



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 13 février 2020

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	5
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	7
PARTIES LIÉES	11
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	13
COMPTE DE RÉSULTAT	13
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	14
BILAN ACTIF	15
BILAN PASSIF	16
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	17
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	19
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	22
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	22
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	22
1.2 Principes et méthodes comptables.....	25
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	48
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	52
NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	56
3.1 Risque de crédit.....	56
3.2 Risque de marché	95
3.3 Risque de liquidité et de financement	104
3.4 Comptabilité de couverture	108
3.5 Risques opérationnels.....	121
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires	121
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	122
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	122
4.2 Produits et charges de commissions.....	123
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	123
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	125
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	125
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	125
4.7 Charges générales d'exploitation	126
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	127
4.9 Coût du risque	128
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	129
4.11 Impôts	129
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	131
NOTE 5 Informations sectorielles	134
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	136
5.2 Information sectorielle par zone géographique	138
5.3 Spécificités de l'assurance	138
NOTE 6 Notes relatives au bilan	142

6.1	Caisse, banques centrales	142
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	142
6.3	Instruments dérivés de couverture.....	146
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	146
6.5	Actifs financiers au coût amorti	149
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	152
6.7	Expositions au risque souverain	155
6.8	Passifs financiers au coût amorti	157
6.9	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	159
6.10	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	161
6.11	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	163
6.12	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	164
6.13	Co-entreprises et entreprises associées.....	165
6.14	Immeubles de placement	169
6.15	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	170
6.16	Écarts d'acquisition	172
6.17	Provisions techniques des contrats d'assurance	175
6.18	Provisions	176
6.19	Dettes subordonnées	182
6.20	Capitaux propres.....	184
6.21	Participations ne donnant pas le contrôle.....	188
6.22	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	190
NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	192
7.1	Détail des charges de personnel	192
7.2	Effectif moyen de la période	192
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	192
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	193
7.5	Autres avantages sociaux	196
7.6	Paiements à base d'actions.....	196
7.7	Rémunérations de dirigeants	197
NOTE 8	Note Contrats de location	198
8.1	Contrats de location dont le groupe est preneur	198
8.2	Contrats de location dont le groupe est bailleur	199
NOTE 9	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	201
NOTE 10	Reclassements d'instruments financiers.....	204
NOTE 11	Juste valeur des instruments financiers	205
11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	206
11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	209
11.3	Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	220
NOTE 12	Impacts des évolutions comptables ou autres événements	221
12.1	Impact IFRS 16 au 1 ^{er} janvier 2019	221
NOTE 13	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019	223
13.1	INFORMATION SUR LES FILIALES.....	223
13.2	Composition du périmètre.....	224
NOTE 14	Participations et entités structurées non consolidées	252
14.1	Participations non consolidées.....	252



14.2	Informations sur les entités structurées non consolidées	252
NOTE 15	Événements postérieurs au 31 décembre 2019.....	257

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

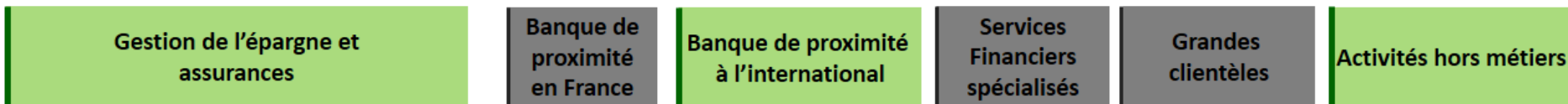
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

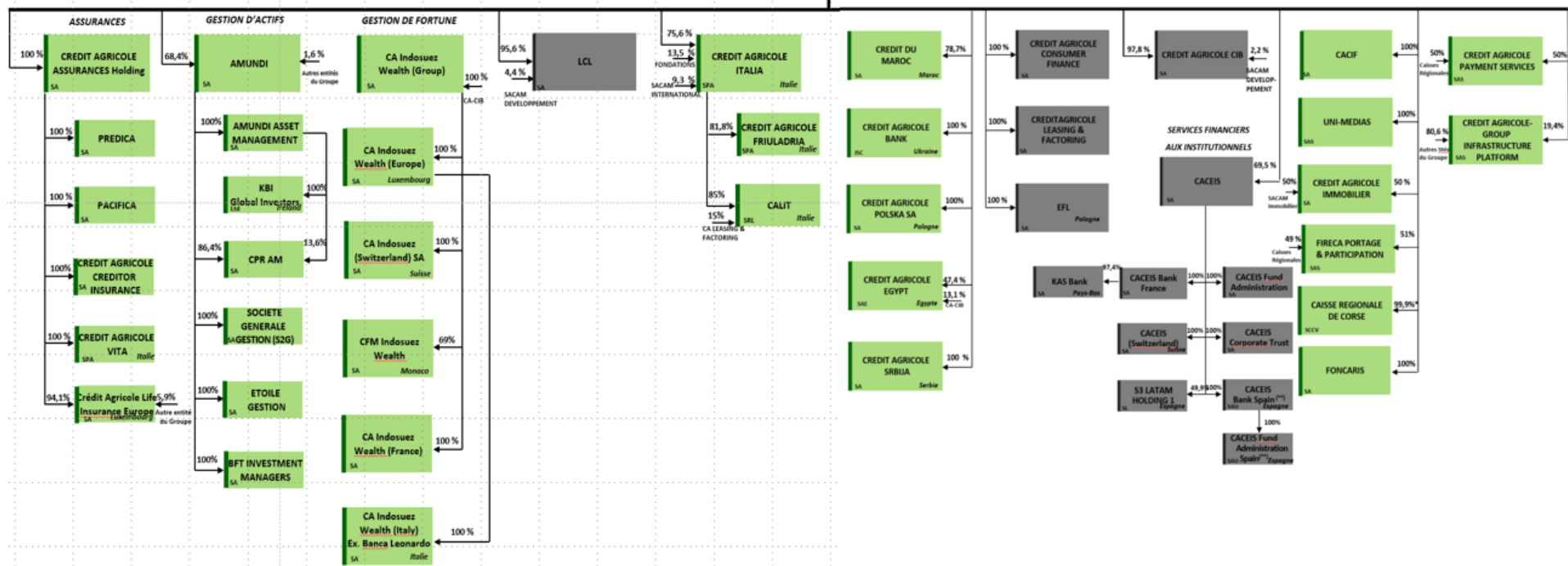
Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

CREDIT AGRICOLE S.A. AU 31 DECEMBRE 2019

% d'intérêt⁽¹⁾



Crédit Agricole S.A.



⁽¹⁾Pourcentage de contrôle
 ** Ces deux entités ont été renommées début janvier 2020. Au 31/12/2019, elles portaient les noms «Santander Securities Services Spain et Santander Fund Administration Spain»

Les flux financiers entre Crédit Agricole S.A. et ses filiales font l'objet, le cas échéant, de conventions réglementées, qu'ont elles mêmes l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.
 Les mécanismes internes au Groupe Crédit Agricole (notamment entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales) sont détaillées dans le paragraphe «Mécanismes financiers internes», en introduction des états financiers consolidés.

⁽¹⁾Pourcentage d'intérêt direct de Crédit Agricole S.A. et des ses filiales, hors titres d'autocontrôle

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de trois à dix ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, un membre du réseau Crédit Agricole ou une entité qui lui est affiliée ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » sur les instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

GARANTIES SPECIFIQUES APORTEES PAR LES CAISSES REGIONALES A CREDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

- Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.
- Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; symétriquement, Crédit Agricole S.A. ne peut comptabiliser de produit équivalent, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'investissement ("CCI") et les certificats coopératifs d'associé ("CCA") détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding ("Sacam Mutualisation") conjointement détenue par les Caisses régionales.

PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales¹ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.5 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.8 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2019 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 791 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 527 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 210 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 247 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 3 562 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 8 713 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

¹ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITES, PRERETRAITES ET INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document d'enregistrement universel.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	25 107	24 817
Intérêts et charges assimilées	4.1	(13 663)	(13 247)
Commissions (produits)	4.2	10 556	10 600
Commissions (charges)	4.2	(6 500)	(6 441)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	17 082	(3 093)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		4 730	496
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		12 352	(3 589)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	162	192
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		47	71
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		115	121
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(9)	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	41 042	42 517
Charges des autres activités	4.6	(53 180)	(35 900)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.3	(445)	291
Produit net bancaire		20 152	19 736
Charges générales d'exploitation	4.7	(11 713)	(11 830)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 048)	(759)
Résultat brut d'exploitation		7 391	7 147
Coût du risque	4.9	(1 256)	(1 081)
Résultat d'exploitation		6 135	6 066
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		352	255
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	54	89
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	(589)	86
Résultat avant impôt		5 952	6 496
Impôts sur les bénéfices	4.11	(456)	(1 466)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	(38)	(3)
Résultat net		5 458	5 027
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	614	627
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		4 844	4 400
Résultat par action (en euros) ¹	(en euros) 6.20	1,482	1,387
Résultat dilué par action (en euros) ¹	(en euros) 6.20	1,482	1,387

¹ Correspond au résultat y compris Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		5 458	5 027
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(162)	51
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.12	(74)	383
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.12	53	130
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(183)	564
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(30)	1
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	71	(259)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	8	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	3	5
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	(131)	308
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	301	248
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	1 189	(1 225)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	361	(138)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.3	434	(356)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	2 285	(1 471)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	9	(11)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(481)	547
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	1	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	(12)	(2)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	1 802	(936)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	1 671	(628)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		7 129	4 399
Dont part du Groupe		6 464	3 805
Dont participations ne donnant pas le contrôle		665	594

¹ Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de 32 millions d'euros

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	6.1	93 079	66 976
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6.6.7	399 477	365 475
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		230 721	225 605
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		168 756	139 870
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	19 368	14 322
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	261 321	253 620
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		258 803	250 202
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 518	3 418
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	906 280	840 201
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		438 581	412 981
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		395 180	369 456
<i>Titres de dettes</i>		72 519	57 764
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 145	6 375
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	4 300	4 480
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	38 349	38 013
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	475	257
Participation aux bénéfices différée	6.16	-	52
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.13	7 232	6 368
Immeubles de placement	6.14	6 576	6 408
Immobilisations corporelles ¹	6.15	5 598	4 069
Immobilisations incorporelles ¹	6.15	3 163	2 287
Ecarts d'acquisition	6.16	15 280	15 491
TOTAL DE L'ACTIF		1 767 643	1 624 394

(1) Cf. note 12 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales	6.1	1 896	949
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	243 430	228 111
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		206 708	193 956
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		36 722	34 155
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	13 293	12 085
Passifs financiers au coût amorti		993 201	913 600
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	144 726	131 960
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3- 6.8	647 468	597 170
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	201 007	184 470
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9 183	6 612
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	3 766	2 376
Comptes de régularisation et passifs divers ¹	6.11	49 285	42 309
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		478	229
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	356 107	324 033
Provisions	6.18	4 364	5 809
Dettes subordonnées	3.3-6.19	21 797	22 765
Total dettes		1 696 800	1 558 878
Capitaux propres		70 843	65 516
Capitaux propres part du Groupe		62 920	58 811
Capital et réserves liées		27 368	27 009
Réserves consolidées		27 865	26 179
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 843	1 214
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	9
Résultat de l'exercice		4 844	4 400
Participations ne donnant pas le contrôle		7 923	6 705
TOTAL DU PASSIF		1 767 643	1 624 394

(1) Cf. note 12 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2018	8 538	41 911	(131)	4 999	55 317	3 244	(1 426)	1 818	-	57 135	6 518	(94)	6	(88)	6 430	63 565
Augmentation de capital	61	168	-	-	229	-	-	-	-	229	-	-	-	-	-	229
Variation des titres autodétenus	-	-	(20)	-	(20)	-	-	-	-	(20)	-	-	-	-	-	(20)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	12	12	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	12
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(443)	-	-	(443)	-	-	-	-	(443)	(13)	-	-	-	(13)	(456)
Dividendes versés en 2018	-	(1 802)	-	-	(1 802)	-	-	-	-	(1 802)	(353)	-	-	-	(353)	(2 155)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(8)	-	-	(8)	-	-	-	-	(8)	9	-	-	-	9	1
Mouvements liés aux paiements en actions	-	20	-	-	20	-	-	-	-	20	9	-	-	-	9	29
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	61	(2 065)	(20)	12	(2 012)	-	-	-	-	(2 012)	(348)	-	-	-	(348)	(2 360)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(59)	-	-	(59)	(908)	323	(585)	-	(644)	(1)	(18)	(13)	(31)	(32)	(676)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(47)	-	-	(47)	-	47	47	-	-	(1)	-	1	1	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(12)	-	-	(12)	-	12	12	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	19	-	-	19	(8)	(2)	(10)	-	9	2	(2)	-	(2)	-	9
Résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	4 400	4 400	627	-	-	-	627	5 027
Autres variations	-	(77)	-	-	(77)	-	-	-	-	(77)	28	-	-	-	28	(49)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	8 599	39 729	(151)	5 011	53 188	2 328	(1 105)	1 223	4 400	58 811	6 826	(114)	(7)	(121)	6 705	65 516
Affectation du résultat 2018	-	4 400	-	-	4 400	-	-	-	(4 400)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019	8 599	44 129	(151)	5 011	57 588	2 328	(1 105)	1 223	-	58 811	6 826	(114)	(7)	(121)	6 705	65 516
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Retraité	8 599	44 129	(151)	5 011	57 588	2 328	(1 105)	1 223	-	58 811	6 826	(114)	(7)	(121)	6 705	65 516
Augmentation de capital	55	96	-	-	151	-	-	-	-	151	-	-	-	-	-	151
Variation des titres autodétenus	-	-	43	-	43	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-	43
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(116)	-	123	7	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(471)	-	-	(471)	-	-	-	-	(471)	(27)	-	-	-	(27)	(498)
Dividendes versés en 2019	-	(1 976)	-	-	(1 976)	-	-	-	-	(1 976)	(376)	-	-	-	(376)	(2 352)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	26	-	-	26	-	-	-	-	26	12	-	-	-	12	38
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	55	(2 441)	43	123	(2 220)	-	-	-	-	(2 220)	(391)	-	-	-	(391)	(2 611)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(30)	-	-	(30)	1 726	(94)	1 632	-	1 602	1	67	(16)	51	52	1 654
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(22)	-	-	(22)	-	22	22	-	-	1	-	(1)	(1)	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(8)	-	-	(8)	-	8	8	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	5	-	-	5	9	(21)	(12)	-	(7)	(1)	-	-	-	(1)	(8)
Résultat 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	4 844	4 844	614	-	-	-	614	5 458
Autres variations ¹	-	(110)	-	-	(110)	-	-	-	-	(110)	944	-	-	-	944	834
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	8 654	41 553	(108)	5 134	55 233	4 063	(1 220)	2 843	4 844	62 920	7 993	(47)	(23)	(70)	7 923	70 843

¹Les autres variations concernent principalement :

- l'augmentation de capital de CACEIS souscrite par Santander à hauteur 30,5% dans le cadre des acquisitions de S3 Spain et S3 Latam pour un montant d'un milliard d'euros en capitaux propres
- la garantie de rachat accordée à Banco BPM de 100 % détenu par CACF pour un montant -150 millions d'euros en capitaux propres.

Cf Note 2 « Principales opérations de structures et événements significatifs de la période ».

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôt		5 952	6 496
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 048	759
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.15	589	(86)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		22 608	10 333
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(608)	(482)
Résultat net des activités d'investissement		(54)	(89)
Résultat net des activités de financement		2 955	2 970
Autres mouvements		5 021	(2 104)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		31 559	11 301
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(21 994)	(14 938)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		10 015	15 330
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(25 111)	7 770
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		7 137	(651)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ¹		310	190
Impôts versés		(1 063)	(568)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(30 705)	7 133
Flux provenant des activités abandonnées		32	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		6 837	24 930
Flux liés aux participations ²		7 229	(1 072)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(947)	(688)
Flux provenant des activités abandonnées		-	6
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		6 282	(1 754)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ³		(2 666)	(2 465)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁴		4 880	535
Flux provenant des activités abandonnées		(9)	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		2 206	(1 930)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		1 266	864
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		16 591	22 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		74 185	52 075
Solde net des comptes de caisse et banques centrales **		66 017	47 565
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		8 168	4 510
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		90 776	74 185
Solde net des comptes de caisse et banques centrales **		91 236	66 017
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(460)	8 168
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		16 591	22 110

* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2019, ce montant comprend le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour 176 millions d'euros, des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance pour 110 millions d'euros, d'Amundi pour 18 millions d'euros et autres entités du groupe Crédit Agricole pour 6 millions d'euros

² Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2019 s'établit à +7 733 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'entrée dans le périmètre des entités Santander Securities Services, S.A. pour +6 994 millions d'euros de trésorerie nette acquise, de KAS Bank pour +1 218 millions d'euros et la souscription aux augmentations de capital des sociétés mises en équivalence dont Ramsay pour -240 millions d'euros

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -504 millions d'euros dont -1 096 millions d'euros réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance, l'acquisition de ProFamily par Agos SpA pour -310 millions d'euros et +967 millions d'euros de cession de titres BSF par CACIB.

³ Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à - 2 823 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour -1 976 millions d'euros

- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour -376 millions d'euros, et

- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour -471 millions d'euros.

Ce montant comprend également les émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour +123 millions euros.

⁴ Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2019, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 20 570 millions d'euros et les remboursements à -11 053 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 1 900 millions d'euros et les remboursements à - 3 497 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 2 947 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2019 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2018.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers¹ Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 ¹	Oui
Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarifications à IAS 12 Impôt sur le résultat	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019	Ou ²
Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 : - IAS 12 Impôt sur le résultat - IAS 23 Coût d'emprunt - IFRS 3 / IFRS 11 Regroupement d'entreprises	15 mars 2019 (UE 2019/412)	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019	Oui Oui Oui
Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IAS 19 Avantages au personnel Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

¹ Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018

² L'application de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole S.A. publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 *Contrats de location*.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16. Selon cette approche, pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17, le Groupe a comptabilisé au 1er janvier 2019 une dette locative égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation égal au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, Crédit Agricole S.A. a reclassé la valeur comptable de l'actif et de la dette comptabilisés selon IAS 17 immédiatement avant la date de première application en tant que droit d'utilisation (immobilisation corporelles) et dette locative (passifs divers) à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application. Conformément à l'IFRIC update de mars 2019 ainsi qu'à la recommandation AMF 2019-13, le Groupe n'a pas pris en considération la décision de l'IFRS IC du 26/11/2019 relative à la détermination de la durée de location IFRS16 dans les états financiers au 31 décembre 2019, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser les conséquences comptables de cette décision au cours de l'exercice 2020. En conséquence, les principes et méthodes comptables des états financiers annuels au 31 décembre 2019 n'ont pas été impactés.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur ;
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2019 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires ;
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1er janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers.

Par ailleurs, l'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des Positions fiscales incertaines, publiée le 24 octobre 2018, s'applique à compter du 1^{er} janvier 2019 à toutes les entités qui ont identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant leurs impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- L'analyse doit être fondée sur une détection à 100% de l'administration fiscale ;
- Le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction;
- En cas de probabilité supérieure à 50% de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Le 25 septembre 2019, l'IFRIC a précisé le classement des positions fiscales incertaines en Dettes fiscales au bilan.

Crédit Agricole S.A. a décidé d'appliquer cette décision ce qui a conduit au reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique « Provisions » vers la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » au bilan au 1er janvier 2019.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	1 ^{er} janvier 2020	Oui
IAS 1 / IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	1 ^{er} janvier 2020	Oui
Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	1 ^{er} janvier 2020 ¹	Oui ¹

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1^{er} janvier 2019

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2019.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera IFRS 4. L'Exposure Draft de l'IASB amendement IFRS 17 publié en juin 2019 a proposé de repousser la date d'application d'un an soit au 1^{er} janvier 2022.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017 et 2018, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Au cours de l'année 2019, les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis.

Par ailleurs, un amendement à une norme existante, publié par l'IASB, est également en attente d'adoption par l'Union européenne : il s'agit de l'amendement à IFRS 3 Regroupement d'entreprises (avec possibilité d'application anticipée).

REFORME IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du groupe Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe et veille à la mise en conformité des entités avec la BMR (Benchmark Regulation). Il a été lancé auprès des entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner les clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence.

Il s'est organisé pour recenser et analyser les impacts induits par la réforme. Une cartographie recense, notamment, l'ensemble des expositions et contrats permettant d'estimer l'exposition consolidée du groupe Crédit Agricole aux indices qui disparaîtront et seront remplacés ou pourraient être remplacés.

Les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les indices critiques tels que définis par la BMR (Eonia, Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor) ainsi que l'indice Hibor.

S'agissant de la transition Eonia-€STR, les termes précis ont été déterminés par le EUR RFR WG de la BCE. L'Eonia disparaîtra le dernier jour de sa publication, soit le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, des travaux de place, avec le support des autorités, avancent dans la détermination des méthodologies pour les remplacer par des taux alternatifs calculés à partir des taux sans risque « RFR » et/ou pour préconiser les clauses de fallback à insérer dans les contrats. Les associations de marché telles que ISDA et LMA œuvrent également dans cette direction. A ce stade, ces travaux n'ont pas tous été conclusifs et il existe encore quelques incertitudes sur les choix méthodologiques / conventions exacts qui seront retenus ainsi que les calendriers précis.

Au 31 décembre 2019, ce recensement fait apparaître un montant nominal des instruments de couverture impactés par la réforme de 807 milliards d'euros

Le Groupe appliquera les amendements à IFRS 9 publiés par l'IASB le 26 septembre 2019 tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt.

NOUVELLE DEFINITION DU DEFAUT

La définition du défaut est encadrée réglementairement par l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Les modalités

d'application de cette définition ont été précisées par des Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA/GL/2016/07) et, s'agissant de la notion de seuil de signification, par un règlement de la BCE (règlement (UE) 2018/1845). L'application de ces deux textes conduira à une évolution du périmètre et du montant des encours en défaut (Bucket 3), dès lors que, comme précisé dans nos principes et méthodes comptables, la définition du défaut pour l'estimation des dépréciations ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs réglementaires.

Le groupe envisage de mettre en œuvre ces précisions d'application de la définition prudentielle des expositions en défaut dans le courant de l'exercice 2020, ce qui conduira à une évolution du périmètre et des encours en défaut comptable dans les mêmes proportions. Les travaux quantitatifs sur les évolutions des montants d'encours en défaut et les éventuels effets sur le niveau des dépréciations sur chacun des buckets sont en cours d'analyse pour estimer les conséquences comptables à venir.

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IAS 32 ET 39)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit Agricole S.A. utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe « Provisionnement pour risque de crédit »).

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieure. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminé par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du groupe Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond pas ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente. Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)

- Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

- Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

- Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le Crédit Agricole S.A. détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le groupe Crédit Agricole S.A. choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en "Produit Net Bancaire" (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Crédit Agricole S.A. emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 ("Application d'IFRS 9 Instruments financiers" et d'IFRS 4 "Contrats d'assurance"), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et peut être réalisée :

- au 1er janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait appliqué la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le "Produit net bancaire", avant effets fiscaux, sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition". Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les bénéfices".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition".

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- Ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité d'assurance ;
- Ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que le Groupe appliquait sous IAS 39 :

- Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole S.A., avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole S.A. comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers

en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de proximité : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les 12 mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole S.A. retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole S.A. considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole S.A. utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "Investment Grade", en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "Non-Investment Grade" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels le Groupe a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théorique du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement sauf disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Groupe intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole S.A., le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole S.A. du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les Credit Default Swap (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciaires en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2:

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux

souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "*Paiements en actions et assimilés*" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "*Paiements à base d'actions*".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

OPERATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont converties en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

CONTRATS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IFRS 9.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent :

- les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler et
- les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.6 "Produits (charges) nets des autres activités".

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet" ("shadow accounting") conformément à l'option offerte par IFRS 4. Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats et de certains retraitements de consolidation (par exemple l'élimination de la provision pour risque d'exigibilité) qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Par ailleurs, le règlement CRC n°2000-05 prévoit la comptabilisation de participations différées, obligatoirement dans le cas des participations différées passives et pour leur montant recouvrable dans le cas de participations différées actives.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

En ce qui concerne les contrats d'épargne, le taux de participation aux bénéfices différée est évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie d'assurance ; il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable. C'est notamment le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cession futurs, soit indirectement en étant récupérable sur les sommes futures versées aux assurés.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ils s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en second lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de celle-ci à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

reposant sur une hausse uniforme des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus de scénarios proches de ceux établis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;

ou sur une baisse supplémentaire des marchés actions et de l'immobilier.

Par ailleurs, en application des dispositions de la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire comptabilisés (nets des frais d'acquisition reportés correspondants et des immobilisations incorporelles liées) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis par la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRAT DE LOCATION (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de locations dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net d'impôts des activités abandonnées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au groupe Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le groupe Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le groupe Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de du groupe Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le groupe Crédit Agricole des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le groupe Crédit Agricole S.A. est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, le groupe Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES ACTIVITÉS A L'ÉTRANGER (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la cette conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en Réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019".

2.1 Mise en application de la nouvelle norme IFRS 16

La norme IFRS16 sur les Contrats de location est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Cette norme abandonne la distinction location financement/location simple pour comptabiliser au bilan du locataire (preneur) un droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette locative.

Les modalités normatives de mise en œuvre de la norme IFRS 16 dans les comptes consolidés du Groupe sont présentées dans la note 1 « Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés ».

L'impact de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 16 a eu pour effet une augmentation du total bilan de 1 443 millions d'euros, sans impact sur le résultat ni sur les capitaux propres.

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

2.2.1 Première consolidation de Crédit Agricole – Group Infrastructure Platform (CA-GIP)

Dans le cadre de son plan à moyen terme « Ambition stratégique 2020 », le groupe Crédit Agricole a décidé de déployer un nouveau projet client afin de renforcer sa dynamique de croissance et d'investir pour améliorer son efficacité industrielle.

En particulier, le rapprochement d'infrastructures et de la production informatique a conduit à la création de CA-GIP détenue par plusieurs entités du groupe Crédit Agricole. La première consolidation de cette structure au 30 juin 2019 entraîne un impact positif dans le Résultat net part du Groupe de +12 millions d'euros représentant le résultat de cession lié à la perte de contrôle des activités apportées et cédées à CA-GIP.

2.2.2 Acquisition de KAS Bank

Le 29 juillet 2019, CACEIS a présenté une offre publique d'achat amicale en numéraire sur l'intégralité du capital de KAS Bank, acteur historique dans les métiers de la conservation de titres et de l'asset servicing aux Pays-Bas. Au 31 décembre 2019, les actifs en conservation de KAS Bank représentent 196 milliards d'euros et les actifs en administration s'élèvent à 142 milliards d'euros.

L'offre a été déclarée inconditionnelle le 23 septembre 2019, dès l'issue de la période d'offre initiale avec 95,3% des titres apportés à CACEIS. Après la période de réouverture de l'offre, CACEIS a annoncé le 7 octobre 2019 détenir 97,17% du capital de KAS Bank. KAS Bank et CACEIS ont ensuite obtenu, en novembre 2019, la radiation des titres KAS Bank sur Euronext Amsterdam.

CACEIS a initié une procédure de retrait obligatoire afin d'obtenir 100% du capital de KAS Bank. Cette procédure devrait aboutir en 2020.

Grâce à cette acquisition, CACEIS renforce sa position en Europe et sa capacité à répondre aux besoins des compagnies d'assurance, des sociétés de gestion et des fonds de pension.

L'acquisition de KAS Bank a été réalisée au prix de 183,1 millions d'euros. Elle a généré un badwill de 21,7 millions d'euros qui a été comptabilisé dans la rubrique « Variations de valeur des écarts d'acquisition » des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2019, CACEIS détient 97,39% du capital de KAS Bank.

2.2.3 Finalisation de l'opération de rapprochement entre CACEIS et Santander Securities Services

Crédit Agricole S.A. et Santander ont finalisé le rapprochement de leurs activités de conservation institutionnelle de titres et d'asset servicing le 20 décembre 2019.

Conformément aux accords signés le 27 juin 2019, le Groupe Santander a apporté à CACEIS 100 % des activités de sa filiale Santander Securities Services (« S3 ») en Espagne et 49,99 % de ses activités en Amérique latine (Brésil, Mexique et Colombie), en contrepartie d'une augmentation de capital réservée de CACEIS. A l'issue de ces opérations, Crédit Agricole S.A. et Santander détiennent respectivement 69,5 % et 30,5 % du capital de CACEIS.

L'acquisition de « S3 », qui sera renommée CACEIS Bank Spain S.A. courant 2020, a généré la comptabilisation d'un goodwill de 248 millions d'euros. Les activités de S3 en Amérique latine sont comptabilisées par mise en équivalence pour leur valeur d'acquisition, soit 350 millions d'euros.

L'alliance de deux acteurs de premier plan dans le domaine de la conservation institutionnelle de titres et de l'asset servicing a donné naissance à un acteur incontournable en Europe et dans le monde, avec 3 900 milliards d'euros d'actifs en conservation et 2 000 milliards d'euros d'actifs en administration.

Le nouveau Groupe bénéficiera d'une présence géographique élargie, d'une couverture complète de la chaîne de valeur et d'un enrichissement de son offre de services. Avec le soutien de ses deux actionnaires, il sera idéalement placé pour saisir de nouvelles opportunités de croissance, notamment sur les marchés à fort potentiel d'Amérique latine.

2.2.4 Partenariat entre Crédit Agricole Consumer Finance et Banco BPM dans le crédit à la consommation en Italie

Suite au protocole signé en décembre 2018, Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) et Banco BPM ont signé en juin 2019, l'accord définitif visant à renforcer leur partenariat global sur le marché italien du crédit à la consommation qui prévoit :

- L'acquisition de ProFamily SpA, filiale de Banco BPM renommée ProAgos SpA une fois l'activité non-bancaire regroupée dans une entité distincte, par Agos pour un montant total de 310 millions d'euros. La transaction a été validée par l'Autorité de la concurrence européenne et la Banque d'Italie ;
- La prolongation de l'accord de distribution des produits d'Agos par le réseau et les canaux de distribution de Banco BPM de manière exclusive pour 15 ans.

Cet accord laisse inchangée la structure capitalistique d'Agos (détenue à 61% par CACF et à 39% par Banco BPM). Toutefois, le pacte d'actionnaires prévoit, à horizon 2021 pour Banco BPM, les dispositions suivantes :

- Banco BPM a la possibilité de demander jusqu'au 30 juin 2021, l'introduction en bourse d'Agos. Dans ce cas, Banco BPM a la possibilité de réduire sa participation actuelle dans Agos, tout en s'engageant à conserver une participation minimum de 10% ;
- En cas de non réalisation de cette introduction, CACF a accordé à Banco BPM une faculté de rachat de 10% de ses titres Agos pour un montant de 150 millions d'euros.

2.2.5 Changement de méthode de consolidation de Crédit Agricole Life Greece (IFRS 5)

Début 2019, le processus de cession a été stoppé et en conséquence, le classement de Crédit Agricole Life Greece en IFRS 5 abandonné. La société est donc consolidée selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

2.2.6 Projet de cession de Crédit Agricole Bank Romania (IFRS 5)

Crédit Agricole Bank Romania est une filiale contrôlée à 100% par Crédit Agricole S. A.

Courant 2019, Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans un processus de mise en vente de Crédit Agricole Bank Romania. Un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception fin décembre 2019 d'offres engageantes de la part de potentiels acquéreurs.

De ce fait, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Bank Romania sont reclassés au 31 décembre 2019 au bilan en Actifs non courants destinés à être cédés pour 475 millions d'euros et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour 478 millions d'euros.

Le résultat net est reclassé en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour un montant de - 46 millions d'euros.

L'impact au compte de résultat intègre la perte estimée sur cette opération.

2.2.7 Création d'une société commune entre Amundi et Bank of China Wealth Management

Le 20 décembre 2019, Amundi et Bank of China Wealth Management, filiale de Bank of China ont reçu l'accord de la China Banking and Insurance Regulatory Commission pour la création d'une société commune de gestion d'actifs. Ce partenariat vient compléter et accélérer la stratégie de développement d'Amundi en Chine. Ainsi, Bank of China et Amundi ont lancé les travaux préparatoires à la création de leur société commune et ont pris l'initiative d'engager le processus d'obtention de l'approbation réglementaire nationale. L'objectif est de lancer la société commune courant deuxième semestre 2020.

2.3 Banque Saudi Fransi – Cession de participation

Courant 2019, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank a réalisé la cession d'une participation de 10,9% dans le capital de la Banque Saudi Fransi (BSF) à un consortium mené par Ripplewood et à Olayan Saudi Investment Company.

Cette cession a été réalisée en deux temps :

- La cession d'un premier bloc de 4,9% est intervenue le 29 avril 2019 pour un prix de 31,50 Riyals saoudiens (SAR) par action, correspondant à un montant total de 1,86 milliard de SAR, soit 444 millions d'euros. Les acquéreurs étaient le véhicule d'investissement RAM Holdings I Ltd pour 3,0% (société holding d'investissement basée aux Etats-Unis contrôlée par Ripplewood Advisors LLC) et la société saoudienne Olayan Saudi Investment Company pour 1,9% ;
- La cession d'un second bloc de 6,0% est intervenue le 21 novembre 2019 en faveur du véhicule RAM Holdings I Ltd pour un prix de 30,00 Riyals Saoudiens (SAR) par action, correspondant à un montant total de 2,17 milliards de SAR, soit 522 millions d'euros. Cette cession fait suite à l'exercice de l'option d'achat consentie lors de la cession du premier bloc pouvant être exercée jusqu'à décembre 2019.

Les impacts de ces cessions ont été comptabilisés en capitaux propres.

Au 31 décembre 2019, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank détient toujours 4,0% du capital de BSF.

2.4 Dépréciation de l'écart d'acquisition sur LCL

Dans le cadre de la préparation de l'arrêté de ses comptes consolidés, Crédit Agricole S.A. a procédé aux tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition inscrits à son bilan au cours du quatrième trimestre 2019. Conformément aux normes comptables IFRS, ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur inscrite à l'actif du bilan consolidé de Crédit Agricole S.A. et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Le 17 décembre 2019, sur présentation du résultat de ces tests, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a décidé une dépréciation de l'écart d'acquisition sur LCL. Cette dépréciation d'un montant de 611 millions d'euros est enregistrée dans les comptes consolidés du quatrième trimestre 2019 et impacte directement le résultat net part du Groupe.

Cette charge n'affecte ni la solvabilité de Crédit Agricole S.A. ou celle du groupe Crédit Agricole, les écarts d'acquisition étant déjà intégralement déduits des fonds propres prudentiels, ni leur liquidité.

2.5 Augmentation de capital réservée aux salariés

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés, dont la période de souscription s'est déroulée du 21 juin au 3 juillet 2019, a été définitivement réalisée le 31 juillet 2019. 20 500 collaborateurs du groupe Crédit Agricole, en France et dans 18 pays, ont souscrit pour un montant global de 150,9 millions d'euros.

La formule d'investissement proposée était une offre classique avec un prix de souscription offrant une décote de 20% sur le prix de l'action. L'émission des actions nouvelles et la livraison aux salariés ont eu lieu le 31 juillet 2019.

Le nombre d'actions nouvelles créées par cette augmentation de capital est de 18 251 556, portant à 2 884 688 712 le nombre total d'actions au capital de Crédit Agricole S.A.

2.6 CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande porte sur un montant de 312 millions d'euros. Elle est assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond. Il appartient désormais à CACEIS, dans le cadre de la procédure d'appel qui suit son cours, de déposer ses conclusions au soutien de sa position.

Par ailleurs, CACEIS a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes du 3ème trimestre, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent. Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019, en l'absence d'élément ou de circonstances venant modifier son jugement quant au risque encouru, le Groupe maintient sa position comptable, à savoir le maintien de la créance constituée au 3ème trimestre 2019.

2.7 Emission obligataire benchmark sur le marché Panda

Suite à l'autorisation obtenue de People's Bank of China pour son programme d'émission obligataire Panda, Crédit Agricole S.A. a émis le 5 décembre 2019 pour 1 milliard de CNY (équivalent à € 128 millions) de titres senior préférés de maturité 3 ans au taux fixe de 3,4%. Cette émission inaugurale benchmark a été placée auprès d'investisseurs chinois et internationaux sur le marché obligataire chinois et la plateforme Bond Connect à Hong Kong. Cette opération est la première émission obligataire réalisée en Chine sous le format Panda par une banque GSIB européenne.

Le programme d'émission obligataire Panda de Crédit Agricole S.A. a été structuré avec un plafond de 5 milliards de CNY pouvant être émis partiellement ou totalement au cours des deux prochaines années. Crédit Agricole S.A. a l'intention de devenir un émetteur régulier sur le marché Panda en plein essor afin de financer ses activités en Chine et de diversifier davantage son financement à long terme.

Le produit de cette première émission obligataire Panda a servi à financer sa filiale bancaire chinoise entièrement détenue, Crédit Agricole CIB (China) Ltd., qui étend sa présence locale pour répondre aux besoins de sa clientèle internationale par le biais de financements et de transactions sur les marchés des capitaux. Basée à Shanghai, la franchise chinoise de Crédit Agricole CIB est devenue un moteur de croissance important de la zone Asie-Pacifique pour le Groupe.

L'émetteur Crédit Agricole S.A. et cette émission ont obtenu la notation AAA de l'agence chinoise de notation China Chengxin International Credit Rating.

2.8 Contentieux fiscal sur titres Emporiki

Suite à l'audience du 15 mai 2019 au Conseil d'Etat sur le pourvoi contre l'arrêt du 17 mai 2018 qui avait donné gain de cause à Crédit Agricole S.A., le Conseil d'Etat a mis l'affaire en délibéré prolongé pour finir par demander à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) de se prononcer sur la qualification comptable des titres acquis par Crédit Agricole S.A. à l'occasion de l'augmentation de capital de juillet 2012.

L'ANC a confirmé sans ambiguïté dans un courrier du 9 septembre 2019 que ceux-ci correspondent à la définition comptable de la catégorie « titres de placement » en application des normes comptables bancaires

Dans son arrêt du 8 novembre 2019, le Conseil d'Etat a confirmé l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel du 17 mai 2018 et repris l'avis de l'ANC. Les voies de recours sont désormais épuisées.

Ainsi, s'agissant des titres issus de l'augmentation de capital de 2012, le montant de 1 038 millions d'euros versé à Crédit Agricole S.A. est définitivement acquis justifiant une reprise en résultat des provisions associées, soit :

- 955 millions d'euros de provisions liées à la déductibilité de la provision pour dépréciation des titres Emporiki comptabilisée en 2012 ;
- 83 millions d'euros de provisions liées à la déductibilité de la moins-value des titres Emporiki comptabilisée en 2013.

Dans le prolongement de la décision du 8 novembre 2019, des discussions avec l'Administration Fiscale ont permis de tirer les conséquences de cette décision pour les titres issus de l'augmentation de capital de 2013 pour lesquels le traitement fiscal ne pouvait qu'être identique.

En conséquence dans les comptes de Crédit Agricole S.A. du 31 décembre 2019 :

- La créance que Crédit Agricole S.A. avait constatée en 2017 dans le cadre du redressement de la perte constatée sur les titres émis en 2013 pour 312 millions d'euros lui a été remboursée, sans impact sur le compte de résultat ;
- Les intérêts moratoires pour un montant net de 28,7 millions d'euros versés par l'administration fiscale ont généré un produit dans le compte de résultat.

L'ensemble de ce contentieux est ainsi totalement clos au 31 décembre 2019.

NOTE 3 **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein de Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 **Risque de crédit**

3.1.1 **Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2018	57 699	(16)	71	(2)	26	(14)	57 796	(32)	57 764
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	51	-	(51)	1	-	-	-	1	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(10)	-	10	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	61	-	(61)	1	-	-	-	1	
Transferts vers Bucket 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	57 750	(16)	20	(1)	26	(14)	57 796	(31)	57 765
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	13 888	(11)	360	(11)	(3)	(1)	14 244	(22)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... ²	23 043	(22)	358	(14)	-	-	23 402	(37)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(12 565)	17	(139)	14	(4)	-	(12 708)	31	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(3)		(1)				(4)	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		-				1	
Variation de périmètre	(78)	-	-	-	-	-	(78)	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	3 488	(1)	141	(10)	1	(1)	3 630	(12)	
Total	71 638	(27)	380	(12)	23	(15)	72 040	(53)	71 987
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	532		-		-		532		
Au 31 décembre 2019	72 170	(27)	380	(12)	23	(15)	72 572	(53)	72 519
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et variation de l'effet de change.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)				Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>										
Au 31 Décembre 2018	99 819	(27)	71	(1)	412	(391)	100 302	(419)	99 883	
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(88)	-	(1)	-	89	(8)	-	(8)		
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-		
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1	-	(1)	-	-	-	-	-		
Transferts vers Bucket 3 ¹	(89)	-	-	-	89	(8)	-	(8)		
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total après transferts	99 731	(27)	70	(1)	501	(399)	100 302	(427)	99 875	
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	5 568	-	(43)	1	(1)	10	5 524	11		
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	22 873	(11)	23	(6)			22 896	(17)		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(18 961)	15	(66)	1	(11)	1	(19 038)	17		
Passages à perte							-	-		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)		
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(6)		-		17	-	11		
Changements dans le modèle / méthodologie		2		1		-	-	3		
Variation de périmètre	1 083	-	-	-	-	-	1 083	-		
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-		
Autres	573	2	-	5	10	(8)	583	(1)		
Total	105 299	(27)	27	-	500	(389)	105 826	(416)	105 410	
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(1 368)		(1)		5		(1 362)			
Au 31 décembre 2019	103 931	(27)	26	-	505	(389)	104 464	(416)	104 048	
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-			

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées et variation de l'effet de change.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 Décembre 2018	334 297	(792)	31 698	(1 417)	13 016	(7 346)	379 011	(9 555)	369 456
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(2 803)	(88)	333	190	2 470	(1 053)	-	(951)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(8 511)	187	8 511	(389)			-	(202)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	7 143	(323)	(7 143)	495	-	-	-	172	
Transferts vers Bucket 3 ¹	(1 543)	57	(1 282)	110	2 825	(1 173)	-	(1 006)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	108	(9)	247	(26)	(355)	120	-	85	
Total après transferts	331 494	(880)	32 031	(1 227)	15 486	(8 399)	379 011	(10 506)	368 505
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	32 830	137	(689)	(50)	(2 723)	1 207	29 418	1 294	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	156 891	(3 835)	8 959	(774)			165 851	(4 609)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(124 528)	383	(9 738)	439	(1 286)	486	(135 552)	1 308	
Passages à perte					(1 461)	1 382	(1 461)	1 382	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(4)	-	(9)	1	(16)	(4)	(29)	(3)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3 585		231		(726)	-	3 090	
Changements dans le modèle / méthodologie		(4)		44		-	-	40	
Variation de périmètre	1 364	-	25	(1)	14	(13)	1 403	(14)	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(893)	8	74	10	26	82	(793)	100	
Total	364 324	(743)	31 342	(1 277)	12 763	(7 192)	408 429	(9 212)	399 217
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(3 887)		(517)		367		(4 036)		
Au 31 décembre 2019	360 437	(743)	30 825	(1 277)	13 130	(7 192)	404 392	(9 212)	395 180
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées et variation de l'effet de change.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 Décembre 2018	248 036	(113)	2 166	(22)	-	(4)	250 202	(139)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(630)	1	632	1			2	2
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(775)	1	774	(2)			(1)	(1)
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	145	-	(142)	3	-	-	3	3
Transferts vers Bucket 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	247 406	(112)	2 798	(21)	-	(4)	250 204	(137)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	8 839	(23)	(184)	(13)	-	-	8 655	(36)
Réévaluation de juste valeur sur la période	6 639		20		-		6 659	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... ²	27 097	(28)	2 018	(14)			29 115	(42)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(26 758)	13	(2 257)	4	-	-	(29 015)	17
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	5	5	1	1	-	-	6	6
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(15)		(1)		-	-	(16)
Changements dans le modèle / méthodologie		(1)		-		-	-	(1)
Variation de périmètre	1 921	-	-	-	-	-	1 921	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(65)	3	34	(3)	-	-	(31)	-
Total	256 245	(135)	2 614	(34)	-	(4)	258 859	(173)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(56)		-		-		(56)	
Au 31 décembre 2019	256 189	(135)	2 614	(34)	-	(4)	258 803	(173)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2018	163 165	(160)	5 181	(246)	247	(19)	168 593	(425)	168 168
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(901)	(13)	684	26	217	(16)	-	(3)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 762)	15	1 762	(33)			-	(18)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 036	(28)	(1 036)	59			-	31	
Transferts vers Bucket 3 ¹	(177)	-	(64)	-	241	(17)	-	(17)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	2	-	22	-	(24)	1	-	1	
Total après transferts	162 264	(173)	5 865	(220)	464	(35)	168 593	(428)	168 165
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(14 244)	4	(768)	39	16	(23)	(14 995)	19	
Nouveaux engagements donnés ²	67 745	(87)	1 755	(120)			69 500	(207)	
Extinction des engagements	(82 562)	77	(2 478)	139	(242)	15	(85 282)	230	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10		7		(38)		(21)	
Changements dans le modèle / méthodologie		6		17		-		23	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de périmètre	36	-	-	-	-	-	36	-	
Autres	537	(2)	(45)	(4)	259	-	751	(6)	
Au 31 décembre 2019	148 020	(169)	5 097	(181)	481	(58)	153 598	(409)	153 189

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains						Engagements dépréciés (Bucket 3)			Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)									
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)			
<i>(en millions d'euros)</i>												
Au 31 Décembre 2018	78 446	(56)	3 813	(106)	2 790	(285)	85 049	(447)	84 602			
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(804)	(3)	720	10	84	(122)	-	(115)				
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 158)	2	1 158	(6)	-	-	-	(4)				
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	378	(5)	(378)	8	-	-	-	3				
Transferts vers Bucket 3 ¹	(566)	-	(62)	8	628	(123)	-	(115)				
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	542	-	2	-	(544)	1	-	1				
Total après transferts	77 642	(59)	4 533	(96)	2 874	(407)	85 049	(562)	84 487			
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	2 487	11	45	(16)	220	68	2 751	64				
Nouveaux engagements donnés ²	29 061	(18)	1 833	(55)	-	-	30 894	(73)				
Extinction des engagements	(25 662)	23	(1 805)	34	(149)	42	(27 616)	99				
Passages à perte	-	-	-	-	(58)	41	(58)	41				
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	3	-	6	-	-	-	9				
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	3	-	-	-	(12)	-	(9)				
Changements dans le modèle / méthodologie	-	1	-	2	-	-	-	3				
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-				
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-				
Autres	(912)	(1)	17	(3)	427	(3)	(468)	(7)				
Au 31 décembre 2019	80 129	(48)	4 578	(112)	3 094	(339)	87 800	(498)	87 304			

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2019						
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Actifs défunts en garantie					
	Instrument financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautiionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	296 409	-	3 327	1 798	79	-	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	223 820	-	-	1 769	-	-	
Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 588	-	3 327	29	79	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	-	-	-	-	-	
Instrument dérivés de couverture	19 368	-	-	1 298	-	-	
TOTAL	315 777	-	3 327	3 096	79	-	

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				Dérivés de crédit
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	282 737	-	1 906	472	35	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	222 828	-	-	383	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	59 907	-	1 906	89	35	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	14 322	-	-	506	-	-
TOTAL	297 059	-	1 906	978	35	-

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	258 803	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	258 803	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	571 730	12 087	77 551	7 564	114 228	288
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 066	103	703	116	887	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	104 030	4 030	-	81	5 157	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	115	-	-	-	77	-
Prêts et créances sur la clientèle	395 181	8 057	77 551	7 483	109 071	288
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5 942	103	703	116	810	-
Titres de dettes	72 519	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	9	-	-	-	-	-
Total	830 533	12 087	77 551	7 564	114 228	288
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 066	103	703	116	887	-

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défunts en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautiionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	250 202	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	1	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1	-	-	-	-	-
Titres de dettes	250 201	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	527 087	8 641	76 224	6 031	105 003	387
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5 703	128	1 291	26	2 999	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	99 867	1 442	-	137	5 790	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	20	-	-	-	2 324	-
Prêts et créances sur la clientèle	369 456	7 199	76 224	5 894	99 213	387
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5 670	128	1 291	26	675	-
Titres de dettes	57 764	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	12	-	-	-	-	-
Total	777 289	8 641	76 224	6 031	105 003	387
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5 704	128	1 291	26	2 999	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Actifs détenus en garantie				
(en millions d'euros)		Instrument financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie	87 302 -	23	434	5 980	784	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 755 -	-	64	14	-	
Engagements de financement	153 187 2	1 146	1 173	17 315	7 785	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	423 -	2	13	61	-	
Total	240 490 2	1 169	1 606	23 295	8 569	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 178 -	2	76	75	-	

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instrument financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de garantie	84 603 -	8	357	5 995	4	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 505 -	-	27	13	-	
Engagements de financement	168 168 -	868	810	16 854	4 409	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	228 -	3	8	4	-	
Total	252 771 -	876	1 167	22 849	4 413	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 733 -	3	35	16	-	

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit"). Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<i>(en millions d'euros)</i>			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	5	785	705
Valeur comptable brute avant modification	9	794	720
Gains ou pertes nets de la modification	(4)	(9)	(15)
Titres de dettes	5	1	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	5	1	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<i>(en millions d'euros)</i>	
Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	88
Titres de dettes	-
TOTAL	88

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit".

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	95 270	339	-	95 609
	0,5% < PD ≤ 2%	38 733	844	-	39 577
	2% < PD ≤ 20%	20 707	11 430	-	32 137
	20% < PD < 100%	-	1 479	-	1 479
	PD = 100%	-	-	4 623	4 623
Total Clientèle de détail		154 710	14 092	4 623	173 425
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	668 345	4 712	-	673 057
	0,6% < PD < 12%	48 015	7 993	-	56 008
	12% ≤ PD < 100%	-	4 434	-	4 434
	PD = 100%	-	-	9 038	9 038
Total Hors clientèle de détail		716 360	17 139	9 038	742 537
Dépréciations		(800)	(1 287)	(7 595)	(9 682)
TOTAL		870 270	29 944	6 066	906 280

Au 31 décembre 2018					
Valeur comptable					
Catégories de risque de crédit	Actifs sains ou dégradés			Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	87 946	316	-	88 262
	0,5% < PD ≤ 2%	35 973	887	-	36 860
	2% < PD ≤ 20%	20 572	10 655	-	31 227
	20% < PD < 100%	-	1 711	-	1 711
	PD = 100%	-	-	4 897	4 897
Total Clientèle de détail		144 491	13 569	4 897	162 957
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	285 549	6 194	-	291 743
	0,6% < PD < 12%	61 775	9 323	-	71 098
	12% ≤ PD < 100%	-	2 754	-	2 754
	PD = 100%	-	-	8 557	8 557
Total Hors clientèle de détail		347 324	18 271	8 557	374 152
Dépréciations		(835)	(1 420)	(7 751)	(10 006)
TOTAL		490 980	30 420	5 703	527 103

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	49	3	-	52
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		49	3	-	52
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	255 790	1 188	-	256 978
	0,6% < PD < 12%	349	1 424	-	1 773
	12% ≤ PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		256 139	2 612	-	258 751
TOTAL		256 188	2 615	-	258 803

Au 31 décembre 2018					
Valeur comptable					
Actifs sains ou dégradés					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	246 354	1 446	-	247 800
	0,6% < PD < 12%	1 682	716	-	2 398
	12% ≤ PD < 100%	-	4	-	4
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		248 036	2 166	-	250 202
TOTAL		248 036	2 166	-	250 202

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	11 460	29	-	11 489
	0,5% < PD ≤ 2%	4 520	63	-	4 583
	2% < PD ≤ 20%	3 139	825	-	3 963
	20% < PD < 100%	-	45	-	45
	PD = 100%	-	-	36	36
Total Clientèle de détail		19 119	961	36	20 116
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	115 057	1 486	-	116 543
	0,6% < PD < 12%	13 780	2 006	-	15 786
	12% ≤ PD < 100%	-	643	-	643
	PD = 100%	-	-	445	446
Total Hors clientèle de détail		128 837	4 135	445	133 418
Provisions ¹		(171)	(181)	(58)	(410)
TOTAL		147 785	4 915	423	153 124

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés			
<i>(en millions d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	12 177	54	-	12 231
	0,5% < PD ≤ 2%	3 010	133	-	3 143
	2% < PD ≤ 20%	2 627	636	-	3 263
	20% < PD < 100%	-	58	-	58
	PD = 100%	-	-	17	17
Total Clientèle de détail		17 814	881	17	18 712
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	136 687	3 289	-	139 976
	0,6% < PD < 12%	8 663	751	-	9 414
	12% ≤ PD < 100%	-	260	-	260
	PD = 100%	-	-	231	231
Total Hors clientèle de détail		145 350	4 300	231	149 881
Provisions		(160)	(246)	(19)	(425)
TOTAL		163 004	4 935	229	168 168

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	881	18	-	899
	0,5% < PD ≤ 2%	160	-	-	160
	2% < PD ≤ 20%	19	23	-	42
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	83	83
Total Clientèle de détail		1 060	41	83	1 184
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	73 200	2 158	-	75 358
	0,6% < PD < 12%	5 855	1 154	-	7 009
	12% ≤ PD < 100%	-	1 226	-	1 226
	PD = 100%	-	-	3 011	3 011
Total Hors clientèle de détail		79 055	4 538	3 011	86 604
Provisions ¹		(47)	(113)	(339)	(499)
TOTAL		80 068	4 466	2 755	87 289

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2018					
Montant de l'engagement					
Engagements sains ou dégradés					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	868	15	-	883
	0,5% < PD ≤ 2%	135	1	-	136
	2% < PD ≤ 20%	35	19	-	54
	20% < PD < 100%	-	3	-	3
	PD = 100%	-	-	69	69
Total Clientèle de détail		1 038	38	69	1 145
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	74 849	2 840	-	77 689
	0,6% < PD < 12%	2 558	878	-	3 436
	12% ≤ PD < 100%	-	58	-	58
	PD = 100%	-	-	2 721	2 721
Total Hors clientèle de détail		77 407	3 776	2 721	83 904
Provisions		(56)	(106)	(285)	(447)
TOTAL		78 389	3 708	2 505	84 602

3.1.5 Concentrations du risque de crédit par agent économique**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

	31/12/2019
	Valeur comptable
<i>(en millions d'euros)</i>	
Administration générale	-
Banques centrales	-
Etablissements de crédit	-
Grandes entreprises	1
Clientèle de détail	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1

	31/12/2018
	Valeur comptable
<i>(en millions d'euros)</i>	
Administration générale	-
Banques centrales	-
Etablissements de crédit	-
Grandes entreprises	2
Clientèle de détail	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	38 062	179	112	38 353
Banques centrales	26 066	-	-	26 066
Etablissements de crédit	96 525	27	505	97 057
Grandes entreprises	221 511	16 933	8 421	246 865
Clientèle de détail	154 373	14 092	4 623	173 088
Dépréciations	(800)	(1 287)	(7 595)	(9 682)
TOTAL	535 737	29 944	6 066	571 747

Au 31 décembre 2018**Valeur comptable****Actifs sains**

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	32 642	137	87	32 866
Banques centrales	30 140	-	-	30 140
Etablissements de crédit	83 432	70	411	83 913
Grandes entreprises	201 057	18 064	8 059	227 180
Clientèle de détail	144 544	13 569	4 897	163 010
Dépréciations	(835)	(1 420)	(7 751)	(10 006)
TOTAL	490 980	30 420	5 703	527 103

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	116 377	700	-	117 077
Banques centrales	384	544	-	928
Etablissements de crédit	67 951	4	-	67 955
Grandes entreprises	71 428	1 363	-	72 791
Clientèle de détail	49	3	-	52
TOTAL	256 189	2 614	-	258 803

Au 31 décembre 2018
Valeur comptable
Actifs sains

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	107 245	447	-	107 692
Banques centrales	1 025	-	-	1 025
Etablissements de crédit	71 789	3	-	71 792
Grandes entreprises	67 977	1 716	-	69 693
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	248 036	2 166	-	250 202

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Administration générale	25 015	16 803
Grandes entreprises	220 020	200 104
Clientèle de détail	402 433	380 263
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	647 468	597 170

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Engagement s dépréciés (Bucket 3)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
Administration générale	2 669	214	31	2 914
Banques centrales	94	-	-	94
Etablissements de crédit	12 144	-	1	12 145
Grandes entreprises	114 573	3 921	414	118 908
Clientèle de détail	18 540	961	35	19 536
Provisions ¹	(171)	(181)	(58)	(410)
TOTAL	147 849	4 915	423	153 187

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2018**Montant de l'engagement****Engagements sains**

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagemen s dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	4 076	8	-	4 084
Banques centrales	641	-	-	641
Etablissements de crédit	23 983	-	1	23 984
Grandes entreprises	116 651	4 292	230	121 173
Clientèle de détail	17 814	881	16	18 711
Provisions	(160)	(246)	(19)	(425)
TOTAL	163 005	4 935	228	168 168

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	291	6	-	297
Banques centrales	511	-	-	511
Établissements de crédit	7 874	28	47	7 949
Grandes entreprises	70 393	4 504	2 964	77 861
Clientèle de détail	1 060	41	83	1 184
Provisions ¹	(48)	(113)	(339)	(500)
TOTAL	80 081	4 466	2 755	87 302

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	332	6	-	338
Banques centrales	568	-	-	568
Établissements de crédit	7 811	28	59	7 898
Grandes entreprises	68 696	3 742	2 662	75 100
Clientèle de détail	1 038	38	69	1 145
Provisions	(56)	(106)	(285)	(447)
TOTAL	78 389	3 708	2 505	84 602

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	273 736	15 968	4 800	294 504
Autres pays de l'Union européenne	142 978	7 899	6 015	156 892
Autres pays d'Europe	18 480	750	265	19 495
Amérique du Nord	34 898	964	392	36 254
Amériques centrale et du Sud	9 465	1 219	692	11 376
Afrique et Moyen-Orient	17 289	2 228	1 241	20 758
Asie et Océanie (hors Japon)	31 083	1 717	256	33 056
Japon	5 938	486	-	6 424
Organismes supra-nationaux	2 670	-	-	2 670
Dépréciations	(800)	(1 287)	(7 595)	(9 682)
TOTAL	535 737	29 944	6 066	571 747

Au 31 décembre 2018
Valeur comptable
Actifs sains

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	247 024	14 920	4 495	266 439
Autres pays de l'Union européenne	141 448	8 403	6 238	156 089
Autres pays d'Europe	15 940	1 038	297	17 275
Amérique du Nord	31 693	871	123	32 687
Amériques centrale et du Sud	8 782	1 581	709	11 072
Afrique et Moyen-Orient	14 636	1 991	1 278	17 905
Asie et Océanie (hors Japon)	24 761	2 746	314	27 821
Japon	5 211	290	-	5 501
Organismes supra-nationaux	2 320	-	-	2 320
Dépréciations	(835)	(1 420)	(7 751)	(10 006)
TOTAL	490 980	30 420	5 703	527 103

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	127 049	893	-	127 942
Autres pays de l'Union européenne	96 721	917	-	97 638
Autres pays d'Europe	4 055	-	-	4 055
Amérique du Nord	18 695	-	-	18 695
Amériques centrale et du Sud	333	-	-	333
Afrique et Moyen-Orient	546	804	-	1 350
Asie et Océanie (hors Japon)	5 522	-	-	5 522
Japon	634	-	-	634
Organismes supra-nationaux	2 634	-	-	2 634
TOTAL	256 189	2 614	-	258 803

Au 31 décembre 2018
Valeur comptable
Actifs sains

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	123 231	1 088	-	124 319
Autres pays de l'Union européenne	87 396	1 078	-	88 474
Autres pays d'Europe	4 248	-	-	4 248
Amérique du Nord	20 866	-	-	20 866
Amériques centrale et du Sud	238	-	-	238
Afrique et Moyen-Orient	1 269	-	-	1 269
Asie et Océanie (hors Japon)	6 027	-	-	6 027
Japon	426	-	-	426
Organismes supra-nationaux	4 335	-	-	4 335
TOTAL	248 036	2 166	-	250 202

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
France (y compris DOM-TOM)	442 439	412 491
Autres pays de l'Union européenne	127 643	111 558
Autres pays d'Europe	14 387	15 434
Amérique du Nord	14 449	14 180
Amériques centrale et du Sud	4 439	4 170
Afrique et Moyen-Orient	17 939	12 736
Asie et Océanie (hors Japon)	12 892	12 789
Japon	13 271	13 723
Organismes supra-nationaux	9	89
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	647 468	597 170

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	57 698	1 912	152	59 763
Autres pays de l'Union européenne	41 492	1 493	163	43 148
Autres pays d'Europe	6 565	172	69	6 806
Amérique du Nord ¹	26 025	1 102	80	27 207
Amériques centrale et du Sud	3 391	63	17	3 471
Afrique et Moyen-Orient	5 323	240	-	5 563
Asie et Océanie (hors Japon)	6 566	85	-	6 651
Japon	959	29	-	988
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(171)	(181)	(58)	(410)
TOTAL	147 849	4 915	423	153 187

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2018**Montant de l'engagement****Engagements sains**

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements soumis à	Engagements soumis à	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	une ECL 12 mois (Bucket 1)	une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	64 377	1 755	88	66 220
Autres pays de l'Union européenne	45 323	1 535	132	46 990
Autres pays d'Europe	6 552	225	11	6 788
Amérique du Nord	26 962	1 159	13	28 134
Amériques centrale et du Sud	3 182	149	-	3 331
Afrique et Moyen-Orient	5 766	155	3	5 924
Asie et Océanie (hors Japon)	7 412	202	-	7 614
Japon	3 591	1	-	3 592
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions	(160)	(246)	(19)	(425)
TOTAL	163 005	4 935	228	168 168

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	35 531	1 133	459	37 123
Autres pays de l'Union européenne	16 054	1 626	2 132	19 814
Autres pays d'Europe	4 346	697	-	5 044
Amérique du Nord	10 243	635	397	11 275
Amériques centrale et du Sud	1 059	1	29	1 089
Afrique et Moyen-Orient	3 318	66	76	3 461
Asie et Océanie (hors Japon)	6 732	235	-	6 966
Japon	2 845	185	-	3 031
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(47)	(113)	(339)	(500)
TOTAL	80 082	4 466	2 755	87 302

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2018				
Montant de l'engagement				
<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	34 766	1 022	309	36 097
Autres pays de l'Union européenne	16 323	1 219	2 345	19 887
Autres pays d'Europe	4 197	607	-	4 804
Amérique du Nord	9 828	312	24	10 164
Amériques centrale et du Sud	1 485	18	69	1 572
Afrique et Moyen-Orient	3 256	105	43	3 404
Asie et Océanie (hors Japon)	5 395	298	-	5 693
Japon	3 195	233	-	3 428
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions	(56)	(106)	(285)	(447)
TOTAL	78 389	3 708	2 505	84 602

3.1.6 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Valeur comptable au 31/12/2019								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
	(en millions d'euros)								
Titres de dettes	914	-	-	-	357	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	914	-	-	-	357	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	2 793	1 058	-	1 444	1 073	9	129	139	4 014
Administration générale	107	69	-	5	3	-	-	-	45
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	43	100	-	-	-	-	-	-	59
Grandes entreprises	1 667	760	-	426	468	5	39	24	2 453
Clientèle de détail	976	129	-	1 013	602	4	90	115	1 457
TOTAL	3 708	1 058	-	1 444	1 430	9	129	139	4 014

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	4 189	1 015	-	995	1 149	41	64	477	4 668
Administration générale	51	163	-	3	1	-	-	-	60
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	28	24	-	2	1	-	-	-	-
Grandes entreprises	2 819	577	-	147	713	8	11	284	3 149
Clientèle de détail	1 290	252	-	843	434	33	53	193	1 458
TOTAL	4 189	1 015	-	995	1 149	41	64	477	4 668

3.2 Risque de marché

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	2 581	4 000	12 033	18 614
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 553	3 992	12 025	18 570
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	28	8	8	44
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	150	56	13	219
Opérations fermes de change	-	-	-	150	56	13	219
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	36	-	-	36
Autres	-	-	-	36	-	-	36
Sous-total	-	-	-	2 767	4 056	12 046	18 869
Opérations de change à terme	-	-	-	498	1	-	499
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	3 265	4 057	12 046	19 368

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 586	5 291	7 062	13 938
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 496	5 283	7 062	13 840
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	90	8	-	98
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	100	49	19	168
Opérations fermes de change	-	-	-	100	49	19	168
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	46	-	-	46
Autres	-	-	-	46	-	-	46
Sous-total	-	-	-	1 731	5 340	7 081	14 152
Opérations de change à terme	-	-	-	170	-	-	170
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	1 901	5 340	7 081	14 322

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 664	3 985	7 174	12 823
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 664	3 977	7 174	12 815
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	8	-	8
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	154	3	16	173
Opérations fermes de change	-	-	-	154	3	16	173
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	24	-	-	24
Autres	-	-	-	24	-	-	24
Sous-total	-	-	-	1 842	3 988	7 190	13 020
Opérations de change à terme	-	-	-	273	-	-	273
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	2 115	3 988	7 190	13 293

	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 165	4 745	5 755	11 665	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 156	4 739	5 755	11 650	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	9	6	-	15	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de devises	-	-	-	111	3	5	119	
Opérations fermes de change	-	-	-	111	3	5	119	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments	-	-	-	65	-	-	65	
Autres	-	-	-	65	-	-	65	
Sous-total	-	-	-	1 341	4 748	5 760	11 849	
Opérations de change à terme	-	-	-	236	-	-	236	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	1 577	4 748	5 760	12 085	

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2019						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	9	2	-	2 441	18 234	51 172	71 858
Futures	2	-	-	-	-	-	2
FRA	-	-	-	3	45	-	48
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 856	14 315	38 027	54 198
Options de taux	-	-	-	122	2 455	11 868	14 445
Caps-floors-collars	-	-	-	460	1 419	1 277	3 156
Autres instruments conditionnels	7	2	-	-	-	-	9
Instruments de devises et or	-	-	-	4 217	3 053	2 934	10 204
Opérations fermes de change	-	-	-	3 366	2 047	2 384	7 797
Options de change	-	-	-	851	1 006	550	2 407
Autres instruments	352	451	71	1 598	4 944	1 483	8 899
Dérivés sur actions et indices boursiers	352	451	71	1 324	4 815	1 113	8 126
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	43	-	-	43
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	35	99	54	188
Autres	-	-	-	196	30	316	542
Sous-total	361	453	71	8 256	26 231	55 589	90 961
Opérations de change à terme	-	-	-	8 672	1 110	52	9 834
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	361	453	71	16 928	27 341	55 641	100 795

	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans		≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans			
		> 5 ans	> 5 ans		> 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	687	1 460	2 207	2 431	16 344	42 584	65 713	
Futures	674	1 458	2 207	-	-	-	4 339	
FRA	-	-	-	3	-	-	3	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 660	12 458	30 457	44 575	
Options de taux	-	-	-	309	2 082	10 732	13 123	
Caps-floors-collars	-	-	-	459	1 804	1 395	3 658	
Autres instruments conditionnels	13	2	-	-	-	-	15	
Instruments de devises et or	29	-	-	3 997	2 479	2 692	9 197	
Opérations fermes de change	29	-	-	2 928	1 596	2 219	6 772	
Options de change	-	-	-	1 069	883	473	2 425	
Autres instruments	563	245	51	1 703	3 659	1 277	7 498	
Dérivés sur actions & indices boursiers	563	245	51	1 046	3 658	1 240	6 803	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	30	1	-	31	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	1	-	-	1	
Dérivés de crédits	-	-	-	528	-	35	563	
Autres	-	-	-	98	-	2	100	
Sous-total	1 279	1 705	2 258	8 131	22 482	46 553	82 408	
Opérations de change à terme	-	-	-	10 942	1 156	48	12 146	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	1 279	1 705	2 258	19 073	23 638	46 601	94 554	

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2019							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instrument de taux d'intérêt	143	-	-	2 271	17 649	52 459	72 522	
Futures	140	-	-	-	-	-	140	
FRA	-	-	-	24	-	-	24	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 904	13 788	37 895	53 587	
Options de taux	-	-	-	231	2 358	12 696	15 285	
Caps-floors-collars	-	-	-	112	1 503	1 868	3 483	
Autres instruments conditionnels	3	-	-	-	-	-	3	
Instrument de devises et or	-	-	-	4 431	2 668	2 609	9 708	
Opérations fermes de change	-	-	-	3 500	2 145	2 317	7 962	
Options de change	-	-	-	931	523	292	1 746	
Autres instruments	230	422	102	807	3 233	916	5 710	
Dérivés sur actions et indices boursiers	230	422	102	355	2 773	802	4 684	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	30	1	-	31	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	1	-	-	1	
Dérivés de crédits	-	-	-	226	406	38	670	
Autres	-	-	-	195	53	76	324	
Sous-total	373	422	102	7 509	23 550	55 984	87 940	
Opérations de change à terme	-	-	-	8 553	1 704	221	10 478	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	373	422	102	16 062	25 254	56 205	98 418	

	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	739	1 113	2 077	2 149	15 957	43 041	65 076	
Futures	732	1 112	2 077	-	-	-	3 921	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 863	12 463	30 319	44 646	
Options de taux	-	-	-	132	1 608	10 795	12 535	
Caps-floors-collars	-	-	-	153	1 886	1 927	3 965	
Autres instruments conditionnels	7	1	-	1	-	-	9	
Instruments de devises et or	103	-	-	3 481	2 171	2 270	8 023	
Opérations fermes de change	103	-	-	2 441	1 862	1 891	6 295	
Options de change	-	-	-	1 040	309	379	1 728	
Autres instruments	251	518	190	1 616	1 931	1 534	6 041	
Dérivés sur actions & indices boursiers	251	518	190	720	1 849	1 493	5 021	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	40	-	-	41	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	760	82	41	883	
Autres	-	-	-	96	-	-	96	
Sous-total	1 093	1 631	2 267	7 246	20 059	46 845	79 139	
Opérations de change à terme	-	-	-	11 531	1 918	14	13 465	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	1 093	1 631	2 267	18 777	21 977	46 859	92 604	

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	11 697 571	9 932 779
Futures	155 872	2 630 775
FRA	2 671 646	2 180
Swaps de taux d'intérêts	7 306 091	5 912 426
Options de taux	838 944	719 866
Caps-floors-collars	515 490	470 579
Autres instruments conditionnels	209 528	196 953
Instruments de devises et or	498 095	578 345
Opérations fermes de change	285 714	288 920
Options de change	212 381	289 425
Autres instruments	159 995	127 095
Dérivés sur actions et indices boursiers	104 119	90 220
Dérivés sur métaux précieux	3 848	4 433
Dérivés sur produits de base	21	8
Dérivés de crédits	25 089	29 196
Autres	26 918	3 238
Sous-total	12 355 661	10 638 219
Opérations de change à terme	2 055 565	1 878 752
TOTAL NOTIONNELS	14 411 226	12 516 971

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre "Facteur de risque – Gestion du bilan")

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	100 183	94 240	160 197	84 376	-	438 996
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	95 047	44 711	140 161	119 609	4 865	404 393
Total	195 230	138 951	300 358	203 985	4 865	843 389
Dépréciations						(9 628)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						833 761

	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	97 278	92 938	149 050	74 134	-	413 400
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	84 774	39 763	134 781	115 915	3 778	379 011
Total	182 052	132 701	283 831	190 049	3 778	792 411
Dépréciations						(9 974)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						782 437

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 703	18 248	30 654	13 121	-	144 726
Dettes envers la clientèle	583 873	40 840	17 742	5 013	-	647 468
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	666 576	59 088	48 396	18 134	-	792 194

	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	66 961	13 880	37 035	14 084	-	131 960
Dettes envers la clientèle	517 118	43 794	30 836	5 422	-	597 170
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	584 079	57 674	67 871	19 506	-	729 130

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	706	835	6 195	1 553	-	9 289
Titres de créances négociables	52 497	30 249	3 495	31	-	86 272
Emprunts obligataires	3 454	4 904	51 156	42 224	-	101 738
Autres dettes représentées par un titre	592	794	2 322	-	-	3 708
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	57 249	36 782	63 168	43 808	-	201 007
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	229	1 205	1 938	17 450	-	20 822
Dettes subordonnées à durée indéterminée	12	1	-	-	734	747
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	167	167
Titres et emprunts participatifs	60	-	-	1	-	61
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	301	1 206	1 938	17 451	901	21 797

(en millions d'euros)	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	54	55	17	-	-	126
Titres du marché interbancaire	329	1 576	6 273	2 128	-	10 306
Titres de créances négociables	48 947	25 455	4 150	57	-	78 609
Emprunts obligataires	4 946	5 023	41 565	40 813	-	92 347
Autres dettes représentées par un titre	887	937	1 258	-	-	3 082
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	55 163	33 046	53 263	42 998	-	184 470
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	217	2 147	2 551	15 567	-	20 482
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	2 061	2 061
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	161	161
Titres et emprunts participatifs	60	-	-	1	-	61
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	277	2 147	2 551	15 568	2 222	22 765

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	110	443	-	-	-	553

(en millions d'euros)	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	164	103	-	-	-	267

3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISES

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2019		
	Valeur de marché		Montant notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>	Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	17 323	13 030	820 803
Taux d'intérêt	16 877	12 797	779 632
Change	446	233	41 171
Autres	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	2 035	230	64 832
Taux d'intérêt	1 737	25	27 095
Change	262	181	37 613
Autres	36	24	124
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	11	33	2 879
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	19 368	13 293	888 514

	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	negative	
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de juste valeur	12 648	11 750	783 720
Taux d'intérêt	12 397	11 522	746 100
Change	251	228	37 620
Autres	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	1 665	287	61 999
Taux d'intérêt	1 541	143	27 724
Change	78	79	34 135
Autres	46	65	140
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	9	48	4 543
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	14 322	12 085	850 262

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE (NOTIONNELS)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	355 048	221 898	229 781	806 727
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	354 994	220 867	226 530	802 391
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	54	1 031	3 251	4 336
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	9 658	1 051	-	10 709
Opérations fermes de change	-	-	-	9 658	1 051	-	10 709
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	124	-	-	124
Autres	-	-	-	124	-	-	124
Sous-total	-	-	-	364 830	222 949	229 781	817 560
Opérations de change à terme	-	-	-	68 264	785	1 905	70 954
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-	-	433 094	223 734	231 686	888 514

	31/12/2018							Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	273 147	255 434	245 243	773 824	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	273 043	254 339	242 755	770 137	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	104	1 095	2 488	3 687	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de devises	-	-	-	12 350	1 984	-	14 334	
Opérations fermes de change	-	-	-	12 350	1 984	-	14 334	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments	-	-	-	140	-	-	140	
Autres	-	-	-	140	-	-	140	
Sous-total	-	-	-	285 637	257 418	245 243	788 298	
Opérations de change à terme	-	-	-	57 193	2 082	2 689	61 964	
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-	-	342 830	259 500	247 932	850 262	

La note 3.2 "Risque de marché" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2019			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	6 111	4 781	1 867	279 122
Taux d'intérêt	5 665	4 548	1 722	237 951
<i>Instruments fermes</i>	5 665	4 548	1 756	237 950
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	(34)	1
Change	446	233	145	41 171
<i>Instruments fermes</i>	446	233	145	41 171
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	6 111	4 781	1 867	279 122
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	11 212	8 249	1 910	541 681
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	17 323	13 030	3 777	820 803

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	3 214	4 176	709	220 690
Taux d'intérêt	2 963	3 948	674	183 070
<i>Instruments fermes</i>	2 882	3 948	653	183 069
<i>Instruments conditionnels</i>	81	-	21	1
Change	251	228	35	37 620
<i>Instruments fermes</i>	251	228	35	37 620
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	3 214	4 176	709	220 690
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 434	7 574	(568)	563 030
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	12 648	11 750	141	783 720

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

ELÉMENTS COUVERTS

Micro-couvertures	31/12/2019			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 669	66	-	38
Taux d'intérêt	26 669	66	-	40
Change	-	-	-	(2)
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	88 997	1 316	-	668
Taux d'intérêt	75 570	1 307	-	755
Change	13 427	9	-	(87)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	115 666	1 382	-	706
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	158 351	4 578	3	2 573
Taux d'intérêt	136 324	4 520	3	2 532
Change	22 027	58	-	41
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	158 351	4 578	3	2 573

Micro-couvertures	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	31 064	377	-	(342)
Taux d'intérêt	31 014	377	-	(342)
Change	50	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	63 327	655	-	148
Taux d'intérêt	47 016	654	-	91
Change	16 311	1	-	57
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	94 391	1 032	-	(194)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	109 027	2 012	16	513
Taux d'intérêt	100 442	1 858	16	398
Change	8 585	154	-	115
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	109 027	2 012	16	513

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2019	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	6 424	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	292 921	59
Total - Actifs	299 345	59
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	244 959	24
Total - Passifs	244 959	24

Macro-couvertures	31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	159	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	248 848	94
Total - Actifs	249 007	94
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	342 175	373
Total - Passifs	342 175	373

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2019		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	3 632	(3 652)	(19)
Change	145	(131)	13
Autres	-	-	-
TOTAL	3 777	(3 783)	(6)

	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	106	(92)	14
Change	35	(58)	(23)
Autres	-	-	-
TOTAL	141	(150)	(9)

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENTS NETS A L'ETRANGER
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	1 237	172	79	37 605
Taux d'intérêt	952	-	90	7 010
<i>Instruments fermes</i>	952	-	90	7 010
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	249	148	(11)	30 470
<i>Instruments fermes</i>	249	148	(11)	30 470
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	36	24	-	125
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	1 237	172	79	37 605
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	785	25	163	20 085
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	13	33	(2)	7 142
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	798	58	161	27 227
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	2 035	230	240	64 832
∞ Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	11	33	(13)	2 879

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
<i>Instruments fermes</i>	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	1 165	88	(44)	32 124
Taux d'intérêt	1 072	-	(55)	7 085
<i>Instruments fermes</i>	1 072	-	(55)	7 085
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Change	47	23	11	24 899
<i>Instruments fermes</i>	47	23	11	24 899
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Autres	46	65	-	140
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	1 165	88	(44)	32 124
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	469	143	(76)	20 639
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	31	56	(1)	9 236
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	500	199	(77)	29 875
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	1 665	287	(122)	61 999
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	9	48	(5)	4 543

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2019		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	258	-	-
Change	(6)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	252	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	(10)	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	242	-	-

	31/12/2018		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	
(en millions d'euros)			Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	(132)	-	-
Change	10	-	-
Matières premières	-	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(122)	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	5	7	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE	(117)	7	-

3.5 Risques opérationnels

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque– Risques opérationnels")

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre " Risques et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	17 407	16 637
Opérations avec les établissements de crédit	1 702	1 664
Opérations internes au Crédit Agricole	2 877	2 955
Opérations avec la clientèle	11 429	10 726
Opérations de location-financement	610	714
Titres de dettes	789	578
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 312	5 581
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	5 312	5 581
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 351	2 561
Autres intérêts et produits assimilés	37	38
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	25 107	24 817
Sur les passifs financiers au coût amorti	(12 706)	(12 259)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 376)	(1 299)
Opérations internes au Crédit Agricole	(1 008)	(1 112)
Opérations avec la clientèle	(6 016)	(5 628)
Opérations de location-financement	(68)	(194)
Dettes représentées par un titre	(3 605)	(3 203)
Dettes subordonnées	(633)	(823)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(872)	(939)
Autres intérêts et charges assimilées ²	(85)	(49)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(13 663)	(13 247)

¹ dont 136 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2019

² dont des charges relatives à la dette locative à IFRS 16

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	261	(43)	218	217	(43)	174
Sur opérations internes au Crédit Agricole	803	(477)	326	754	(505)	249
Sur opérations avec la clientèle	1 763	(211)	1 552	1 991	(230)	1 761
Sur opérations sur titres	49	(99)	(50)	38	(79)	(41)
Sur opérations de change	41	(44)	(3)	38	(44)	(7)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	342	(249)	93	272	(196)	76
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 506	(3 762)	(1 256)	2 419	(3 550)	(1 132)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 792	(1 616)	3 176	4 872	(1 794)	3 078
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	10 556	(6 500)	4 057	10 600	(6 441)	4 160

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances et de Services financiers spécialisés.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liées aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes reçus	1 505	1 085
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	3 878	(37)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	3 462	(1 372)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	2 860	(974)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 440	(3 351)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(1 771)	(135)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	713	1 701
Résultat de la comptabilité de couverture	(6)	(9)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	17 082	(3 093)

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs concernés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	6 362	(6 363)	(1)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 283	(4 151)	(1 868)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	4 079	(2 212)	1 867
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	10 837	(10 842)	(5)
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 401	(6 316)	(1 915)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 436	(4 526)	1 910
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	17 199	(17 205)	(6)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	4 002	(4 000)	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 574	(2 281)	(707)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 428	(1 719)	709
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 130	(7 141)	(11)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 743	(3 186)	557
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 387	(3 955)	(568)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	11 132	(11 141)	(9)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	47	71
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	115	121
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	162	192

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

² Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de 76 millions d'euros

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres de dettes	8	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	1	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	9	5
Titres de dettes	(1)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(17)	(5)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(18)	(5)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	(9)	-

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(15)	(3)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ¹	13 800	11 156
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ²	(26 163)	(4 975)
Produits nets des immeubles de placement	140	284
Autres produits (charges) nets	100	155
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(12 139)	6 617

¹ L'augmentation de 2 644 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance s'explique essentiellement par une augmentation de la collecte nette pour 3 500 millions d'euros dont 2 800 millions d'euros sur l'activité Epargne-Retraite.

² La hausse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 21 189 millions d'euros est essentiellement due aux effets de la collecte nette positive et l'évolution des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges de personnel	(7 147)	(7 123)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(816)	(792)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 749)	(3 915)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(11 713)	(11 830)

¹ Dont -338 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2019

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2019 :

COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CREDIT AGRICOLE S.A. :

(en millions d'euros hors taxes)	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2019
	2019	2018	2019	2018	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	16,25	16,94	14,59	14,34	30,84
Emetteur	1,90	2,08	1,92	2,12	3,82
Filiales intégrées globalement	14,35	14,86	12,67	12,22	27,02
Services autres que la certification des comptes	5,74	5,19	6,24	5,27	11,98
Emetteur	0,46	0,70	0,96	1,08	1,42
Filiales intégrées globalement	5,28	4,49	5,28	4,19	10,56
TOTAL	21,99	22,13	20,83	19,61	42,82

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 11,1 M€, dont 8,7 M€ au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 2,4 M€ au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 9,4 M€, dont 7,7 M€ au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 1,7 M€ au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.)

AUTRES COMMISSAIRES AUX COMPTES INTERVENANT SUR LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A., CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

(en millions d'euros hors taxes)	Mazars		KPMG		Deloitte		Autres		Total 2019
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,12	1,22	0,38	0,23	0,18	0,20	0,30	0,32	1,98
Services autres que la certification des comptes ¹	0,06	0,13	0,01	0,01	0,01	0,01	-	0,01	0,08
TOTAL	1,18	1,35	0,39	0,24	0,19	0,21	0,30	0,33	2,06

¹ Les services autres que la certification des comptes recensés correspondent aux missions réalisées par ces cabinets dans les sociétés où ils sont Commissaires aux comptes.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	(1 047)	(760)
Immobilisations corporelles ¹	(678)	(396)
Immobilisations incorporelles	(369)	(364)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(1)	1
Immobilisations corporelles	(1)	-
Immobilisations incorporelles	-	1
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(1 048)	(759)

(1) Dont - 307 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2019

4.9 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	216	99
Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	24	(83)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	24	(57)
Engagements par signature	1	(28)
Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	192	182
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	129	122
Engagements par signature	64	58
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	(1 326)	(1 030)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 195)	(1 120)
Engagements par signature	(131)	90
Autres actifs	(164)	-
Risques et charges	(15)	(88)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 289)	(1 019)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(223)	(197)
Récupérations sur prêts et créances	345	189
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	345	189
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(29)	(28)
Pertes sur engagements par signature	-	(4)
Autres pertes	(74)	(36)
Autres produits	14	14
COÛT DU RISQUE	(1 256)	(1 081)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	51	77
Plus-values de cession	59	82
Moins-values de cession	(8)	(6)
Titres de capitaux propres consolidés	22	15
Plus-values de cession	25	15
Moins-values de cession	(3)	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(19)	(3)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	54	89

4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	(464)	(1 310)
Charge d'impôt différé	(43)	(9)
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	51	(147)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(456)	(1 466)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	6 190	34,43%	(2 131)
Effet des différences permanentes		(21,87)%	1 354
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(3,28)%	203
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,10)%	6
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,99)%	61
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		(0,82)%	51
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT ¹		7,37%	(456)

¹ Hors produit fiscal Emporiki (Cf note 2.8), le taux effectif d'impôt ressort à 24,59% au 31 décembre 2019 contre 23,81% au 31 décembre 2018.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	6 155	34,43%	(2 119)
Effet des différences permanentes		(3,82)%	235
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(4,65)%	286
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,53%	(32)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,60)%	99
Effet des autres éléments		(1,07)%	66
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		23,81%	(1 466)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	301	248
Ecart de réévaluation de la période	301	241
Transferts en résultat	-	7
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 189	(1 225)
Ecart de réévaluation de la période	1 181	(1 153)
Transferts en résultat	(38)	(65)
Autres variations	46	(7)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	361	(138)
Ecart de réévaluation de la période	364	(146)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(3)	8
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	434	(356)
Ecart de réévaluation de la période	445	(291)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(11)	(65)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	9	(11)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(481)	547
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	1	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(12)	(2)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	1 802	(936)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(162)	51
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(74)	383
Ecart de réévaluation de la période	(86)	365
Transferts en réserves	12	18
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	53	130
Ecart de réévaluation de la période	77	115
Transferts en réserves	20	60
Autres variations	(44)	(45)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(30)	1
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	71	(259)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	8	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	3	5
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(131)	308
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 671	(628)
Dont part du Groupe	1 620	(595)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	51	(33)

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2018				Variation				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(244)	(4)	(248)	(158)	301	-	301	275	57	(4)	53	117
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 477	(653)	1 824	1 848	1 189	(301)	888	851	3 666	(954)	2 712	2 699
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	487	(143)	344	339	361	(116)	245	243	848	(259)	589	582
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	153	151	304	304	434	(64)	370	370	587	87	674	674
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 873	(649)	2 224	2 333	2 285	(481)	1 804	1 739	5 158	(1 130)	4 028	4 072
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(22)	1	(21)	(16)	9	1	10	9	(13)	2	(11)	(8)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	12	(1)	11	11	(12)	-	(12)	(12)	-	(1)	(1)	(1)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 863	(649)	2 214	2 328	2 282	(480)	1 802	1 735	5 145	(1 129)	4 016	4 063
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(701)	166	(535)	(504)	(162)	27	(135)	(120)	(863)	193	(670)	(624)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(140)	37	(103)	(100)	(74)	20	(54)	(53)	(214)	57	(157)	(153)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(362)	(69)	(431)	(457)	53	24	77	76	(309)	(45)	(354)	(381)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 203)	134	(1 069)	(1 061)	(183)	71	(113)	(97)	(1 386)	205	(1 181)	(1 158)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(27)	(15)	(42)	(42)	(30)	8	(21)	(21)	(57)	(7)	(63)	(62)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	(2)	-	(2)	(2)	3	-	3	3	1	-	1	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(1 232)	119	(1 112)	(1 105)	(210)	79	(131)	(115)	(1 442)	198	(1 243)	(1 220)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 631	(530)	1 102	1 223	2 072	(401)	1 671	1 620	3 703	(931)	2 773	2 843

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion	(493)	(5)	(498)	(387)	(492)	(5)	(497)	(387)	248	1	249	228	(244)	(4)	(248)	(158)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 493	(960)	3 533	3 500												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					3 702	(985)	2 717	2 704	(1 225)	332	(893)	(856)	2 477	(653)	1 824	1 848
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	625	(191)	434	427	625	(191)	434	427	(138)	48	(90)	(88)	487	(143)	344	339
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition					509	(15)	494	494	(356)	166	(190)	(190)	153	151	304	304
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4 625	(1 156)	3 469	3 540	4 344	(1 196)	3 148	3 238	(1 471)	547	(924)	(906)	2 873	(649)	2 224	2 333
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(25)	(13)	(38)	(36)	(11)	-	(11)	(8)	(11)	1	(10)	(8)	(22)	1	(21)	(16)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	13	(1)	13	14	15	(1)	14	14	(3)	-	(2)	(2)	12	(1)	11	11
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4 613	(1 170)	3 444	3 518	4 348	(1 197)	3 151	3 244	(1 485)	548	(936)	(916)	2 863	(649)	2 214	2 328
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(753)	181	(572)	(547)	(752)	178	(574)	(548)	51	(12)	39	44	(701)	166	(535)	(504)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre					(523)	175	(348)	(341)	383	(138)	245	241	(140)	37	(103)	(100)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					(492)	40	(452)	(490)	130	(109)	21	33	(362)	(69)	(431)	(457)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(753)	181	(572)	(547)	(1 767)	393	(1 374)	(1 379)	564	(259)	305	318	(1 203)	134	(1 069)	(1 061)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(11)	2	(9)	(9)	(28)	(12)	(40)	(40)	1	(3)	(2)	(2)	(27)	(15)	(42)	(42)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	(9)	-	(9)	(9)	(7)	-	(7)	(7)	5	-	5	5	(2)	-	(2)	(2)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(773)	183	(590)	(565)	(1 802)	381	(1 421)	(1 426)	570	(262)	308	321	(1 232)	119	(1 112)	(1 105)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 840	(987)	2 854	2 953	2 546	(816)	1 730	1 818	(915)	286	(628)	(595)	1 631	(530)	1 102	1 223

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2019, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Grandes Clientèles,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance (solutions d'épargne et assurance de biens et de responsabilité) :
 - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie,
 - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica,
 - assurance des emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance et assurances collectives exercées par Predica en France ;
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CA Indosuez Switzerland SA, CA Indosuez Wealth Europe, CFM Indosuez Wealth, CA Indosuez Wealth France).

2. Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Gruppo Bancario, Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle

mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégrée à la Banque de proximité à l'international.

4. Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'International. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer, des actifs réels et des projets, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds. Suite à son acquisition par CACEIS au-cours du troisième trimestre 2019, Kas Bank a été intégré à ce pôle en septembre 2019. Et dans le cadre du rapprochement des activités de CACEIS et de Santander Securities Services (« S3 ») finalisé en décembre 2019, les activités de S3 en Espagne ainsi que 49,99% de ses activités en Amérique latine ont été intégrés dans ce pôle en décembre 2019.

6. Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités.

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A.
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation

Ce pôle inclut également d'autres éléments, notamment les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2019						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	6 077	3 457	2 796	2 716	5 603	(497)	20 152
Charges d'exploitation	(2 905)	(2 371)	(1 753)	(1 362)	(3 498)	(872)	(12 761)
Résultat brut d'exploitation	3 172	1 086	1 043	1 354	2 105	(1 369)	7 391
Coût du risque	(19)	(217)	(335)	(497)	(160)	(28)	(1 256)
Résultat d'exploitation	3 153	869	708	857	1 945	(1 397)	6 135
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	46	-	-	295	5	6	352
Gains ou pertes nets sur autres actifs	32	2	2	-	6	12	54
Variations de valeur des écarts d'acquisition ¹	-	-	-	-	22	(611)	(589)
Résultat avant impôt	3 231	871	710	1 152	1 978	(1 990)	5 952
Impôts sur les bénéfices	(881)	(274)	(199)	(233)	(407)	1 538	(456)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	8	-	(46)	-	-	-	(38)
Résultat net	2 358	597	465	919	1 571	(452)	5 458
Participations ne donnant pas le contrôle	325	27	132	104	33	(7)	614
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 033	570	333	815	1 538	(445)	4 844

¹ Dépréciation de l'écart d'acquisition LCL pour -611 millions d'euros

Compte tenu de la norme IFRS 9, le *spread* émetteur Crédit Agricole CIB est classé à compter du 1^{er} janvier 2018 en Capitaux propres dans les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables ».

	31/12/2019						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs sectoriels							
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 277	-	-	2 344	350	261	7 232
- dont écarts d'acquisition	6 908	4 161	1 698	1 128	1 385	-	15 280
TOTAL ACTIF	501 631	164 417	80 283	77 642	826 550	117 120	1 767 643

31/12/2018							
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	5 778	3 433	2 732	2 769	5 368	(344)	19 736
Charges d'exploitation	(2 836)	(2 391)	(1 738)	(1 380)	(3 339)	(905)	(12 589)
Résultat brut d'exploitation	2 942	1 042	994	1 389	2 029	(1 249)	7 147
Coût du risque	(17)	(220)	(358)	(467)	64	(83)	(1 081)
Résultat d'exploitation	2 925	822	636	922	2 093	(1 332)	6 066
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	47	-	-	187	-	21	255
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	50	14	1	14	13	89
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	86	86
Résultat avant impôt	2 969	872	650	1 110	2 107	(1 212)	6 496
Impôts sur les bénéfices	(774)	(288)	(185)	(244)	(550)	575	(1 466)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	(2)	(1)	-	-	-	-	(3)
Résultat net	2 193	583	465	866	1 557	(637)	5 027
Participations ne donnant pas le contrôle	285	26	124	128	29	35	627
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 908	557	341	738	1 528	(672)	4 400

31/12/2018							
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Actifs sectoriels							
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence	4 048	-	-	2 135	-	185	6 368
- dont écarts d'acquisition	6 864	4 772	1 693	1 025	1 137	-	15 491
TOTAL ACTIF	445 766	148 102	79 231	71 402	772 463	107 430	1 624 394

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2019				31/12/2018			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	2 425	10 688	1 409 567	9 470	1 886	10 436	1 303 129	9 945
Italie	703	3 158	97 737	2 082	597	3 167	88 934	1 974
Autres pays de l'Union européenne	791	3 023	88 412	2 465	799	2 989	77 701	2 351
Autres pays d'Europe	152	725	20 550	704	135	741	18 809	682
Amérique du Nord	210	1 146	61 570	472	489	1 093	56 023	461
Amérique centrale et du Sud	15	50	641	-	20	46	988	-
Afrique et Moyen-Orient	158	490	9 348	38	149	450	9 861	33
Asie et Océanie (hors Japon)	285	561	26 693	27	207	502	22 441	24
Japon	105	311	53 125	22	118	312	46 508	21
TOTAL	4 844	20 152	1 767 643	15 280	4 400	19 736	1 624 394	15 491

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque - Risque du secteur de l'assurance" sur la gestion du risque du secteur assurance)

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2019			31/12/2018		
	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>						
Primes émises	36 967	-	36 967	33 534	-	33 534
Variation des primes non acquises	(225)	-	(225)	(210)	-	(210)
Primes acquises	36 742	-	36 742	33 324	-	33 324
Autres produits d'exploitation	(124)	-	(124)	252	-	252
Produits des placements	7 737	(4)	7 733	7 509	(3)	7 506
Charges des placements	(457)	1	(456)	(370)	1	(369)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	72	103	175	41	379	420
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	12 405	(4 041)	8 364	(6 702)	1 828	(4 874)
Variation des dépréciations sur placements	(39)	(1 12)	(1 51)	(8)	(49)	(57)
Produits des placements nets de charges	19 718	(4 053)	15 666	471	2 157	2 628
Charges de prestations des contrats ¹	(49 154)	3 608	(45 546)	(27 685)	(1 866)	(29 551)
Produits des cessions en réassurance	693	-	693	518	-	518
Charges des cessions en réassurance	(736)	-	(736)	(608)	-	(608)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	(43)	-	(43)	(90)	-	(90)
Frais d'acquisition des contrats	(2 021)	-	(2 021)	(2 054)	-	(2 054)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(2 163)	-	(2 163)	(1 970)	-	(1 970)
Autres produits et charges opérationnels courants	(416)	-	(416)	(353)	-	(353)
Autres produits et charges opérationnels	7	-	7	(3)	-	(3)
Résultat opérationnel	2 547	(445)	2 102	1 892	291	2 182
Charge de financement	(238)	-	(238)	(429)	-	(429)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(591)	51	(540)	(307)	(147)	(454)
Résultat après impôt des activités abandonnées	8	-	8	(1)	-	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 726	(394)	1 332	1 154	144	1 298
Participations ne donnant pas le contrôle	3	-	3	12	-	12
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 723	(394)	1 329	1 142	144	1 286

¹ Dont -23 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2019 (-22 milliards d'euros au 31 décembre 2018), -1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés 31 décembre 2019 (-1 milliard d'euros au 31 décembre 2018) et -21 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2019 (-6 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	173 352	142 954
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	776	460
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	776	460
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	172 576	142 494
Instruments de capitaux propres	33 178	25 414
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	9 774	8 730
<i>Titres de participation non consolidés</i>	4 501	(328)
<i>Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition</i>	18 903	17 012
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	70 263	57 437
<i>Prêts et créances</i>	718	296
<i>Titres de dettes</i>	69 545	57 141
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	171	153
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 781	4 973
<i>OPCVM</i>	44 078	34 277
<i>Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition</i>	20 515	17 738
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	69 135	59 643
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	457	988
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	13 819	12 213
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	6 822	5 161
<i>OPCVM</i>	48 037	41 281
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<i>Prêts et créances</i>	-	-
<i>Titres de dettes</i>	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-
Instruments dérivés de couverture	929	1 072
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	227 570	214 284
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 393	214 109
Titres de dettes	227 393	214 109
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	68 474	61 593
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	158 919	152 516
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	177	175
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	177	175
Actifs financiers au coût amorti	4 772	5 867
Prêts et créances	3 815	5 530
Titres de dettes	957	337
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	76	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	881	337
<i>Dépréciations</i>	-	-
Immeubles de placement	6 410	6 280
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	4 002	3 785
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	417 035	374 242

Au 31 décembre 2019, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 002 millions d'euros contre 3 785 millions d'euros au 31 décembre 2018.

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 393	20 456	(128)	214 109	14 615	(743)
Titres de dettes	227 393	20 456	(128)	214 109	14 615	(743)
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	68 474	7 560	(69)	61 593	4 412	(171)
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	158 919	12 896	(59)	152 516	10 203	(572)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	177	-	(23)	175	3	(21)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	177	-	(23)	175	3	(21)
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	227 570	20 456	(151)	214 284	14 618	(764)
Impôts		(5 354)	39		(3 839)	198
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (NET D'IMPÔTS)		15 102	(112)		10 779	(566)

RECLASSEMENT ENTRE LE RESULTAT NET ET LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES ACTIFS FINANCIERS DESIGNES A L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

	31/12/2019			31/12/2018		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en autres éléments du résultat global en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en autres éléments du résultat global en application de l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produits des placements	1 029	1 025	(4)	929	926	(3)
Charges des placements	(7)	(6)	1	(10)	(9)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	71	174	103	25	405	379
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	4 041	-	(4 041)	(1 828)	-	1 828
Variation des dépréciations sur placements	-	(112)	(112)	-	(49)	(49)
Produits des placements nets de charges	5 134	1 081	(4 053)	(884)	1 272	2 157
Charges des prestations des contrats			3 608			(1 866)
Résultat opérationnel			(445)			291
Impôts sur les résultats			51			(147)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			(394)			144

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 656		1 581	
Banques centrales	91 423	1 896	65 395	949
VALEUR AU BILAN	93 079	1 896	66 976	949

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	230 721	225 605
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	168 756	139 870
Instruments de capitaux propres	36 293	28 351
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 942	60 131
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 520	51 386
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	2
VALEUR AU BILAN	399 477	365 475
<i>Dont Titres prêtés</i>	615	2 823

ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	6 901	2 777
Actions et autres titres à revenu variable	6 901	2 777
Titres de dettes	18 380	19 295
Effets publics et valeurs assimilées	13 665	14 219
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 607	5 043
OPCVM	108	33
Prêts et créances	104 645	108 979
Créances sur les établissements de crédit	61	191
Créances sur la clientèle	894	1 374
Titres reçus en pension livrée	103 690	107 414
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	100 795	94 554
VALEUR AU BILAN	230 721	225 605

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	24 753	19 315
Titres de participation non consolidés	11 540	9 036
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	36 293	28 351

INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITERES SPPI

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Titres de dettes	68 733	57 128
Effets publics et valeurs assimilées	252	156
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 152	11 637
OPCVM	55 329	45 335
Prêts et créances	4 209	3 003
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	4 209	3 003
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	72 942	60 131

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de dettes	1	2
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	1	2

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	206 708	193 956
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 722	34 155
VALEUR AU BILAN	243 430	228 111

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert	33 472	25 433
Titres donnés en pension livrée	74 763	75 917
Dettes représentées par un titre	55	2
Instruments dérivés	98 418	92 603
VALEUR AU BILAN	206 708	193 956

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION
PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2019				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	25 942	(110)	214	86	(11)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	25 942	(110)	214	86	(11)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

31/12/2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	27 596	398	140	(365)	(18)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	27 596	398	140	(365)	(18)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché.

■ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par le groupe Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

■ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix du groupe Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	258 803	20 348	(290)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 518	617	(938)
TOTAL	261 321	20 965	(1 228)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	250 202	14 554	(1 077)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 418	619	(985)
TOTAL	253 620	15 173	(2 062)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	82 684	7 806	(151)
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 119	12 542	(140)
Total des titres de dettes	258 803	20 348	(291)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	258 803	20 348	(290)
Impôts		(5 341)	81
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		15 007	(209)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	75 753	4 658	(372)

Obligations et autres titres à revenu fixe	174 449	9 896	(705)
Total des titres de dettes	250 202	14 554	(1 077)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	250 202	14 554	(1 077)
Impôts		(3 845)	290
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		10 709	(787)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	802	29	(33)
Titres de participation non consolidés	1 716	588	(905)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 518	617	(938)
Impôts		(65)	19
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		552	(919)

	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	283	24	(46)
Titres de participation non consolidés	3 135	595	(939)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 418	619	(985)
Impôts		(88)	16
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		531	(969)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	31/12/2019		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	(1)	-	(4)
Titres de participation non consolidés	1 058	47	(65)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	1 057	47	(69)
Impôts		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) ¹		47	(69)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	31	5	(5)
Titres de participation non consolidés	234	14	(74)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	265	19	(79)
Impôts		-	12
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) ¹		19	(67)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	438 580	412 981
Prêts et créances sur la clientèle	395 181	369 456
Titres de dettes	72 519	57 764
VALEUR AU BILAN	906 280	840 201

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	98 434	94 457
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹</i>	7 002	6 548
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹</i>	22 484	25 369
Valeurs reçues en pension	1	1
Titres reçus en pension livrée	5 358	5 225
Prêts subordonnés	538	516
Autres prêts et créances	133	103
Valeur brute	104 464	100 302
Dépréciations	(416)	(419)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	104 048	99 883
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 294	1 944
Titres reçus en pension livrée	1 343	1 746
Comptes et avances à terme	331 504	309 037
Prêts subordonnés	392	371
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	334 533	313 098
VALEUR AU BILAN	438 580	412 981

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	27 824	31 510
Autres concours à la clientèle	340 041	313 894
Valeurs reçues en pension	232	131
Titres reçus en pension livrée	4 071	2 976
Prêts subordonnés	45	104
Créances nées d'opérations d'assurance directe	314	655
Créances nées d'opérations de réassurance	770	634
Avances en comptes courants d'associés	143	144
Comptes ordinaires débiteurs	14 670	13 249
Valeur brute	388 110	363 297
Dépréciations	(8 813)	(9 168)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	379 297	354 129
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 512	5 544
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	10 772	10 170
Valeur brute	16 284	15 714
Dépréciations	(400)	(387)
Valeur nette des opérations de location-financement	15 884	15 327
VALEUR AU BILAN	395 181	369 456

TITRES DE DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	23 590	23 222
Obligations et autres titres à revenu fixe	48 983	34 574
Total	72 573	57 796
Dépréciations	(53)	(32)
VALEUR AU BILAN	72 519	57 764

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2019

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²			
<i>(en millions d'euros)</i>														
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 139	-	14 139	-	14 139	13 331	-	13 331	-	13 331	808	-	-	-
Instruments de capitaux propres	3 911	-	3 911	-	3 911	3 688	-	3 688	-	3 688	223	-	-	-
Titres de dettes	10 228	-	10 228	-	10 228	9 643	-	9 643	-	9 643	585	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 802	-	24 502	300	24 437	24 458	-	24 458	-	24 458	(21)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	24 802	-	24 502	300	24 437	24 458	-	24 458	-	24 458	(21)	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	14 620	13 261	1 271	88	14 620	12 547	11 322	1 225	-	12 547	2 073	-	-	-
Titres de dettes	1 359	-	1 271	88	1 359	1 225	-	1 225	-	1 225	134	-	-	-
Prêts et créances	13 261	13 261	-	-	13 261	11 322	11 322	-	-	11 322	1 939	-	-	-
Total Actifs financiers	53 561	13 261	39 912	388	53 196	50 336	11 322	39 014	-	50 336	2 860	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	53 561	13 261	39 912	388	53 196	50 336	11 322	39 014	-	50 336	2 860	-	-	-

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés".

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DECEMBRE 2018

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés						Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre	Juste valeur	Juste valeur nette						
<i>(en millions d'euros)</i>																	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 488	-	10 488	-	10 488	10 137	-	10 137	-	10 137	351	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	1 665	-	1 665	-	1 665	1 609	-	1 609	-	1 609	56	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	8 823	-	8 823	-	8 823	8 528	-	8 528	-	8 528	295	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21 435	6	20 501	929	21 274	20 435	-	20 435	-	20 335	939	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	21 435	6	20 501	929	21 274	20 435	-	20 435	-	20 335	939	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	14 094	11 886	1 572	636	14 094	10 908	9 356	1 552	-	10 908	3 186	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	2 208	-	1 572	636	2 208	1 552	-	1 552	-	1 552	656	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	11 886	11 886	-	-	11 886	9 356	9 356	-	-	9 356	2 530	-	-	-	-	-	
Total Actifs financiers	46 017	11 891	32 561	1 565	45 856	41 481	9 356	32 125	-	41 380	4 476	-	-	-	-	-	
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	46 017	11 891	32 561	1 565	45 856	41 481	9 356	32 125	-	41 380	4 476	-	-	-	-	-	

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2019, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe dix-sept véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 3 150 millions d'euros au 31 décembre 2019. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 5 960 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 6 171 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 6 262 millions d'euros.

Titrisations Crédit Agricole Italia

Au 31 décembre 2019, Crédit Agricole Italia gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 12 072 millions d'euros au 31 décembre 2019.

6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2019	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brute de couvertures	Couvertures	Total activité banque nette de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Arabie Saoudite	-	-	-	899	899	-	899
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	68	4	-	16	88	(1)	87
Belgique	-	-	2 412	671	3 083	(206)	2 877
Brésil	57	-	77	191	325	-	325
Egypte	2	8	804	-	814	-	814
Chine	12	-	36	-	48	-	48
Espagne	-	7	1 290	612	1 909	(2)	1 907
Etats-Unis	4 083	-	205	2 858	7 146	(21)	7 125
France	41	195	4 724	10 559	15 519	(1 015)	14 504
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	46	-	-	890	936	-	936
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1	6	-	-	7	-	7
Italie	24	96	2 821	4 921	7 862	(452)	7 410
Japon	-	-	-	889	889	8	897
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	68	7	258	-	333	-	333
Pologne	14	-	722	242	978	-	978
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	1	-	-	-	1	-	1
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	55	148	203	-	203
Venezuela	-	-	-	42	42	-	42
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	993	31	699	4 783	6 506	(345)	6 161
TOTAL	5 410	354	14 103	27 721	47 588	(2 034)	45 554

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brute de couvertures	Couvertures	Total activité banque nette de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Arabie Saoudite	8	-	-	880	888	-	888
Autriche	-	-	-	15	15	-	15
Belgique	50	-	2 395	1 007	3 452	(129)	3 323
Brésil	381	-	-	211	592	-	592
Chine	6	-	-	19	25	-	25
Espagne	-	-	332	52	384	-	384
États-Unis	1 578	-	152	1 610	3 340	1	3 341
France	3	45	5 840	11 582	17 470	(611)	16 859
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	71	-	-	978	1 049	-	1 049
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	519	-	3 013	4 985	8 517	(183)	8 334
Japon	23	-	-	1 948	1 971	-	1 971
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	3	-	737	-	740	-	740
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	1	-	7	-	8	-	8
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	31	34	65	-	65
Venezuela	-	-	-	59	59	-	59
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	889	9	1 647	2 438	4 983	(6)	4 977
TOTAL	3 532	54	14 154	25 818	43 558	(928)	42 630

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Arabie Saoudite	6	-
Argentine	1	-
Autriche	3 036	3 667
Belgique	3 299	2 859
Brésil	-	-
Egypte	-	-
Chine	-	-
Espagne	1 318	1 148
Etats-Unis	131	39
France	52 216	47 510
Grèce	4	-
Hong Kong	-	-
Iran	-	-
Irlande	725	759
Italie	7 602	6 042
Japon	97	39
Lituanie	-	-
Maroc	-	-
Pologne	363	349
Royaume-Uni	15	4
Russie	-	-
Syrie	-	-
Turquie	2	-
Ukraine	-	-
Venezuela	1	-
Yémen	-	-
Autres pays souverains	2 219	1 977
TOTAL	71 035	64 393

6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	144 726	131 960
Dettes envers la clientèle	647 468	597 170
Dettes représentées par un titre	201 007	184 470
VALEUR AU BILAN	993 201	913 600

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	76 818	75 531
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	10 137	12 817
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	2 359	1 678
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	27 169	22 131
Total	103 987	97 662
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs ¹	18 794	11 223
Comptes et avances à terme	20 876	21 478
Titres donnés en pension livrée	1 069	1 597
Total	40 739	34 298
VALEUR AU BILAN	144 726	131 960

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	228 339	203 495
Comptes d'épargne à régime spécial	302 424	288 414
Autres dettes envers la clientèle	112 574	101 775
Titres donnés en pension livrée	1 569	840
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	940	1 260
Dettes nées d'opérations de réassurance	467	334
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 155	1 052
VALEUR AU BILAN	647 468	597 170

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Bons de caisse	-	126
Titres du marché interbancaire	9 289	10 306
Titres de créances négociables	86 272	78 610
Emprunts obligataires ¹	101 738	92 347
Autres dettes représentées par un titre	3 708	3 081
VALEUR AU BILAN	201 007	184 470

¹ Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ²	Autres montants compensables sous conditions		
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
Dérivés ¹	120 534	21	120 513	104 711	15 533	269
Prises en pension de titres	177 596	62 900	114 696	10 756	103 279	661
Prêts de titres	2 817	-	2 817	-	-	2 817
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	300 947	62 921	238 026	115 467	118 812	3 747

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
Dérivés ¹	167 617	57 578	110 039	80 604	17 018	12 417
Prises en pension de titres	169 727	52 233	117 493	8 609	104 480	4 404
Prêts de titres	5 669	-	5 669	-	-	5 669
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	343 013	109 811	233 201	89 213	121 499	22 490

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ²	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ¹	111 711	-	111 711	103 048	6 819	1 844
Mises en pension de titres	167 552	62 900	104 652	10 756	89 108	4 788
Emprunts de titres	6 060	-	6 060	-	-	6 060
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	285 323	62 900	222 423	113 804	95 927	12 692

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ²	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ¹	163 263	57 544	105 719	80 641	24 421	657
Mises en pension de titres	152 745	52 233	100 512	8 609	85 682	6 221
Emprunts de titres	5 977	-	5 977	-	-	5 977
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	321 987	109 778	212 209	89 249	110 104	12 856

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

² Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants ²	1 233	1 350
Impôts différés	3 067	3 130
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	4 300	4 480
Impôts courants ¹	1 626	692
Impôts différés	2 140	1 684
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 766	2 376

¹ La variation du poste intègre notamment les effets de reclassement des positions fiscales incertaines à la suite de l'application IFRIC 23

² Au 31 décembre 2019, ce poste intègre la créance de 312 millions d'euros constatée par CACEIS Allemagne dans le cadre de la procédure en cours avec l'administration fiscale bavaroise (cf. Note 2.6). La créance constatée au 31 décembre 2018 par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du contentieux Emporiki de 312 millions d'euros (cf. note 2.8) a été reprise à la suite du remboursement obtenu.

CONTROLES FISCAUX

Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole SA, à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015, a fait l'objet de redressements dans le cadre d'une proposition de rectification reçue fin décembre 2018. Crédit Agricole SA conteste de façon motivée la plupart des points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Crédit Agricole S.A. avait fait l'objet antérieurement d'un contrôle fiscal portant sur l'exercice 2013. L'administration fiscale avait notifié un redressement visant à refuser la déduction fiscale opérée, consécutive à la moins-value correspondant à la cession des titres Emporiki Bank issus d'une augmentation de capital réalisée le 28 janvier 2013, soit quatre jours avant la cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank. L'administration fiscale contestait le fait que les titres de cette filiale aient été traités en titres de placement.

L'avis de mise en recouvrement du 15 mars 2017 afférent à ce redressement, d'un montant de 312 millions d'euros, avait fait l'objet d'un paiement et, parallèlement, une créance du même montant avait été comptabilisée au 31 décembre 2017.

A la suite de l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 novembre 2019 relatif à l'augmentation de capital de 2012 de la banque Emporiki souscrite par Crédit Agricole SA en vue de la cession qui a, en dernier ressort, donné raison à Crédit Agricole SA et conclu au caractère de titres de placement des titres en question, il a été procédé à un règlement de l'ensemble du dossier intégrant le différend de 2013 qui devenait de fait sans objet. Ainsi, s'agissant des titres issus de l'augmentation de capital de 2012, le montant de 1 038 millions d'euros versé à Crédit Agricole S.A. est définitivement acquis justifiant une reprise en résultat des provisions associées, soit :

- 955 millions d'euros de provisions liées à la déductibilité de la provision pour dépréciation des titres Emporiki comptabilisée en 2012 ;
- 83 millions d'euros de provisions liées à la déductibilité de la moins-value des titres Emporiki comptabilisée en 2013.

S'agissant des titres issus de l'augmentation de capital de 2013, le montant de 312 millions d'euros a donc été dégrèvé et remboursé à Crédit Agricole SA. Plus aucune créance ne figure ainsi au bilan au 31 décembre 2019 à ce titre.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB, à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, a fait l'objet de redressements dans le cadre d'une proposition de rectification reçue fin décembre 2018. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan en matière de prix de transfert

Crédit Agricole CIB Milan a, suite à contrôles fiscaux, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005 à 2014 émises par les autorités fiscales italiennes en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes est en cours concernant l'ensemble des exercices. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS. A la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2016 et 2017. Une proposition de rectification a été reçue fin 2019. Crédit Agricole Consumer Finance a enregistré dans ses comptes une provision relative aux redressements qui sont contestés.

Antérieurement, Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet d'une autre vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015. Une proposition de rectification a été reçue fin 2017. Crédit Agricole Consumer Finance conteste de façon motivée les redressements. Une provision relative aux redressements qui sont contestés a été comptabilisée.

Contrôle fiscal PREDICA

PREDICA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2015 et 2016. Une proposition de rectification a été reçue début 2019. PREDICA a enregistré dans ses comptes une provision relative aux redressements qui sont contestés.

Contrôle fiscal CACEIS

CACEIS a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2016 et 2017. Une proposition de rectification a été fin 2019. CACEIS a enregistré dans ses comptes une provision relative aux redressements qui sont contestés.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Décalages temporaires comptables-fiscaux	2 208	2 179
Charges à payer non déductibles	339	329
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 163	2 066
Autres différences temporaires ¹	(294)	(216)
Impôts différés sur réserves latentes	(662)	(308)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(551)	(316)
Couverture de flux de trésorerie	(388)	(286)
Gains et pertes sur écarts actuariels	115	103
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	71	56
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	91	135
Impôts différés sur résultat	(619)	(425)
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(91)	(135)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	927	1 446

¹ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 380 millions d'euros pour 2019.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Autres actifs	31 789	30 966
Comptes de stocks et emplois divers	195	144
Débiteurs divers ¹	27 608	26 533
Comptes de règlements	1 531	2 126
Autres actifs d'assurance	329	344
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	2 097	1 819
Comptes de régularisation	6 560	7 047
Comptes d'encaissement et de transfert	2 355	2 324
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	230	673
Produits à recevoir	2 623	2 592
Charges constatées d'avance	525	514
Autres comptes de régularisation	827	945
VALEUR AU BILAN	38 349	38 013

¹ dont 49 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2018 versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Autres passifs ¹	36 426	30 705
Comptes de règlements	2 504	2 654
Créditeurs divers	32 254	27 798
Versements restant à effectuer sur titres	230	231
Dettes locatives ³	1 407	-
Autres passifs d'assurance	31	22
Comptes de régularisation	12 859	11 603
Comptes d'encaissement et de transfert ²	3 473	3 271
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 609	845
Produits constatés d'avance	1 317	1 309
Charges à payer	5 492	5 639
Autres comptes de régularisation	968	540
VALEUR AU BILAN	49 285	42 309

¹ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

² Les montants sont indiqués en net.

³ Cf Note 1.1 Normes applicables et comparabilité IFRS 16.

6.12 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019
Caisse, banques centrales	55
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-
Instruments dérivés de couverture	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(45)
Actifs financiers au coût amorti	370
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-
Actifs d'impôts courants et différés	-
Comptes de régularisation et actifs divers	2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-
Immeubles de placement	-
Immobilisations corporelles	5
Immobilisations incorporelles	4
Ecarts d'acquisition	-
Total de l'actif	390
Banques centrales	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-
Instruments dérivés de couverture	-
Passifs financiers au coût amorti	420
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-
Passifs d'impôts courants et différés	-
Comptes de régularisation et passifs divers	4
Provisions	1
Dettes subordonnées	9
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	43
Total du passif	478
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(88)

Courant 2019, le Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans un processus de mise en vente de Crédit Agricole Bank Romania. Un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception fin décembre 2019 d'offres engageantes de la part de potentiels acquéreurs.

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2019
Produit net bancaire	12
Charges générales d'exploitation	(12)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(2)
Coût du risque	(1)
Résultat avant impôts	(3)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-
Impôts sur les bénéfices	-
Résultat net	(3)
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	(43)
Résultat net	(46)
Participations ne donnant pas le contrôle	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	(46)

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(23)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7
TOTAL	(16)

6.13 Co-entreprises et entreprises associées**INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Au 31 décembre 2019,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 2 845 millions d'euros (2 204 millions d'euros au 31 décembre 2018),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève 4 387 millions d'euros (4 164 millions d'euros au 31 décembre 2018),

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Chrysler Automobiles (ex Fiat Group Automobiles) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint-venture* détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth, Ferrari en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est stratégique pour le développement de l'activité de *joint-venture* Automobiles du Groupe.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

31/12/2019						
(en millions d'euros)	%	Valeur de mise	Valeur	Dividendes versés aux	Quote part de	Quote part de
	d'intérêt	en équivalence	boursière	entités du groupe	résultat net ¹	capitaux propres ²
Co-entreprises						
Fca Bank	50,0%	1 818	-	90	232	1 572
S3 Latam Holdco I	34,8%	234	-	-	-	357
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		2 845			294	3 016
Entreprises associées						
Icade	19,0%	929	1 372	63	32	539
Ramsay Generale De Sante	39,6%	663	735	-	3	395
Korian	24,4%	650	838	11	29	610
Alteara	24,7%	596	835	51	65	497
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	358	-	6	51	358
Sci Heart Of La Defense	33,3%	269	266	14	11	269
Frey	19,3%	146	156	4	7	113
Wafasalaf	49,0%	139	-	13	15	81
Abc-Ca Fund Management Co	22,8%	131	-	-	9	131
Sbi Funds Management Private Limited	25,3%	103	-	5	24	76
Autres		404			67	184
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		4 387			313	3 253
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		7 232			607	6 269

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

² Capitaux propres – part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net ¹	Quote part de capitaux propres ²
Co-entreprises						
Fca Bank S.P.A	50,0%	1 672	-	-	133	1 427
Autres		532	-	10	63	738
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		2 204			196	2 165
Entreprises associées						
Icade	18,4%	935	911	59	22	566
Korian	23,2%	615	591	5	42	578
Altarea	24,7%	559	657	50	54	462
Ramsay – Generale De Sante	38,4%	439	624	-	3	181
Gac - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	50,0%	311	-	-	38	311
Sci Heart Of La Defense ³	33,3%	271	271	-	(5)	271
Sci Cargo Property Holding	28,0%	182	207	10	3	182
Wafasalaf	49,0%	135	-	13	12	79
Abc-Ca Fund Management Co	22,8%	121	-	-	20	121
Frey	19,2%	114	100	2	14	112
Autres		482			82	174
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		4 164			285	3 037
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		6 368			481	5 202

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

² Capitaux propres – part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

³ La société SCI Heart of La Défense est consolidée selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2018.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2019. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives de Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

	31/12/2019			
<i>(en millions d'euros)</i>	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Fca Bank	1 018	467	31 582	3 143
S3 Latam Holdco 1	-	-	715	714
Entreprises associées				
Icade	175	175	11 828	3 596
Ramsay Generale De Sante	8	8	4 361	1 039
Korian	119	119	10 720	2 478
Altarea	263	263	8 563	3 187
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	217	101	5 214	1 471
Sci Heart Of La Defense ¹	33	33	1 881	816
Frey	35	35	1 056	583
Wafasalaf	103	30	1 244	332
Abc-Ca Fund Management Co	80	28	461	785
Sbi Funds Management Private Limited	150	66	254	413

31/12/2018

(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Fca Bank S.P.A	954	387	30 396	2 854
Entreprises associées				
Icade ¹	120	120	11 388	3 812
Korian	180	180	7 279	2 480
Altarea	220	220	8 247	3 060
Ramsay – Generale De Sante	7	7	2 502	511
Gac - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	172	76	5 520	1 267
Sci Heart Of La Defense ¹	(15)	(15)	1 876	825
Sci Cargo Property Holding	10	10	595	576
Wafasalaf ¹	-	25	-	161
Abc-Ca Fund Management Co	108	59	420	724
Frey ¹	71	71	1 048	581

¹ Les sociétés SCI Cargo Property Holding, Icade et Patrimoine et Commerce sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2018.

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A.

CONTRAINTES LÉGALES

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

CONTRAINTES SUR LES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES CONTRATS EN UNITÉS POUR L'ACTIVITÉ ASSURANCE

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.14 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	6 492	-	555	(388)	-	14	6 673
Amortissements et dépréciations	(84)	-	(4)	7	-	(16)	(97)
VALEUR AU BILAN ¹	6 408	-	551	(381)	-	(2)	6 576

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en millions d'euros)	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	6 283	153	518	(558)	-	96	6 492
Amortissements et dépréciations	(87)	-	(3)	18	-	(12)	(84)
VALEUR AU BILAN ¹	6 196	153	515	(540)	-	84	6 408

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 9 784 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 9 314 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(en millions d'euros)		31/12/2019	31/12/2018
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	9 639	9 215
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	145	99
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		9 784	9 314

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur à compter du 1er janvier 2019 (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité" – IFRS 16 Contrats de location).

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 ¹	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	8 466	9 968	(190)	769	(575)	56	221	10 249
Amortissements et dépréciations	(4 397)	(4 451)	129	(707)	461	(25)	(58)	(4 651)
VALEUR AU BILAN	4 069	5 517	(61)	62	(114)	31	163	5 598
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	6 985	6 926	697	586	(411)	11	(1)	7 808
Amortissements et dépréciations	(4 698)	(4 644)	80	(442)	390	(6)	(23)	(4 645)
VALEUR AU BILAN	2 287	2 282	777	144	(21)	5	(24)	3 163

¹ Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")

(en millions d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	8 400	8 400	5	331	(271)	29	(28)	8 466
Amortissements et dépréciations ¹	(4 190)	(4 190)	(6)	(398)	187	(14)	24	(4 397)
VALEUR AU BILAN	4 210	4 210	(1)	(67)	(84)	15	(4)	4 069
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	6 530	6 530	2	534	(142)	3	58	6 985
Amortissements et dépréciations	(4 350)	(4 350)	(1)	(438)	120	(1)	(28)	(4 698)
VALEUR AU BILAN	2 180	2 180	1	96	(22)	2	30	2 287

¹ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.16 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2018 BRUT	31/12/2018 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019 BRUT	31/12/2019 NET
Gestion de l'épargne et assurances	6 864	6 864	7	-	-	36	-	6 908	6 908
dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont gestion d'actifs	4 851	4 851	2	-	-	14	-	4 868	4 868
dont banque privée internationale	799	799	5	-	-	22	-	826	826
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 772	-	-	(611)	-	-	5 263	4 161
Banque de proximité à l'international	3 219	1 693	-	-	-	5	-	3 239	1 698
dont Italie	2 872	1 660	-	-	-	-	-	2 872	1 660
dont Pologne	220	-	-	-	-	-	-	221	-
dont Ukraine	39	-	-	-	-	-	-	39	-
dont autres pays	88	33	-	-	-	5	-	97	38
Services financiers spécialisés	2 716	1 025	103	-	-	-	-	2 819	1 128
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 694	956	-	-	-	-	-	1 694	956
dont crédit à la consommation - Agos ¹	569	-	103	-	-	-	-	672	103
dont affacturage	453	69	-	-	-	-	-	453	69
Grandes clientèles	2 362	1 137	248	-	-	-	-	2 610	1 385
dont banque de financement et d'investissement	1 711	486	-	-	-	-	-	1 711	486
dont services financiers aux institutionnels ²	651	651	248	-	-	-	-	899	899
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	20 424	15 491	358	-	(611)	41	-	20 839	15 280
Part du Groupe³	18 884	14 111	317	-	(611)	37	(284)	18 959	13 570
Participations ne donnant pas le contrôle³	1 540	1 380	42	-	-	5	284	1 880	1 710

¹ Ecart d'acquisition de 103 millions d'euros suite à l'acquisition de Profamily SpA par le groupe CACF au 30 juin 2019.

² Ecart d'acquisition de 248 millions d'euros suite au rapprochement entre le groupe CACEIS et Santander Securities Services, S.A. au 4ème trimestre 2019.

³ Le reclassement du montant Part du Groupe pour - 284 millions d'euros vers les participations ne donnant pas le contrôle pour + 284 millions d'euros s'explique par les variations de pourcentage d'intérêt sur l'entité CA Italie suite aux opérations capitalistiques sur les entités Filuadria et Carispezia pour 10 millions d'euros et par le rapprochement de CACEIS et Santander Securities Services au 4ème trimestre 2019 pour 274 millions d'euros.

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées est celui i) d'un ralentissement marqué de la croissance économique aux Etats-Unis en 2020 sous l'effet d'un moindre soutien budgétaire, suivi d'une reprise progressive et ii) d'un léger repli de la croissance en zone euro, accompagné d'une inflation toujours très mesurée. Ainsi, les banques centrales vont mener durablement des politiques monétaires accommodantes maintenant des taux d'intérêt à un niveau bas pour une période prolongée, négatifs même pour les taux courts Euro. Une forte baisse de la croissance européenne n'est pas à anticiper grâce au soutien de la consommation des ménages, et ce malgré un investissement productif faible et un climat géopolitique toujours très incertain. Ainsi :

- en zone Euro, le scénario intègre un léger repli de la croissance, inférieur à son niveau potentiel, avec une stabilisation de l'activité manufacturière et une bonne tenue de la consommation des ménages. On note néanmoins des performances différenciées entre les pays de la zone, selon leur degré d'exposition au commerce mondial et au secteur manufacturier. Cette configuration impacte plus faiblement la France que

les pays les plus exportateurs comme l'Allemagne. Concernant l'inflation, la zone reste à un niveau modéré, proche de celui de 2019.

- la Banque centrale européenne devrait continuer de mener une politique monétaire toujours très accommodante afin, justement, de tenter de stimuler l'inflation : aucune hausse de taux directeur n'est prévue d'ici fin 2022 tandis qu'un maintien du *Quantitative Easing* à cet horizon est attendu. Ainsi, les taux courts devraient rester en territoire négatif jusqu'au-delà de l'année 2022 ; les taux longs *core* devraient suivre une trajectoire identique à un niveau très faible. La non « normalisation » des taux allemands à brève échéance entraîne un environnement favorable à la recherche de rendements, à l'aplatissement des courbes de taux et à la compression des spreads des pays dits périphériques.
- l'année 2019 a été marquée par un assouplissement de la politique monétaire de la Fed à titre préventif. Trois baisses de taux de la Fed entre juillet et octobre ont permis de stimuler l'inflation sous-jacente aux Etats-Unis. La Fed ne devrait pas resserrer ses taux avant 2022 avec une remontée des taux longs très graduelle à la faveur d'une reprise très progressive de la croissance.
- les évolutions économiques dans les pays émergents resteraient plutôt positives malgré un ralentissement assez généralisé de la croissance. La zone est fortement vulnérable aux événements externes, tels que les évolutions de la politique monétaires de la Fed et les tensions géopolitiques et commerciales dans le monde. On soulignera notamment le ralentissement progressif de la croissance chinoise, une évolution moins soutenue en Inde, mais aussi un redressement à niveau modéré des tendances en Russie et au Brésil. Enfin des mouvements sociaux localisés mais nombreux sont susceptibles de créer des poches d'instabilité.

Au 31 décembre 2019, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2019 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France - LCL	2,0 %	7,8 %	10,0 %
Banque de proximité à l'international - Italie	2,0 %	9,2 %	9,8 %
Banque de proximité à l'international - autres	5,0 %	17,0 %	9,5 %
Services Financiers spécialisés	2,0 %	7,3 % à 9,7 %	9,7 % à 9,9 % 9,8% 80 % de la marge de solvabilité
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0 %	7,3 % à 8,3 %	(Assurances)
Grandes clientèles	2,0 %	7,8 % à 9,2 %	9,8 % à 9,9%

Le relèvement des exigences prudentielles à partir de 2016 au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. à accroître progressivement le niveau de fonds propres alloués aux UGT en pourcentage des emplois pondérés. Cette allocation, y compris coussins contra-cycliques, était comprise l'an passé entre 9,5 % et 9,75 % des emplois pondérés pour l'ensemble des UGT.

Le Haut Comité à la Stabilité Financière avait décidé en 2018 de la mise en œuvre d'un coussin contra-cyclique à hauteur de 0,25 % des emplois pondérés correspondant à des expositions françaises. Le 3 avril 2019, le HCSF a publié sa décision de relever le taux de ce coussin de fonds propres à un niveau de 0,5% des emplois pondérés, avec entrée en vigueur au 2 avril 2020. Outre ce rehaussement du coussin contra-cyclique en France, nous intégrons par ailleurs depuis 2018 l'impact, très marginal, des coussins existants dans certains pays étrangers pour l'allocation de fonds propres aux UGT. Ceci conduit in fine à retenir, pour les différentes UGT bancaires, une allocation en fonds propres CET1 comprise entre 9,5 % et 10,0 % des emplois pondérés.

La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2019 pour l'ensemble des pôles métiers reflète la poursuite de la baisse des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en zone euro et plus particulièrement en France. Les primes de risque action n'évoluent de leur côté que très légèrement. Ces évolutions se traduisent par une baisse sensible comprise entre -40 et -50 points de base selon les UGT des taux d'actualisation retenus par rapport à fin 2018. Compte tenu de la persistance de pressions concurrentielles fortes sur le crédit immobilier en France dans un contexte de taux nuls ou négatifs, le taux d'actualisation a été maintenu inchangé à 7,8% pour l'UGT Banque de proximité en France - LCL.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2019 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2018, à l'exception du taux appliqué aux activités en Egypte qui a été réduit pour tenir compte de la baisse de l'inflation dans le pays.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

En 2019	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100pb	- 50pb + 50pb	- 10 %	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de proximité en France - LCL	(1,9 %)	+ 8,8 % (7,4 %)	+ 3,1 %	(3,1 %)	+ 3,3%	(3,3%)
Banque de proximité à l'international - Italie	(4,5 %)	+ 7,1 % (6,2 %)	+ 2,3 %	(2,3 %)	+ 2,4%	(2,4%)
Banque de proximité à l'international - autres	(1,5 %)	+ 3,9 % (3,6 %)	+ 1,0 %	(1,0 %)	+ 1,3%	(1,3%)
Services financiers spécialisés	(4,9 %)	+ 9,1 % (7,7 %)	+ 9,1 %	(9,1 %)	+ 4,2%	(4,2%)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,7 %)	+ 9,1 % (7,6 %)	NS	NS	+ 1,4%	(1,4%)
Grandes clientèles	(8,0 %)	+ 8,0 % (6,9 %)	+ 1,3 %	(1,3 %)	+ 2,5%	(2,5%)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que les UGT de Banque de proximité en France et de Banque de proximité à l'international - Italie, affectées par la prise en considération de taux durablement bas, sont les plus sensibles aux dégradations des paramètres du modèle. Concernant l'UGT Banque de proximité en France - LCL, l'écart d'acquisition qui lui est attaché ayant été déprécié cette année, la valeur d'utilité est égale à la valeur consolidée, de sorte que toute détérioration d'un paramètre détermine un écart négatif entre la valeur d'utilité et la valeur consolidée.

- S'agissant des paramètres financiers, outre l'UGT Banque de proximité en France - LCL pour les raisons exposées précédemment, les scénarios de sensibilité testés ne conduiraient à identifier un besoin de dépréciation que pour la seule UGT Banque de proximité à l'international - Italie. En effet :
 - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait un besoin de dépréciation d'environ 40 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie et conduirait à un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 750 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France - LCL. A noter qu'une variation de +100 points de base des taux d'actualisation ne conduirait pas non plus à devoir déprécier les UGT autres que la Banque de proximité – LCL et Italie.
 - une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires n'entraînerait pas de besoin de dépréciation pour l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie et conduirait à un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 190 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France - LCL.
- S'agissant des paramètres opérationnels :
 - les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection et celui d'une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater un écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour les UGT autres que la Banque de proximité en France - LCL : le scénario d'une variation de 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection conduirait à un écart négatif de l'ordre 340 millions d'euros entre valeur d'utilité et valeur consolidée, tandis que dans le cas d'une variation de +10% du coût du risque en année terminale cet écart serait de l'ordre 310 millions d'euros.

6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	208 188	6 092	24 167	2 005	240 452
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	70 161	-	15 284	-	85 445
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 420	-	1 694	-	4 114
Participation aux bénéfices différée passive	25 824	-	763	-	26 587
Total des provisions techniques ventilées	306 593	6 092	41 909	2 005	356 599
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 151)	(579)	(86)	(280)	(2 096)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	305 442	5 513	41 823	1 725	354 503

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	190 622	5 394	19 475	1 860	217 351
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	73 316	-	13 819	-	87 135
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 366	-	1 484	-	3 850
Participation aux bénéfices différée passive	16 244	-	-	-	16 244
Total des provisions techniques ventilées	282 548	5 394	34 778	1 860	324 580
Participation aux bénéfices différée active	-	-	52	-	52
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 015)	(457)	(71)	(275)	(1 818)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	281 533	4 937	34 759	1 585	322 814

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée nette, avant impôt, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	31/12/2019	31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>	PBD nette	PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	(22 550)	(14 627)
<i>Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ¹</i>	(23 322)	(15 519)
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	772	892
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1 783)	479
Autres participations différées	(2 254)	(2 043)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	(26 587)	(16 191)

¹ cf Note 6.4 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres"

6.18 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 ¹	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement	245	245	-	122	-	-	-	-	367
Risques d'exécution des engagements par signature	872	872	-	776	(41)	(710)	8	5	910
Risques opérationnels	68	68	-	35	(11)	(9)	-	20	103
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 709	1 709	(5)	151	(226)	(87)	8	117	1 667
Litiges divers	2 132	590	2	52	(39)	(96)	2	96	607
Participations	1	1	-	2	(1)	(2)	-	-	-
Restructurations	24	24	2	12	(2)	(1)	-	(2)	33
Autres risques	758	758	3	132	(72)	(120)	-	(24)	677
TOTAL	5 809	4 267	2	1 282	(392)	(1 025)	18	212	4 364

¹Reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique "Provisions" vers la rubrique "Passifs d'impôts courants et différés" au 1er janvier 2019 pour 1 542 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 103 millions d'euros (176 millions d'euros au 31 décembre 2018) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	241	241	-	11	-	(7)	-	-	245
Risques d'exécution des engagements par signature	489	1 003	-	777	(47)	(898)	3	34	872
Risques opérationnels	63	64	-	16	(3)	(10)	-	1	68
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 832	1 832	(1)	145	(198)	(51)	10	(28)	1 709
Litiges divers	1 139	1 139	5	1 298	(65)	(158)	6	(94)	2 132
Participations	13	12	(1)	1	(9)	(1)	-	(1)	1
Restructurations	35	35	-	-	(4)	(7)	-	-	24
Autres risques	609	609	2	210	(61)	(103)	(1)	102	758
TOTAL	4 421	4 935	6	2 458	(387)	(1 235)	18	14	5 809

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du Summary Judgment a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale

de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige porte sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. Le 7 août 2018, BSF a quantifié sa réclamation à 1 011 670 654,00 SAR, soit la contre-valeur en euros d'environ 232 millions, et s'est réservé le droit de soumettre des réclamations supplémentaires. BSF a déposé son mémoire en demande le 21 juin 2019 et réévalué sa réclamation à 1 023 523 357,00 SAR en principal, soit la contre-valeur en euros d'environ 242 millions. Crédit Agricole CIB conteste totalement les allégations et la réclamation de BSF.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019. Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. La plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu une notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour fédérale. Une autre action, non notifiée à ce jour, aurait été déposée le même jour devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « O'Sullivan I ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019.

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA (« CACF ») et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu –ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites « captives ») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CACF. L'AGCM a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA CF ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« Putnam Bank ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« Livonia ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1er février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe («Hawai Sheet Metal Workers retirement funds ») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1er juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "Consolidated Class Action Complaint".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « motion to dismiss » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. envisage de mettre en place au cours de l'année 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tiendra compte des décisions de la KIFID précitées.

Une provision de 90 millions d'euros a été constituée dans les comptes de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT
ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 407	12 412
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	48 251	38 112
Ancienneté de plus de 10 ans	49 359	50 001
Total plans d'épargne-logement	104 017	100 525
Total comptes épargne-logement	11 929	11 665
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	115 946	112 190

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019 et à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	3	4
Comptes épargne-logement	18	29
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	21	33

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	3
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	35	20
Ancienneté de plus de 10 ans	331	222
Total plans d'épargne-logement	366	245
Total comptes épargne-logement	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	366	245

(en millions d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	245	121	-	-	366
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	245	121	-	-	366

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et le LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.19 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	20 822	20 482
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	747	2 061
Dépôts de garantie à caractère mutuel	167	161
Titres et emprunts participatifs	61	61
VALEUR AU BILAN	21 797	22 765

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" émis avant l'entrée en vigueur de Bâle 3 et les émissions de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI" émis sous CRD4/CRR étant classés en capitaux propres.

Au 31 décembre 2019, l'encours des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR est de 345 millions d'euros contre 1 763 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'Assurance de Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD 4/CRR (telles que ces textes ont été amendés, pour la dernière fois au travers de respectivement, la Directive (EU) 2019/878 et le Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019) définissent notamment les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1er janvier 2014 (date de la première entrée en vigueur de la Directive CRD 4 et du Règlement CRR) et le 1er janvier 2022 et, pour les instruments émis avant le 27 juin 2019 (date d'entrée en vigueur de la Directive (EU) 2019/878 et le Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019 venant amender la CDR IV et le CRR) jusqu'au 28 juin 2025 et sous réserve de certains critères.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse de nouvelles émissions ou d'émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (Bail-in) dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière transposant, en droit français, la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement du 15 mai 2014 telle qu'amendée pour la dernière fois par la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la « Directive DRRB ») (étant précisé que cette dernière directive européenne doit faire l'objet d'une transposition en droit français au plus tard le 28 décembre 2020).

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole S.A. et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous : il s'agit des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR et des titres super-subordonnés émis après le 1^{er} janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de CRD 4/CRR), des titres subordonnés à durée indéterminée (émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR) et des titres subordonnés remboursables

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

TSS – Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions) qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., mais qui sont subordonnés (de rang inférieur) à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur (y compris les TSR).

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine durée et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de Crédit Agricole S.A. (sous certaines réserves) au-delà de cette même durée.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal tel que défini par le Pilier 1 ou par le Pilier 2, ou si le régulateur compétent anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire du titre en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention du régulateur compétent.

TSS « Additional Tier 1 (AT1) » émis après l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR

Les TSS_AT1 émis par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et/ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions), qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur, et pari passu avec les TSS émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR.

Les TSS_AT1 émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine durée et peuvent intégrer des options de remboursement anticipé soumises à certaines conditions au-delà de cette même durée.

Les TSS_AT1 émis par Crédit Agricole S.A. comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire Common Equity Tier 1 Bâle 3 phasé du Groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125 % du ratio réglementaire Common Equity Tier 1 Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire des titres émis.

Les coupons sont optionnels à la discrétion de Crédit Agricole S.A. (qui peut décider de la suspension du paiement des intérêts) ou sur demande du régulateur compétent, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du groupe Crédit Agricole et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les instruments qualifiés d'instruments de capitaux propres Tier 1 (AT1 émis après l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR), enregistrés dans les capitaux propres du Groupe, sont détaillés dans la note 6.19.

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR)

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel et avec une échéance déterminée. Ils peuvent être remboursés avant cette échéance dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions.

Les émissions de ces TSR sont réalisées soit sur le marché français, en droit français, soit sur les marchés internationaux en droit anglais, endroit de l'État de New York (États-Unis) ou en droit japonais.

Les TSR se distinguent des obligations senior préférées ou non préférées en raison du rang de créance (principal et intérêts) contractuellement défini par la clause de subordination par référence à l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle (judiciaire ou autre), le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires (y compris les créanciers des obligations senior préférées et non préférées), mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" (les "TSS" – cf. ci-dessus "Émissions de titres super-subordonnés (TSS)").

Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSR ou TSS)

Les TSR et TSS ci-dessus visés peuvent faire l'objet, en fonction des conditions déterminées au moment de leur émission) :

- de rachat en bourse ou hors bourse ou offre publique d'achat ou d'échange, sous réserve de l'accord du régulateur et/ou de l'autorité de supervision compétent, si nécessaire, et/ou à l'initiative de Crédit Agricole S.A., selon les clauses contractuelles de chaque émission ;
- de l'exercice d'une option de remboursement anticipé à l'option de Crédit Agricole S.A. (call option), dans les conditions et sous réserve de l'autorisation de régulateur compétent le cas échéant, aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

ÉMISSIONS DE DETTE "SENIOR NON PRÉFÉRÉE"

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2"), publiée au Journal officiel le 10 décembre 2016 et entrée en vigueur le 11 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux

critères d'éligibilité des ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior "non-préférée" (codifiée dans les articles L613-30-3-I-4° et R613-28 du code monétaire et financier). Cette catégorie de dette est également prévue par la Directive DRRB précitée.

Dans le cadre d'une procédure de résolution (susceptible d'intervenir avant la liquidation), les titres senior non préférés pourront être dépréciés, en totalité ou en partie, ou convertis en capital, au titre du renflouement interne (Bail-In), prioritairement aux autres titres de créances senior (les senior "préférés" visés à l'article L613-30-3-I-3° du code monétaire et financier), mais après seulement la dépréciation totale ou la conversion en capital des instruments subordonnés, en ce compris les instruments de fonds propres de catégorie 1 (CET1 et Additional Tier 1) et des instruments de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les titres senior non préférés seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des titres senior "préférés", mais avant les titres subordonnés (notamment les TSR qualifiés de fonds propres de catégorie 2 /Tier 2).

L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 13,5 milliard d'euros au 31 décembre 2018.

ÉMISSIONS DE TYPE COVERED BONDS

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type Covered Bonds par l'intermédiaire de deux filiales en France et une filiale en Italie :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2019 s'élève à 32,45 milliards en contre-valeur euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2019 s'élève à 4 milliards d'euros ;
- Crédit Agricole Italia : au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2019 s'élève à 8,950 milliards d'euros d'OBG, dont 1,950 milliards d'euros retenus au 31 décembre 2019.

6.20 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2019

Au 31 décembre 2019, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2019	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 612 517 290	55,90%	55,91%
Actions en autodétention	435 000	0,02%	-
Salariés (FCPE)	134 900 173	4,68%	4,68%
Public	1 136 836 249	39,41%	39,42%
TOTAL	2 884 688 712	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2019, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 8 654 066 136 euros composé de 2 884 688 712 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	4 844	4 400
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés		(587)	(443)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires		4 257	3 957
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		2 873 414 500	2 853 704 584
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		2 873 414 500	2 853 704 584
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	1,482	1,387
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	1,495	1,388
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	(0,013)	(0,001)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	1,482	1,387
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	1,495	1,388
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	(0,013)	(0,001)

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -587 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 13 février 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2020 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 0,70 euro à la date de mise en paiement fixée au 20 mai 2020.

Proposition au titre de l'exercice (en euros)	2019	2018	2017	2016	2015
Dividende ordinaire	0,70	0,69	0,63	0,60	0,60
Dividende majoré	N/A	N/A	0,693	0,660	0,660

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2018, l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2019 a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 0,69 euro.

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres et s'élèvent à 1 976 millions d'euros.

AFFECTATIONS DU RESULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 13 mai 2020.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2019 est positif et s'élève à 2 015 810 057,93 euros

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale mixte :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 2 015 810 057,93 euros,
- d'affecter la somme de 5 475 466,80 euros à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social qui s'élève à 8 654 066 136,00 euros,

- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 16 607 585 612,21 euros et ce, compte tenu du report à nouveau de 14 597 251 021,08 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 0,70 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 2 018 977 598,40 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 14 588 608 013,81 euros*, en report à nouveau.

*Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants : (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement, (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2018		Montant en devises au 31 décembre 2019 (en millions de devises d'émissions)	Au 31 décembre 2019			
		(en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émissions)		Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée (en millions d'euros)	Frais d'émission net d'impôt (en millions d'euros)	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(707)	(8)	568
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(259)	(4)	344
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(371)	(6)	623
18/09/2014	USD	1 250	(1 250)	-	-	-	-	-
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(351)	(8)	791
26/02/2019	USD	-	-	1 250	1 098	(44)	(7)	1 047
Émissions Crédit Agricole S.A.					5 138	(1 732)	(33)	3 373
14/10/2014	EUR	-	-	-	-	(169)	(3)	(172)
13/01/2015	EUR	-	-	-	-	(171)	(3)	(174)
Émissions Assurance					-	(340)	(6)	(346)
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	59	-	59
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(4)	-	-	(4)
TOTAL					5 134	(2 013)	(39)	3 082

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2018	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2019	Montant en euros au cours d'origine
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	745
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000
TOTAL					1 745

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(395)	(367)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	145	131
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(7)	-
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(76)	(76)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	26	26
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-

6.21 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2019				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	31%	32%	294	2 186	180
Groupe Crédit Agricole Italia	24%	24%	83	1 379	40
Agos S.p.A.	39%	39%	104	363	106
Groupe Caceis	30%	30%	-	1 010	2
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	40%	40%	43	155	25
Autres entités ¹			89	2 828	23
TOTAL			612	7 921	376

¹ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	31/12/2018				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	31%	32%	278	2 069	159
Groupe Crédit Agricole Italia	23%	23%	99	1 302	39
Agos S.p.A.	39%	39%	126	493	87
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	40%	40%	38	116	23
Autres entités ¹			86	2 725	45
TOTAL			627	6 705	353

¹ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

	31/12/2019			
<i>(en millions d'euros)</i>	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	24 261	2 636	959	966
Groupe Crédit Agricole Italia	64 231	1 950	326	401
Groupe Caceis	88 015	939	158	205
Agos S.p.A.	18 180	868	267	266
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	2 850	216	108	122
TOTAL	197 538	6 609	1 818	1 960

	31/12/2018			
<i>(en millions d'euros)</i>	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	20 937	2 510	855	832
Groupe Crédit Agricole Italia	63 189	1 941	376	262
Agos S.p.A.	16 873	888	323	324
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	2 636	183	95	85
TOTAL	103 635	5 523	1 649	1 502

6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	93 079	-	-	-	-	93 079
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	94 533	25 421	44 405	79 628	155 490	399 477
Instruments dérivés de couverture	2 831	434	4 057	12 046	-	19 368
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 573	16 519	94 771	138 824	2 634	261 321
Actifs financiers au coût amorti	201 912	153 737	326 542	220 653	3 436	906 280
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 145	-	-	-	-	7 145
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	408 074	196 110	469 775	451 151	161 560	1 686 670
Banques centrales	1 896	-	-	-	-	1 896
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	98 149	11 579	43 206	90 496	-	243 430
Instruments dérivés de couverture	1 542	573	3 988	7 190	-	13 293
Passifs financiers au coût amorti	723 826	95 870	111 563	61 942	-	993 201
Dettes subordonnées	301	1 206	1 938	17 451	901	21 797
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 182	-	-	-	-	9 182
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	834 897	109 228	160 695	177 078	901	1 282 799

(en millions d'euros)	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	66 976	-	-	-	-	66 976
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 247	29 266	38 465	67 065	125 432	365 475
Instruments dérivés de couverture	1 177	724	5 340	7 081	-	14 322
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 650	18 593	90 783	131 770	3 824	253 620
Actifs financiers au coût amorti	191 634	144 010	297 314	204 918	2 325	840 201
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 375	-	-	-	-	6 375
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	380 059	192 593	431 902	410 834	131 581	1 546 969
Banques centrales	949	-	-	-	-	949
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	100 064	14 080	42 383	71 584	-	228 111
Instruments dérivés de couverture	1 038	539	4 748	5 760	-	12 085
Passifs financiers au coût amorti	639 242	90 720	121 134	62 504	-	913 600
Dettes subordonnées	277	2 147	2 551	15 568	2 222	22 765
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 612	-	-	-	-	6 612
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	748 182	107 486	170 816	155 416	2 222	1 184 122

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements ¹	(4 899)	(4 934)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(394)	(384)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(97)	(43)
Autres charges sociales	(1 165)	(1 169)
Intéressement et participation	(256)	(241)
Impôts et taxes sur rémunération	(336)	(351)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(7 147)	(7 123)

¹ Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 51 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre une charge de 58 millions d'euros au 31 décembre 2018.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2019	31/12/2018
France	34 980	36 059
Étranger	37 544	36 451
TOTAL	72 524	72 510

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc_Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2019	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2018
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 745	2 343
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	192	204
Pôle Banque de proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	303	314
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	4 925	5 010
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/ Pacifica/SIRCA/LA MDF	Régime professionnel agricole 1,24 %	4 189	4 107
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/Pacifica/CACI/LA MDF	Régime cadres dirigeants art. 83	65	63
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group)/ Amundi	Régime type art. 83	3 456	3 188

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	1 583	1 489	3 072	3 104
Ecart de change	-	66	66	29
Coût des services rendus sur l'exercice	59	35	94	96
Coût financier	19	30	49	46
Cotisations employés	-	16	16	16
Modifications, réductions et liquidations de régime	(103)	3	(100)	(2)
Variation de périmètre	(1)	-	(1)	3
Prestations versées (obligatoire)	(63)	(69)	(132)	(146)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	17	(28)	(11)	(21)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	100	183	283	(53)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	1 611	1 725	3 336	3 072

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Coût des services	45	(38)	7	(93)
Charge/produit d'intérêt net	(9)	(2)	(11)	(13)
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	36	(40)	(4)	(106)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	418	256	674	734
Ecart de change	-	7	7	7
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(22)	(90)	(112)	12
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	17	(28)	(11)	(21)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	100	183	283	(53)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	5
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/N	95	72	167	(50)

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	482	1 318	1 800	1 751
Ecart de change	1	59	60	21
Intérêt sur l'actif (produit)	6	29	35	31
Gains/(pertes) actuariels	22	90	112	(12)
Cotisations payées par l'employeur	69	33	102	64
Cotisations payées par les employés	-	16	16	16
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	6	-	6	3
Taxes, charges administratives et primes	-	(1)	(1)	-
Prestations payées par le fonds	(11)	(66)	(77)	(74)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	575	1 478	2 053	1 800

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	337	-	337	341
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	4	-	4	3
Gains/(pertes) actuariels	1	-	1	-
Cotisations payées par l'employeur	-	-	-	8
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	5	-	5	3
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(9)	-	(9)	(18)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	338	-	338	337

POSITION NETTE

	31/12/2019			31/12/2018
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dette actuarielle fin de période	(1 611)	(1 725)	(3 336)	(3 072)
Impact de la limitation d'actifs	-	(9)	(9)	(6)
Juste valeur des actifs fin de période	575	1 478	2 053	1 800
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	(1 036)	(256)	(1 292)	(1 278)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2019		31/12/2018	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
<i>(en millions d'euros)</i>				
Taux d'actualisation ¹	0,84%	1,27%	1,26%	1,97%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,83%	8,56%	0,33%	1,66%
Taux attendus d'augmentation des salaires ²	1,36%	1,80%	1,37%	1,88%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	4,59%	10,00%

¹ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

² Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ¹

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
(en millions d'euros)									
Actions	8,4%	76	67	23,8%	352	352	17,9%	428	419
Obligations	41,5%	379	366	50,1%	740	740	46,8%	1 118	1 106
Immobilier	3,3%	30		11,4%	169		8,3%	198	
Autres actifs	46,9%	428		14,7%	218		27,0%	646	

¹ Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2019, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 6,42 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 7,26 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2019 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 55 millions d'euros (versus 72 millions d'euros versés en 2018) ;
- prestations versées par les actifs de couverture : 77 millions d'euros (versus 74 millions d'euros versés en 2018).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 72 % au 31 décembre 2019 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 375 millions d'euros au 31 décembre 2019.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2019.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2020, mars 2021 et mars 2022.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, le Directeur général délégué, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2019 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 25,6 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 3,3 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 3,8 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2019, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 965 463€ euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

NOTE 8 Note Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019
Immobilisations corporelles détenues en propre	4 226
Droits d'utilisation des contrats de location	1 371
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	5 597

Crédit Agricole S.A. est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Crédit Agricole S.A. a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Crédit Agricole S.A. est preneur de nombreux actifs dont [des bureaux, des agences et du matériel informatique].

Les informations relatives aux contrats dont Crédit Agricole S.A. est preneur sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilier								
Valeur brute	-	1 476	14	269	(74)	10	(8)	1 687
Amortissements et dépréciations	-	(54)	(2)	(294)	6	-	-	(344)
Total Immobilier	-	1 422	12	(25)	(68)	10	(8)	1 343
Mobilier								
Valeur brute	4	31	-	16	(4)	-	-	43
Amortissements et dépréciations	(2)	(2)	-	(14)	1	-	-	(15)
Total Mobilier	2	29	-	2	(3)	-	-	28
Total Droits d'utilisation	2	1 451	12	(23)	(71)	10	(8)	1 371

ECHEANCIER DETTE LOCATIVE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	285	732	390	1 407

Détails des Charges et produits de contrats de Location

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(24)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	(24)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(81)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(28)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(8)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-
Total Charges générales d'exploitation	(115)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(308)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(308)
Total Charges et produits de contrats de location	(447)

MONTANTS DES FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(407)

8.2 Contrats de location dont le groupe est bailleur

Crédit Agricole S.A. propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019
Location-financement	604
Profits ou pertes réalisés sur la vente	42
Produits financiers tirés des créances locatives	562
Produits des paiements de loyers variables	-
Location simple	251
Produits locatifs	251

ECHEANCIER DES PAIEMENTS DE LOYERS A RECEVOIR

	31/12/2019
--	-------------------

	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes localives	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Contrats de location-financement	5 406	7 597	2 934	15 937	1 595	1 658	16 000

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

NOTE 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés		
Engagements de financement	154 791	169 768
Engagements en faveur des établissements de crédit	13 433	25 799
Engagements en faveur de la clientèle	141 358	143 969
Ouverture de crédits confirmés	112 825	109 553
Ouverture de crédits documentaires	4 282	5 423
Autres ouvertures de crédits confirmés	108 543	104 130
Autres engagements en faveur de la clientèle	28 533	34 416
Engagements de garantie	87 884	85 166
Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 542	8 582
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 372	4 364
Autres garanties	5 170	4 218
Engagements d'ordre de la clientèle	79 342	76 584
Cautions immobilières	2 168	2 005
Autres garanties d'ordre de la clientèle	77 175	74 579
Engagements sur titres	4 765	7 045
Titres à livrer	4 765	7 045
Engagements reçus		
Engagements de financement	84 102	94 567
Engagements reçus des établissements de crédit	81 155	85 943
Engagements reçus de la clientèle	2 946	8 624
Engagements de garantie	327 988	294 729
Engagements reçus des établissements de crédit ¹	94 670	87 558
Engagements reçus de la clientèle	233 318	207 171
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	25 934	24 842
Autres garanties reçues	207 385	182 329
Engagements sur titres	4 556	10 369
Titres à recevoir	4 556	10 369

¹ Dont 9,2 milliards d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	189 444	184 640
Titres prêtés	8 874	11 645
Dépôts de garantie sur opérations de marché	18 155	16 367
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	104 627	100 512
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	321 099	313 164
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie ¹	3 102	3 102
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	4	3
Titres et valeurs reçus en pension	275 463	270 427
Titres vendus à découvert	33 468	29 368
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	308 935	299 798

¹ Dont 3,1 milliards d'euros relatifs aux dépôts reçus dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement des précédents dépôts reçus depuis le 2 janvier 2014 pour 8,1 milliards d'euros

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2019, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 81,9 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 83,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018, et 16,9 milliards d'euros ont été déposés directement par les autres filiales.

Au 31 décembre 2019, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 12,3 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018, et 1,2 milliard d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2019, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 4,1 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 0,7 milliard d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2019, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 38,0 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 8,9 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 31 décembre 2019, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,9 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2019, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 105,9 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 155 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des Caisses régionales.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2019.

NOTE 10 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2019 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie est retenu pour les instruments financiers à la juste valeur pour lesquels la valorisation fait appel, exclusivement ou pour partie significative, à des paramètres de marché non observables. Sont considérés comme inobservables les paramètres pour lesquels aucune information de marché n'est disponible, ou bien pour lesquels les informations de marché disponibles sont considérées comme insuffisantes. Cette qualification peut faire appel au dire d'expert. Les informations examinées peuvent comprendre des transactions effectivement conclues, des cotations fermes ou indicatives, des informations résultant de consensus de marché.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont net de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	833 761	858 085	-	529 155	328 930
Prêts et créances sur les établissements de crédit	438 580	448 243	-	447 039	1 204
Comptes ordinaires et prêts JJ	30 780	30 793	-	30 618	175
Comptes et prêts à terme	400 063	409 649	-	408 849	800
Valeurs reçues en pension	1	1	-	-	1
Titres reçus en pension livrée	6 701	6 707	-	6 707	-
Prêts subordonnés	929	966	-	738	228
Autres prêts et créances	106	127	-	127	-
Prêts et créances sur la clientèle	395 180	409 842	-	82 116	327 726
Créances commerciales	43 563	42 854	-	20 832	22 022
Autres concours à la clientèle	332 629	346 991	-	44 075	302 916
Valeurs reçues en pension	232	232	-	232	-
Titres reçus en pension livrée	4 071	4 073	-	4 073	-
Prêts subordonnés	44	44	-	4	40
Créances nées d'opérations d'assurance directe	314	314	-	9	305
Créances nées d'opérations de réassurance	770	770	-	1	769
Avances en comptes courants d'associés	142	143	-	10	133
Comptes ordinaires débiteurs	13 415	14 421	-	12 880	1 541
Titres de dettes	72 519	72 706	48 164	7 138	17 404
Effets publics et valeurs assimilées	23 578	23 672	21 996	1 435	241
Obligations et autres titres à revenu fixe	48 942	49 034	26 169	5 703	17 162
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	906 280	930 791	48 164	536 293	346 334

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	782 437	804 094	-	497 697	306 397
Prêts et créances sur les établissements de crédit	412 981	420 599	-	419 632	967
Comptes ordinaires et prêts JJ	33 861	34 482	-	34 381	101
Comptes et prêts à terme	371 185	378 149	-	377 469	680
Valeurs reçues en pension	1	1	-	-	1
Titres reçus en pension livrée	6 972	6 974	-	6 974	-
Prêts subordonnés	887	895	-	710	185
Autres prêts et créances	75	98	-	98	-
Prêts et créances sur la clientèle	369 456	383 495	-	78 065	305 430
Créances commerciales	46 700	45 895	-	20 015	25 880
Autres concours à la clientèle	306 140	319 954	-	45 468	274 486
Valeurs reçues en pension	131	131	-	131	-
Titres reçus en pension livrée	2 976	2 976	-	2 976	-
Prêts subordonnés	103	102	-	3	99
Créances nées d'opérations d'assurance directe	655	655	-	14	641
Créances nées d'opérations de réassurance	634	634	-	53	581
Avances en comptes courants d'associés	144	145	-	7	138
Comptes ordinaires débiteurs	11 973	13 003	-	9 398	3 605
Titres de dettes	57 764	58 210	41 161	12 927	4 122
Effets publics et valeurs assimilées	23 214	23 269	20 507	2 712	50
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 550	34 941	20 654	10 215	4 072
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	840 201	862 304	41 161	510 624	310 519

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Dettes envers les établissements de crédit	144 724	145 440	-	145 408	32
Comptes ordinaires et emprunts JJ	31 290	31 287	-	31 287	-
Comptes et emprunts à terme	85 197	85 892	-	85 860	32
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	28 237	28 261	-	28 261	-
Dettes envers la clientèle	647 470	647 571	-	341 949	305 622
Comptes ordinaires créditeurs	228 339	228 337	-	228 301	37
Comptes d'épargne à régime spécial	302 424	302 425	-	281	302 144
Autres dettes envers la clientèle	112 574	112 679	-	111 727	952
Titres donnés en pension livrée	1 569	1 568	-	1 568	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	942	940	-	61	878
Dettes nées d'opérations de réassurance	467	467	-	11	456
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 155	1 155	-	-	1 155
Dettes représentées par un titre	201 007	204 181	71 169	132 308	703
Dettes subordonnées	21 797	22 119	5 754	16 182	183
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 014 998	1 019 311	76 922	635 848	306 540

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Dettes envers les établissements de crédit	131 960	132 329	-	132 329	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	25 718	25 760	-	25 760	-
Comptes et emprunts à terme	82 514	82 841	-	82 841	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	23 728	23 728	-	23 728	-
Dettes envers la clientèle	597 170	597 664	-	306 142	291 522
Comptes ordinaires créditeurs	203 494	203 847	-	203 847	-
Comptes d'épargne à régime spécial	288 413	288 413	-	-	288 413
Autres dettes envers la clientèle	101 776	101 919	-	101 333	586
Titres donnés en pension livrée	840	840	-	840	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 260	1 260	-	59	1 201
Dettes nées d'opérations de réassurance	334	333	-	63	270
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 053	1 052	-	-	1 052
Dettes représentées par un titre	184 470	186 668	66 396	120 197	75
Dettes subordonnées	22 765	22 849	7 165	15 579	105
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	936 365	939 510	73 561	574 247	291 702

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marché.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de Mark-to-Market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place.

Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que CASA fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de CASA) et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark-to-Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé sur le périmètre des transactions non couvertes par un CSA (Credit Support Annex) ou couvertes par un CSA non parfait / Golden et sur la base des profils d'exposition futurs (positifs et négatifs) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés "clearés", un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Les réserves bid/ask

Ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude

Ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR MODELE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Les transferts observés de Niveau 3 vers Niveau 2, à l'actif et au passif, résultent, pour - 1,8 Md€, d'une revue de la cartographie d'observabilité des instruments dérivés (actifs/passifs) et des passifs à la juste valeur sur option.

Le reste des transferts à l'actif et au passifs vers et hors Niveau 3 relève d'une meilleure identification du niveau de juste valeur d'opérations présentées au 31/12/2018 des instruments au bilan suivants : titres reçus en pension livrée, instruments dérivés de gré à gré, effets publics et émissions à la juste valeur sur option. Ce montant s'élève à - 2,2 Mds€.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	230 721	23 646	201 576	5 499
Créances sur les établissements de crédit	61	-	61	-
Créances sur la clientèle	894	-	-	894
Titres reçus en pension livrée	103 690	-	101 771	1 919
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	25 281	22 762	1 740	779
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	13 665	12 494	1 170	1
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 607	3 878	568	161
<i>OPCVM</i>	108	84	-	24
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	6 901	6 305	2	594
Instruments dérivés	100 795	884	98 004	1 907
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	168 756	113 114	46 358	9 284
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	36 293	25 070	6 852	4 371
Actions et autres titres à revenu variable	24 754	21 726	2 027	1 001
Titres de participation non consolidés	11 539	3 344	4 825	3 370
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 942	45 690	22 535	4 717
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	4 209	-	3 847	362
Titres de dettes	68 733	45 690	18 688	4 355
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	252	111	139	2
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	13 152	1 995	10 578	579
<i>OPCVM</i>	55 329	43 584	7 971	3 774
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 520	42 352	16 972	196
Effets publics et valeurs assimilées	457	444	13	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 204	1 218	2 986	-
Actions et autres titres à revenu variable	6 822	1 287	5 351	184
OPCVM	48 037	39 403	8 622	12
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	1	1	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	261 321	243 263	17 772	286
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 518	1 367	884	267
Actions et autres titres à revenu variable	802	457	309	36

Titres de participation non consolidés ¹	1 716	910	575	231
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	258 803	241 895	16 888	20
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	258 803	241 895	16 888	20
Effets publics et valeurs assimilées	82 684	82 361	323	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 119	159 534	16 565	20
Instruments dérivés de couverture	19 368	34	19 334	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	680 166	380 057	285 040	15 069
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			4 420	106
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		362		2 119
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		72	1 820	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		434	6 240	2 225

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 70 millions d'euros.

Les transferts de Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés de marchés organisés vers gré à gré.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée clientèle et des instruments dérivés de transaction dont - 0,3 Md€ liée à la revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés.

(en millions d'euros)	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	225 605	24 636	196 612	4 357
Créances sur les établissements de crédit	191	-	191	-
Créances sur la clientèle	1 374	-	-	1 374
Titres reçus en pension livrée	107 414	-	106 447	967
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	22 072	19 394	2 154	524
Effets publics et valeurs assimilées	14 219	12 134	1 640	445
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 043	4 483	506	54
OPCVM	33	3	5	25
Actions et autres titres à revenu variable	2 777	2 774	3	-
Instruments dérivés	94 554	5 242	87 820	1 492
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	139 870	93 239	39 423	7 208
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	28 351	19 159	6 190	3 002
Actions et autres titres à revenu variable	19 315	16 839	1 468	1 008
Titres de participation non consolidés	9 036	2 320	4 722	1 994
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	60 131	36 856	19 073	4 202
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 003	-	2 890	113
Titres de dettes	57 128	36 856	16 183	4 089
Effets publics et valeurs assimilées	156	73	83	-

Obligations et autres titres à revenu fixe	11 637	1 760	9 126	751
OPCVM	45 335	35 023	6 974	3 338
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	51 386	37 222	14 160	4
Effets publics et valeurs assimilées	988	975	13	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 956	1 150	2 806	-
Actions et autres titres à revenu variable	5 161	1 167	3 994	-
OPCVM	41 281	33 930	7 347	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2	2	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2	2	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2	2	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	253 620	235 272	17 699	649
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 418	1 988	853	577
Actions et autres titres à revenu variable	283	16	233	34
Titres de participation non consolidés	3 135	1 972	620	543
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	250 202	233 284	16 846	72
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1	-	1	-
Titres de dettes	250 201	233 284	16 845	72
Effets publics et valeurs assimilées	75 753	75 286	395	72
Obligations et autres titres à revenu fixe	174 448	157 998	16 450	-
Instruments dérivés de couverture	14 322	7	14 315	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	633 417	353 154	268 049	12 214
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	75
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		291		801
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		8	114	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		299	114	876

Les transferts à l'actif vers et hors Niveau 3 relèvent d'une meilleure identification du niveau de juste valeur d'opérations présentées au 31/12/2018 des instruments au bilan suivants : titres reçus en pension livrée, instruments dérivés de gré à gré et effets publics. Ce montant s'élève à +0,1 Md€.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2019	Prix cotés sur	Valorisation	Valorisation
		des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	fondée sur des données observables Niveau 2	fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	206 708	34 018	171 104	1 586
Titres vendus à découvert	33 473	33 259	214	-
Titres donnés en pension livrée	74 762	-	73 842	920
Dettes représentées par un titre	55	-	55	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	98 418	759	96 993	666
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 722	8 763	20 807	7 152

Instruments dérivés de couverture	13 293	-	12 981	312
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	256 723	42 781	204 892	9 050
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			4 023	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		605
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		241	4 676	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		241	8 699	605

Les transferts de Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés de marchés organisés vers gré à gré.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des ventes à découvert d'effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée clientèle, des titres de créances négociables comptabilisés en juste valeur par résultat sur option et des instruments dérivés de transaction. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à - 2,1 Mds€.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	193 956	29 801	159 881	4 274
Titres vendus à découvert	25 433	24 810	403	220
Titres donnés en pension livrée	75 917	-	73 593	2 324
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	92 604	4 991	85 883	1 730
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	34 155	7 499	18 241	8 415
Instruments dérivés de couverture	12 085	-	11 734	351
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	240 196	37 300	189 856	13 040
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		811
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		10	381	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		10	381	811

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option
- Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;
- Dérivés de gré à gré
- Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

Toute ou partie de la marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables ou si la transaction est terminée.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, sont classés en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêt ou swap de change de maturités très longues ou portant sur des devises émergentes ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité ou des corrélations equity/equity et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes ;
- des produits dérivés complexes :

Les principales expositions concernées sont :

- les produits structurés de taux « path-dépendant », c'est-à-dire que les flux futurs dépendent des trajectoires passées suivies par le taux de swap. Ces produits nécessitent la mise en œuvre de modèles complexes pour la valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;

- les produits qualifiés d'hybrides : les flux de ces produits dépendent du comportement joint de deux types de sous-jacent de nature différente, à savoir taux, indices, cours de change, spread de crédit ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Celles-ci sont désormais non significatives ;
- certains produits de dérivés complexes sur actions.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3
Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction							Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat							Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
	Titres détenus à des fins de transaction							Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat			Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI				Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
	Titres reçus en pension livrée										Titres de dettes						Titres de dettes				
		Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Effets publics et valeurs assimilées	Titres de dettes	
Total																					
Solde d'ouverture (01/01/2019)	12 215	1 374	967	445	54	25	524	1 492	1 009	1 994	113	-	751	3 338	4 089	-	4	34	543	72	72
Gains /pertes de la période ¹	(103)	15	(4)	-	(5)	-	(5)	(305)	1	225	(17)	4	5	(5)	4	184	-	1	(222)	-	20
Comptabilisés en résultat	96	-	(2)	-	(5)	-	(5)	(305)	1	224	(25)	4	5	(5)	4	184	-	-	-	-	20
Comptabilisés en capitaux propres	(199)	15	(2)	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	1	(220)	-	-
Achats de la période	5 423	820	985	-	14	-	609	442	126	695	288	-	61	1 081	1 142	-	8	-	308	-	-
Ventes de la période	(2 530)	(1 113)	-	-	(6)	(2)	(8)	-	(136)	(17)	(24)	-	(243)	(660)	(904)	-	-	-	(328)	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(306)	(204)	-	-	(1)	-	(1)	(86)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(15)	-	-
Reclassements de la période	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	2	-	-	2	-	-	-	1	-	-
Variations liées au périmètre de la période	16	-	-	-	-	-	-	-	-	87	(16)	(4)	5	-	1	-	-	-	(56)	-	-
Transferts	333	-	(29)	(445)	105	-	(340)	364	-	390	-	-	-	20	20	-	-	-	-	(72)	(72)
Transferts vers niveau 3	2 225	-	938	-	105	-	105	772	-	390	-	-	-	20	20	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(1 892)	-	(967)	(445)	-	-	(445)	(408)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(72)	(72)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2019)	15 069	892	1 919	-	161	23	779	1 907	1 000	3 374	362	2	579	3 774	4 354	184	12	35	231	-	20

¹ ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(168)
Comptabilisés en résultat	53
Comptabilisés en capitaux propres	(221)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01/01/2019)	13 040	220	2 324	1 730	8 415	351
Gains /pertes de la période ¹	(490)	(1)	-	(273)	(228)	12
Comptabilisés en résultat	(490)	(1)	-	(273)	(228)	12
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	582	22	488	71	1	-
Ventes de la période	(50)	-	-	-	-	(50)
Emissions de la période	3 083	-	-	-	3 083	-
Dénouements de la période	(2 789)	-	-	(70)	(2 719)	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(14)	-	-	-	(14)	-
Transferts ²	(4 312)	(241)	(1 892)	(792)	(1 387)	-
Transferts vers niveau 3	605	-	432	71	102	-
Transferts hors niveau 3	(4 917)	(241)	(2 324)	(863)	(1 489)	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2019)	9 050	-	920	666	7 151	313

¹ ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(490)
Comptabilisés en résultat	(490)
Comptabilisés en capitaux propres	-

² Les transferts observés de Niveau 3 à Niveau 2 au passif résultent pour - 2,1 Mds€ d'une revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et des passifs à la juste valeur par option.

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 relèvent d'une meilleure identification du niveau de juste valeur d'opérations présentées au 31/12/2018 des instruments au bilan suivants : instruments dérivés de gré à gré, et émissions à la juste valeur par option. Ce montant s'élève à - 2,1 Mds€.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

PÉRIMÈTRE DES DÉRIVÉS DE TAUX

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et de nature à entraîner la classification des produits associés en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise – ex : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex. : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex. : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits "de titrisation", .i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

CALCUL DES IMPACTS

Au titre de la corrélation

- Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant des chocs distincts selon la nature du facteur de risque :
 - corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) ;
 - corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes.

Le résultat du stress équivaut à la somme des valeurs absolues obtenues.

Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise, par maturité et par book, faisant ainsi une hypothèse de prudence. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2019, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 12 millions d'euros.

La quantité exprimée est une sensibilité pour une hypothèse de variation de marché normalisée qui n'a pas à vocation à mesurer l'impact des variations extrêmes.

Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des *spreads* de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 milliers d'euros/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.



Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le *Mark to Market*, aucun *Day One* n'est donc retenu pour ces produits.

11.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Marge différée au 1er janvier	61	67
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	36	26
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(24)	(32)
Intéressement et participation	-	-
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	(7)	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	66	61

La marge au 1^{er} jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

12.1 Impact IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019

12.1.1 Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Caisse, banques centrales	66 976		66 976
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	365 475		365 475
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	225 605		225 605
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	139 870		139 870
Instruments dérivés de couverture	14 322		14 322
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	253 620		253 620
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	250 202		250 202
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	3 418		3 418
Actifs financiers au coût amorti	840 201		840 201
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	412 981		412 981
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	369 456		369 456
<i>Titres de dettes</i>	57 764		57 764
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 375		6 375
Actifs d'impôts courants et différés	4 480	-	4 480
Comptes de régularisation et actifs divers	38 013	-	38 013
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	257		257
Participation aux bénéfices différée	52		52
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 368		6 368
Immeubles de placement	6 408	-	6 408
Immobilisations corporelles	5 517	1 448	4 069
Immobilisations incorporelles	2 282	(5)	2 287
Ecart d'acquisition	15 491		15 491
TOTAL DE L'ACTIF	1 625 837	1 443	1 624 394

12.1.2 Bilan Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Banques centrales	949	-	949
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	228 111	-	228 111
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	193 956	-	193 956
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	34 155	-	34 155
Instruments dérivés de couverture	12 085	-	12 085
Passifs financiers au coût amorti	913 600	-	913 600
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	131 960	-	131 960
<i>Dettes envers la clientèle</i>	597 170	-	597 170
<i>Dettes représentées par un titre</i>	184 470	-	184 470
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 612	-	6 612
Passifs d'impôts courants et différés	2 376	-	2 376
Comptes de régularisation et passifs divers	43 756	1 447	42 309
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	229	-	229
Provisions techniques des contrats d'assurance	324 033	-	324 033
Provisions	5 805	(4)	5 809
Dettes subordonnées	22 765	-	22 765
Total dettes	1 560 321	1 443	1 558 878
Capitaux propres	65 516	-	65 516
Capitaux propres part du Groupe	58 811	-	58 811
Capital et réserves liées	27 009		27 009
Réserves consolidées	26 179	-	26 179
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 214		1 214
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	9	-	9
Résultat de l'exercice	4 400		4 400
Participations ne donnant pas le contrôle	6 705	-	6 705
TOTAL DU PASSIF	1 625 837	1 443	1 624 394

NOTE 13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

13.1 INFORMATION SUR LES FILIALES

13.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs de Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Crédit Agricole CIB Algérie doit soumettre sa distribution de dividendes à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Banque d'Algérie).

Le paiement des dividendes de CA Egypte est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

13.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB.

Au 31 décembre 2019, le montant de ces émissions est de 25 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2019, le montant de ces lignes de liquidités est de 37 milliards d'euros contre 35 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

13.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

13.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	22,8	22,8
AMUNDI	Globale		France		Filiale	68,6	68,6	68,4	68,4
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale	E2	Chili		Succursale	100,0		68,4	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale		Emirats Arabes Unis		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale		Hong Kong		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale	E2	Mexique		Succursale	100,0		68,4	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Asset Management S.A.I SA	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Austria GmbH	Globale		Autriche		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	Globale		Slovaquie		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale		Bulgarie		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Deutschland GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Intermédiation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Intermédiation London Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Investment Fund Management Private Limited	Globale		Hongrie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Ireland Ltd	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Ireland Ltd London Branch	Globale	S1	Royaume-Uni		Succursale		100,0		68,4
Amundi Ireland Ltd Singapore Branch	Globale	S1	Singapour		Succursale		100,0		68,4
AMUNDI Issuance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Japan Holding	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Luxembourg SA	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Pioneer Asset Management Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Pioneer Asset Management USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Pioneer Distributor Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Taiwan Limited	Globale	E3	Taiwan		Filiale	100,0		68,4	
AMUNDI Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale		Hong Kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTM	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale		Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	Globale		Italie	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale		Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (France)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Group)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth Italy S.P.A.	Globale	D1	Italie		Filiale	100,0	94,2	97,8	92,0
CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale		France		Filiale	70,2	70,1	67,5	67,4
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de	Globale		France		Succursale	70,2	70,1	67,5	67,4
CFM Indosuez Gestion	Globale		Monaco		Filiale	70,2	70,1	66,1	66,1
CFM Indosuez Wealth	Globale		Monaco		Filiale	70,2	70,1	67,5	67,4
CPR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Etoile Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
Fund Channel	Equivalence		Luxembourg		Co-entreprise	50,0	50,0	34,3	34,2
Fund Channel Singapore Branch	Equivalence		Singapour	Luxembourg	Co-entreprise	50,0	50,0	34,2	34,3
KBI Fund Managers Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,4
KBI Global Investors (North America) Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,4
KBI Global Investors Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,4
LCL Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence		Corée du sud		Entreprise associée	30,0	30,0	20,5	20,5
Pioneer Global Investments (Taiwan) LTD	Globale	\$4	Taiwan		Filiale		100,0		68,4
Pioneer Global Investments LTD	Globale	\$4	Irlande		Filiale		100,0		68,4
Pioneer Global Investments LTD Buenos Aires Branch	Globale		Argentine		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Pioneer Global Investments LTD Jelling Branch	Globale	\$1	Danemark		Succursale		100,0		68,4
Pioneer Global Investments LTD London Branch	Globale	\$4	Royaume-Uni		Succursale		100,0		68,4
Pioneer Global Investments LTD Madrid Branch	Globale	\$4	Espagne		Succursale		100,0		68,4
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale		Mexique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Pioneer Global Investments LTD Paris Branch	Globale	\$1	France		Succursale		100,0		68,4
Pioneer Global Investments LTD Santiago Branch	Globale	\$1	Chili		Succursale		100,0		68,4
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Sociétés d'investissement									
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	25,3	25,3
TOBAM	Equivalence	\$2	France		Entreprise associée		4,1		13,7
TOBAM HOLDING COMPANY	Equivalence	\$2	France		Entreprise associée		25,6		17,5
Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
WAFA Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	23,3	23,3
Assurance									
ASSUR&ME	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI ⁽¹⁾	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE ⁽¹⁾	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE ⁽¹⁾	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA ⁽¹⁾	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale France ⁽¹⁾	Globale		France	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale Pologne ⁽¹⁾	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	94,1	100,0	94,1	99,9
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB SEGUROS	Globale		Portugal		Filiale	75,0	75,0	75,0	75,0
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole ⁽¹⁾	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
ACACIA	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		68,4
ACAJOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
AGRICOLE RIVAGE DETTE ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AM DESE FILI DS3IMDI ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI GRD 24 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI PE Solution Alpha	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
APLEGROSENIEUHD ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,9		50,9	
ARTEMID ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT CREDIT OPPORTUNITES -I-C ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
BFT opportunité ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT VALUE PREM OP CD ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.J.A. ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.A. ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
CAA INFRASTRUCTURE 2017 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2019 ⁽¹⁾	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PR FI II C1 A1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 ⁽¹⁾	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS ⁽¹⁾	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER ⁽¹⁾	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA SECONDAIRE IV ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREPTA R 2016 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
Choréal Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	68,2	68,2
CNP ACP 10 FCP ⁽¹⁾	Globale	D2	France		Entité structurée contrôlée	100,0	56,9	100,0	50,2
CNP ACP OBLIG ⁽¹⁾	Équivalence	S2	France		Co-entreprise structurée		45,4		50,2
COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.52% 25/10/38 ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255% 25/04/35 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFITHERMIE FPC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	89,1	100,0	89,1
FCPR CAA 2013 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
FCPR PREDICA 2008 A2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements ⁽¹⁾	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCPR UI CAP AGRO ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT BRIDGE 2016-1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA – Compartiment 2017-1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - RE 2015 -1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA 2-2016 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MID CAP 2 05/12/22 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FDA 18 FCP 2 DEC ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FDC A3 P ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FEDERIS CORE EU CR 19 MM ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,7	43,6	43,7	43,6
Federval ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,9	100,0	97,9	100,0
FPCI Cogeneration France I ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FR0010671958 PREDIQUANT A5 ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
GRD 44 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N°3 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N4 PART CD ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
GRD 44 N5 ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
GRD 54 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
GRD14 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,8	100,0	97,8	100,0
GRD17 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LF PRE ZCP 12 99 LIB ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	90,0		90,0	
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,2	97,2	66,5	66,5
Predica 2005 FCPR A ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0% 28 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMIN ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06- 29/10/21 ⁽¹⁾	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProfAsset 1,36% 25/10/2038 ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProfAsset 1.093% 20/10/2038 ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RED CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
UI CAP SANTE 2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds UC									
58 fonds UC dont le taux de définition est supérieur ou égal	Globale		France		Entité structurée contrôlée	> 95 %	> 95 %	> 95 %	> 95 %
0057514 AUC ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	58,1		58,1	
5922 AEURHC ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	51,6		51,6	
78752 AEURHC ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	40,2		40,2	
A FD EQ E CON AE(C) ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	58,3	54,3	58,3	54,3
A FD EQ E FOC AE (C) ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	76,3	61,3	76,3	61,3
ACTICCIA VIE ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,1	99,0	99,1	99,0
ACTICCIA VIE 3 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,4	99,2	99,4	99,2
ACTICCIA VIE 90 C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE 90 N2 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE 90 N3 C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE 90 N4 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,7	99,9	99,7
ACTICCIA VIE 90 N6 C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
ACTICCIA VIE N2 C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	99,2	99,3	99,2
ACTICCIA VIE N4 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,6	99,7	99,6
ACTIONS 50 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,6	100,0	99,6
AF BD GLO EM LOC CUR ⁽¹⁾	Globale	E1 ; S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée				
AF EQUI.GLOB.AHE CAP ⁽¹⁾	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		52,2		52,2
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	17,7	20,7	17,7	20,7
AF INDEX EQ USA A4E ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	70,2	91,1	70,2	91,1
AFCPRGLLIFEAE ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,3		47,3	
AIMSCIWOAE ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	30,9		30,9	
AM AC FR ISR PC 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	58,1	62,7	58,1	62,7
AM FD II EUEQV AC ⁽¹⁾	Globale	E1 ; S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée				
AM.AC.EU.ISR-P-3D ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	44,0		44,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
AM.AC.MINER.-P-3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	73,7	49,5	73,7	49,5
AM.AC.USA ISR P 3D ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	54,5		54,5	
AM.ACT.EMER.-P-3D ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	43,4		43,4	
AM.RDT PLUS -P-3D ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	41,3		41,3	
AMU-AB RET MS-EEUR ⁽¹⁾	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		59,4		59,4
AMUN TRESO CT PC 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,8	64,7	85,8	64,7
AMUN.ACT.REST.P-C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,7	52,7	70,7	52,7
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,2	61,3	85,2	61,3
AMUNDI AC.FONC.PC 3D ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	56,3		56,3	
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	56,6	68,2	56,6	68,2
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	78,4	78,7	78,4	78,7
AMUNDI ALLOCATION C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,7	100,0	97,7	100,0
AMUNDI B GL AGG AEC ⁽¹⁾	Globale	EI	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	55,3		55,3	
AMUNDI BGEB AEC ⁽¹⁾	Globale	EI	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	43,7		43,7	
AMUNDI EQ E IN AHEC ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	37,4	29,5	37,4	29,5
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	69,6	68,3	69,6	68,3
AMUNDI GBL MUL-ASSET-MZEURC ⁽¹⁾	Globale	EI	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	67,9		67,9	
AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C ⁽¹⁾	Globale	EI	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	66,0		66,0	
AMUNDI HORIZON 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,0	65,9	66,0	65,9
AMUNDI KBI ACTION PC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,4	87,2	87,4	87,2
AMUNDI KBI ACTIONS C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	25,2	85,8	25,2	50,8
AMUNDI OBLIG EURO C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,5	47,7	48,5	47,7
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,5	84,2	85,5	84,2
AMUNDI PULSACTIONS ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,6	57,6	57,6	57,6
AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,4	97,3	97,4	97,3
AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,7	98,6	98,7	98,6
AMUNDI TRANSM PAT C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,1	97,9	98,1	97,9
AMUNDI VALEURS DURAB ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,9	70,7	67,9	70,7
AMUNDI-CSH IN-PC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	76,0	95,8	76,0	95,8
AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC ⁽¹⁾	Globale	EI	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	80,2		80,2	
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC ⁽¹⁾	Globale	EI	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	60,4		60,4	
AMUNDIOBLIGMONDEP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,3	50,3	68,3	50,3
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-IUSDC ⁽¹⁾	Globale	EI	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	69,7		69,7	
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-OUSDC ⁽¹⁾	Globale	EI	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	64,5		64,5	
ANTINEA FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	55,2	52,5	55,2	52,5
ARC FLEXIBOND-D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,6	52,8	49,6	52,8
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,4	82,1	82,4	82,1
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,9	42,1	41,9	42,1
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,4	100,0	99,4

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	35,2	35,3	35,2	35,3
AXA EUR.SM.CAP E 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,4	71,1	82,4	71,1
BA-FII EUR EQ O-GEUR ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,7		50,7	
BFT FRAN FUT-C SI.3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,2	48,1	49,2	48,1
BFT SEL RDT 23 PC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT STATERE P (C) ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,6	48,0	43,6	48,0
BNP PAR.CRED.ERSC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	60,8	67,3	60,8	67,3
CA MASTER EUROPE ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,6	47,3	46,6	47,3
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,5	98,3	98,5	98,3
CADEISDA 2DEC ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	40,0		40,0	
CHORELIA N2 PART C ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	87,8		87,8	
CHORELIA N3 PART C ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	86,5		86,5	
CHORELIA N4 PART C ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	88,6		88,6	
CHORELIA N5 PART C ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	77,9		77,9	
CHORELIA N6 PART C ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	58,9		58,9	
CHORELIA PART C ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	85,2		85,2	
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,8	52,0	51,8	52,0
CPR CROIS.REA.-P ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	39,1	38,5	39,1	38,5
CPR EUR.HI.DIV.P 3D ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	43,2		43,2	
CPR FOCUS INF.-P-3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	19,6	63,3	19,6	63,3
CPR GLO SILVER AGE P ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	96,9	98,1	96,9	98,1
CPR I-SM B C-AEURA ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	61,1		61,1	
CPR OBLIG 12 M.P 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,5	89,1	90,5	89,1
CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR REFL RESP 0-100 I 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,0	97,1	97,0	97,1
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,6	85,6	85,6	85,6
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	100,0	99,8	100,0
CPR RENAI.JAP.-P-3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,1	59,2	66,1	59,2
CPR SILVER AGE P 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,6	50,2	52,6	50,2
CPR-CLIM ACT-AEURA ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	53,3		53,3	
CPRGLODISOPARAC ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,0		47,0	
DNA 0% 21/12/20 EMTN ⁽¹⁾	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		71,1		71,1
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,3	83,7	83,3	83,7
EPARINTER EURO BD ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	44,7		44,7	
EXAN.PLEI.FD P ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	4,2	61,6	4,2	61,6
EXANE 1 OVERDR CC ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	63,8		63,8	
EXPAN.VIE 2 FCP 3D ⁽¹⁾	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,5		99,5
EXPANSIA VIE 3 FCP ⁽¹⁾	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,4		99,4
EXPANSIA VIE 4 FCP ⁽¹⁾	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
FE AMUNDI INC BLDL-IHE C ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,8		77,8	
FONDS AV ECHUS FIA A ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	0,2		0,2	
FONDS AV ECHUS FIA B ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,1		50,1	
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	75,1		75,1	
GRD CAR 39 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD FCR 99 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD IFC 97 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
HASTINGS PATRIM AC ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	41,0		41,0	
HYMNOS P 3D ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	46,5		46,5	
IGSF-GBL GOLD FD-I C ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	46,3		46,3	
IND.CAP EMERG.-C-3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,6	80,6	80,6	80,6
INDO ALLOC MANDAT C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	2,0	93,7	2,0	93,7
INDO-FII EUR CP-IEUR ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	51,7		51,7	
INDO-GBL TR-PE ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	41,0		41,0	
INDOS.EURO.PAT.PD 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,1	44,3	43,1	44,3
INDOSUEZ ALLOCATION ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,6	99,9	81,6	99,9
INDOSUEZ EURO DIV G ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	75,8		75,8	
INDOSUEZ NAVIGATOR G ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	40,9		40,9	
INDOSUEZSWZOPG ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,8		50,8	
INVEST RESP S3 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,1	69,8	74,1	69,8
JPM US EQY ALL CAP-C HDG ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	88,9		88,9	
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	57,0		57,0	
JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,3		59,3	
JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD ⁽¹⁾	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	49,4		49,4	
LCF CREDIT ERSC 3D ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	54,7		54,7	
LCL 3 TEMPO AV 11/16 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,8	100,0	99,8
LCL 6 HORIZ. AV 0615 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
LCL AC.DEV.DU.EURO ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	71,3	69,5	71,3	69,5
LCL AC.EMERGENTS 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,2	54,6	54,2	54,6
LCL AC.MDE HS EU.3D ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	41,2		41,2	
LCL ACT RES NATUREL ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,3	38,9	45,3	38,9
LCL ACT.E-U ISR 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	55,5	54,7	55,5	54,7
LCL ACT.IMMOBI.3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,3	49,2	49,3	49,2
LCL ACT.OR MONDE ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	46,8		46,8	
LCL ACT.USA ISR 3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,6	53,2	85,6	53,2
LCL ACTIONS EURO C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,3	81,9	64,3	81,9
LCL ACTIONS EURO FUT ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	73,9		73,9	
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,6	42,4	51,6	42,4

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,4	95,2	95,4	95,2
LCL AUTOCALL VIE 17 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	96,6	90,3	96,6	90,3
LCL BDP MONET. A C ⁽¹⁾	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,0		99,0
LCL BDP MONETARISES ⁽¹⁾	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		98,9		98,9
LCL DEVELOPPEM.PME C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,5	69,5	68,5	69,5
LCL DOUBLE HORIZON A ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL DOUBLE HORIZON AV (NOV.2014) ⁽¹⁾	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL FLEX 30 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,7	51,1	45,7	51,1
LCL FO.SE.FR.AV(AV11) FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL FOR S F AV (FEV11) 3DEC ⁽¹⁾	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL FOR SEC AV SEPT10 3DEC ⁽¹⁾	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,1		99,1
LCL INVEST.EQ C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,9	92,2	92,9	92,2
LCL INVEST.PRUD.3D ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,1	91,4	92,1	91,4
LCL L.GR.B.AV 17 C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL MGEST 60 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,9	84,9	87,9	84,9
LCL MGEST FL.0-100 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,0	80,0	92,0	80,0
LCL OBL.CREDIT EURO ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	81,4		81,4	
LCL OPTIM II VIE 17 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,4	94,7	97,4	94,7
LCL PREM VIE 2/4 C ⁽¹⁾	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		95,3		95,3
LCL PREMIUM VIE 2015 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,4	94,7	98,4	94,7
LCL TRI ESC AV 0118 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL TRIPLE TE AV OC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL TRIPLE TEMPO AV (FEV.2015) ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL TRP HOZ AV 0117 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D ⁽¹⁾	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		80,0		80,0
M.D.F.89 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF DYNAMISME FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,5	98,7	98,5	98,7
OBJECTIF MEDIAN FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	81,3	80,1	81,3
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,4	94,2	97,4	94,2
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,7	93,5	94,7	93,5
OPTALIME FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	99,4	99,6	99,4
PORT.METAUX PREC.A-C ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
PORTIF DET FI EUR AC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	99,8	99,8	99,8
RAVIE FCP 5DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RETAH PART C ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
RSD 2006 FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI LFP MULTIMMO ⁽¹⁾	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
SOLIDARITE AMUNDI P ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,6	62,3	68,6	62,3
SOLIDARITE INITIATIS SANTE ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,1	84,6	82,1	84,6
SONANCE VIE 2 FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 3 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
SONANCE VIE 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 4 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 5 FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 6 FCP ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 9 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,1	98,0	98,1	98,0
TRIAN 6 ANS N10 C ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	63,2		63,2	
TRIANANCE 6 ANS ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,8	61,8	61,8	61,8
TRIANANCE 6 ANS 5 C ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,2	79,2	79,2	79,2
TRIANANCE 6 ANS N 4 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,7	74,6	74,7	74,6
TRIANANCE 6 ANS N 9 ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	79,9		79,9	
TRIANANCE 6 ANS N2 C ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	75,0		75,0	
TRIANANCE 6 ANS N3 ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	70,7		70,7	
TRIANANCE 6 ANS N6 ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	84,5		84,5	
TRIANANCE 6 ANS N7 C ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	82,2		82,2	
TRIANANCE 6 ANS N8 C ⁽¹⁾	Globale	EI	France		Entité structurée contrôlée	86,9		86,9	
UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI) ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
VENDOME INV.FCP 3DEC ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	91,2	90,3	91,2	90,3
OPCI									
Nexus 1 ⁽¹⁾	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	98,5	100,0	98,5	100,0
OPCI Camp Invest ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	100,0	80,1	100,0
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Immanens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
OPCI Immo Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
OPCI Iris Invest 2010 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	100,0	80,1	100,0
OPCI MASSY BUREAUX ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
B IMMOBILIER ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DS Campus ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FREY RETAIL VILLEBON	Equivalence		France		Co-entreprise	47,5	47,5	47,5	47,5
HDP BUREAUX ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
HDP LA HALLE BOCA ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
IMEFA 177 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Issy Pont ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,0	75,0	75,0	75,0
RUE DU BAC (SCI)	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI 1 TERRASSE BELLINI	Équivalence		France		Co-entreprise	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI BMEDIC HABITATION ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARGO PROPERTY HOLDING	Équivalence	S2	France		Entreprise associée		28,0		28,0
SCI CARPE DIEM	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 1	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GRENIER VELLEF ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DEFENSE	Équivalence		France		Entreprise associée	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI Holding Dahlia ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI IMEFA 001 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
SCI IMEFA 020 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
SCI IMEFA 083 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 150 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 156 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 157 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
SCI IMEFA 158 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172 ⁽¹⁾	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 175 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAUX ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI WASHINGTON	Equivalence		France		Entreprise associée	34,0	34,0	34,0	34,0
TOUR MERLE (SCI)	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Divers									
ALTA VAI HOLDCO P	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
ALTAREA	Equivalence		France		Entreprise associée	24,7	24,7	24,7	24,7
AMUNDI IT Services	Globale		France		Filiale	99,6	99,6	69,4	69,5
ARCAPARK SAS	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Azqore	Globale		Suisse		Filiale	80,0	80,0	78,2	78,2
Azqore SA Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	80,0	80,0	78,2	78,2
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1 ⁽¹⁾	Globale		Luxembourg		Filiale	60,0	60,0	60,0	60,0
FONCIERE HYPERSUD	Equivalence		France		Co-entreprise	51,4	51,4	51,4	51,4
FREY	Equivalence		France		Entreprise associée	19,3	19,2	19,3	19,2
HOLDING EUOMARSEILLE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade	Equivalence		France		Entreprise associée	19,0	18,4	19,0	18,4
INFRA FOCH TOPCO	Equivalence		France		Entreprise associée	36,9	36,9	36,9	36,9
IRIS HOLDING FRANCE	Globale		France		Filiale	80,1	80,1	80,1	80,1
KORIAN	Equivalence		France		Entreprise associée	24,4	23,2	24,4	23,2
PATRIMOINE ET COMMERCE	Equivalence		France		Entreprise associée	20,3	20,3	20,3	20,3
PREDICA ENERGIES DURABLES ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	99,9	100,0	99,9	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
PREDICA INFRASTRUCTURE SA	Globale	E1	Luxembourg		Filiale	100,0		100,0	
PREDIPARK ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Equivalence		France		Entreprise associée	39,6	38,4	39,6	38,4
SA RESICO ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL	Equivalence		France		Entreprise associée	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS PARHOLDING	Equivalence		France		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
SAS PREDI-RUNGIS ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS ⁽¹⁾	Globale		France		Filiale	99,9	99,7	99,9	99,7
VAUGIRARD AUTOVIA SLU ⁽¹⁾	Globale	E1	Espagne		Filiale	100,0		100,0	
Vaugirard Infra S.L.	Globale	E1	Espagne		Filiale	100,0		100,0	
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
FIMO Courtage	Globale	E1	France		Filiale	100,0		94,6	
Interfimo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	94,6	94,6
LCL	Globale		France		Filiale	95,6	95,6	95,6	95,6
LCL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	95,6	95,6	95,6	95,6
Sociétés de crédit-bail et location									
Sociétés d'investissement									
Développement touristique-immobilier									
Angle Neuf	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
Divers									
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
FCT True Sale (Compartiment LCL)	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		95,6	
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL									
Établissement bancaire et financier									
Arc Broker	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT AGRICOLE BANK	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Carispezia S.p.A.	Globale	S4	Italie		Filiale		80,0		61,5
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	81,8	81,3	61,9	62,5
Crédit Agricole Group Solutions	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,4	75,2
Crédit Agricole Italia	Globale	D1	Italie		Filiale	75,6	76,9	75,6	76,9
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	79,3	80,4
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania	Globale	D4	Roumanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,7	78,7	78,7
Lukas Finance S.A.	Globale	S4	Pologne		Filiale		100,0		100,0
SIFIM	Globale	E1	Maroc		Filiale	100,0		78,7	
Divers									
IUB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS									
Établissement bancaire et financier									
Agos	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF BANKIA sa	Equivalence	E2	Espagne		Co-entreprise	51,0		51,0	
Crealfi	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De IJssel" B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit LIFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR NEDERLAND	Globale		Pays-bas	Allemagne	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA, IRISH BRANCH	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Belgium S.A.	Equivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital France S.A.	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
FCA Capital IFC	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Norge AS	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence		Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Sverige	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	Equivalence		Maroc	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services Portugal S.A.	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA GROUP BANK POLSKA S.A.	Equivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing France	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing Polska	Equivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	25,0	25,5
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	25,5
FGA Capital Danmark A/S, Finland Branch	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finaref Assurances S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	98,1	98,1	98,1	98,1
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence		Chine		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
GSA Ltd	Globale		Maurice		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERMEDIARE VOORSCHOTBANK BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS France S.A.S	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS Nederland	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA Belgian Branch	Equivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA SUCURSAL ESPANA	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Leasys UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Mahuko Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
Money Care B.V.	Globale	S4	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
NL Findio B.V	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RIBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement d'Assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement d'Assurances,	Globale		Maroc		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement du	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Themis Courtage	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	48,9	49,0
Ucafleet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
VoordeelBank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
WINRENT	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixbail	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
A-BEST ELEVEN UG	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FIFTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FOURTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST NINE SRL	Equivalence	S1	Italie		Co-entreprise structurée		50,0		50,0
A-BEST SEVENTEEN	Equivalence	E2	Italie		Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
A-BEST SIXTEEN	Equivalence	E2	Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
A-BEST Ten SRL	Equivalence	S1	Italie		Co-entreprise structurée		50,0		50,0
A-BEST THIRTEEN	Equivalence		Espagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST TWELVE	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
CLICKAR SRL	Equivalence	E2	Italie		Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
EFL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ERASMUS FINANCE	Équivalence		Irlande		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FAST THREE SRL	Équivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FCT GINGKO DEBT CONSO 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINGKO PLOANS 2015-1	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCT GINGKO SALES FIN 2014-1	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCT GINGKO SALES FINANCE 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINGKO MASTER REVOLVING LOANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINGKO SALES FINANCE 2017-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GAC - SOFINCO 2014-01	Équivalence		Chine		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI JU TONG 2019-1	Équivalence	E2	Chine		Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
MAGOI BV	Globale	E2	Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
MATSUBA BV	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
NIXES SEVEN SRL	Équivalence		Pays-Bas		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
NIXES SIX (LTD)	Équivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
OCHIBA 2015 B.V	Globale	S1	Pays-Bas		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
RETAIL CONSUMER CP GERMANY 2016 UG	Globale		Allemagne		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	100,0
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	100,0
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	100,0
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	100,0
SUNRISE SPV Z60 Srl	Globale	E2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0		61,0	
SUNRISE SPV Z70 Srl	Globale	E2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0		61,0	
SUNRISE SPV Z80 Srl	Globale	E2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0		61,0	
SUNRISE SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	100,0
THETIS FINANCE 2015-1	Globale		Portugal		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRANDES CLIENTÈLES									
Établissement bancaire et financier									
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Banco S3 México, S.A.	Équivalence	E3	Mexique		Entreprise associée	50,0		34,7	
BTN Förvaltning AB	Équivalence	E3	Suède	Pays-Bas	Entreprise associée	19,5		13,6	
CACEIS Bank	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Bank, Italy Branch	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale		Luxembourg		Succursale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	69,5	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Bank, UK Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	69,5	100,0
CACEIS S.A.	Globale		France		Filiale	69,5	100,0	69,5	100,0
CACEIS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	69,5	100,0
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale		Canada	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong Kong	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Globale	SI	Luxembourg	France	Succursale		97,8		97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale		Algérie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB AO	Globale		Russie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale		Chine		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		France		Filiale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance Titrisation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
KAS Bank N.V.	Globale	E3	Pays-Bas		Filiale	97,4		67,7	
KAS Bank N.V. Frankfurt branch	Globale	E3	Allemagne	Pays-Bas	Succursale	97,4		67,7	
KAS Bank N.V. London branch	Globale	E3	Royaume-Uni	Pays-Bas	Succursale	97,4		67,7	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
KAS Trust & Depository Services B.V., Amsterdam	Globale	E3	Pays-Bas		Filiale	97,4		67,7	
S3 Latam Holdco 1	Equivalence	E2	Espagne		Co-entreprise	50,0		34,7	
S3 Latam Holdco 2	Equivalence	E2	Espagne		Co-entreprise	50,0		34,7	
Santander Fund Administration, S.A.	Globale	E3	Espagne		Filiale	100,0		69,5	
Santander Securities Services Brasil Distribuidora de títulos e	Equivalence	E3	Bresil		Co-entreprise	50,0		34,7	
Santander Securities Services Brasil Participações, S.A.	Equivalence	E3	Bresil		Co-entreprise	50,0		34,7	
Santander Securities Services Colombia S.A.	Equivalence	E3	Colombie		Co-entreprise	50,0		34,7	
Santander Securities Services, S.A.	Globale	E3	Espagne		Filiale	100,0		69,5	
UBAF	Equivalence		France		Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	Equivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
Sociétés de Bourse									
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale		Corée du sud		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Dourmer Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.	Globale	S3	France		Filiale		100,0		97,8
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers									
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Benelpart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,3	95,3
Calixis Finance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Calliope SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0		97,8	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernesey) Ltd.	Globale	S3	Guernesey		Entité structurée contrôlée		99,9		97,7
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Transactions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Elipso Finance S.r.l	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	48,9	48,9
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
FCT CFN DIH	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		-	
FIC-FDC	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	96,5	96,5
Financière Lumis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fundo A De Investimento Multimercado	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Héphaïstos EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Indosuez Holding SCA II	Globale	S3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
Indosuez Management Luxembourg II	Globale	S3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	69,5	100,0
Island Refinancing SRL	Globale	S2	Italie		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
ItalAsset Finance SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
La Route Avance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Molinier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,0	95,0
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Parlinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	69,5	100,0
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,3	95,3
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Sinefinair B.V.	Globale	E1	Pays-Bas		Filiale	100,0		97,8	
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sococlabeq	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
Sofipac	Globale		Belgique		Filiale	98,6	98,6	93,9	93,9
Sufinair B.V.	Globale	E1	Pays-Bas		Filiale	100,0		97,8	
TCB	Globale		France		Filiale	98,7	98,7	95,3	95,3
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI OFF (FCT)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI ON (FCT)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Vulcain EUR FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Vulcain Multi-Devises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Vulcain USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Credit Agricole SA	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier									
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	49,9	99,9
CL Développement de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	77,9	77,9	77,9	77,9
Carliou Holding	Globale		France		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Equivalence	E2	France		Co-entreprise	57,7		53,7	
Crédit Agricole Agriculture	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Payment Services	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,2	50,2	50,3	50,2
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Régions Développement	Globale		France		Filiale	75,7	77,3	75,7	77,3
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	49,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		99,9	
FIRECA	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
Grands Crus Investissements (GCI)	Globale	E1	France		Filiale	52,1		52,1	
IDIA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI Quentyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		100,0		97,9
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	49,9	99,9
Société d'Épargne Foncière Agricole (SEFA)	Globale	E1	France		Filiale	100,0		100,0	
Uni-medias	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SO.GI.CO	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

(a) Modification du périmètre

Entrée (E) dans le périmètre

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise



Co-ES : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

(1) : OPCVM, fonds en UC et SCI détenus par des entités d'assurance

NOTE 14 Participations et entités structurées non consolidées

14.1 Participations non consolidées

Ce poste s'élève à 13 256 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 12 170 millions d'euros au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 476 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole S.A. lors de la publication du Document d'enregistrement Universel.

14.1.2 Titres de participation NON CONSOLIDÉS et présentant un caractère significatif

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole S.A. lors de la publication du Document d'enregistrement Universel.

14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ETENDUE DES INTERETS DETENUS

Au 31 décembre 2019, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le groupe Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances du groupe Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- le groupe Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;

- une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- le groupe Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- le groupe Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances et Crédit Agricole CIB ne détiennent pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à -2 millions d'euros et pour Crédit Agricole CIB à 1.4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2019, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2019, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2019, et au 31 décembre 2018 l'implication du groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2019															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8	8	-	8	1 898	1 898	-	1 898	45 705	45 705	-	45 583	20	20	-	20
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	2 351	2 351	-	2 351	-	-	-	-	-	-	-	-	2 261	2 261	-	2 261
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	2 360	2 360	-	2 360	1 898	1 898	-	1 898	45 706	45 706	-	45 584	2 281	2 281	-	2 281
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	1 010	1 010	-	1 010	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	128	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	492	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	128	-	-	-	1 010	1 010	-	1 010	-	-	-	-	492	-	-	-
Engagements donnés	-	1 608	-	1 608	-	20 311	-	20 336	-	-	-	-	-	1 380	-	1 380
Engagements de financement	-	1 551	-	1 551	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 216	-	1 216
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	20 336	-	20 336	-	-	-	-	-	164	-	164
Autres	-	57	-	57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(25)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	1 608	-	1 608	-	20 311	-	20 336	-	-	-	-	-	1 380	-	1 380
Total Bilan des entités structurées non consolidées	2 232	-	-	-	76 800	-	-	-	328 635	-	-	-	2 262	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas garant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2018															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en millions d'euros)</i>																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	66	66	-	66	2 101	2 101	-	2 101	33 254	33 254	-	33 151	35	35	-	35
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	12	12	-	12
Actifs financiers au coût amorti	16 537	16 540	152	16 388	-	-	-	-	-	-	-	-	2 346	2 346	-	2 346
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	16 603	16 606	152	16 454	2 101	2 101	-	2 101	33 254	33 254	-	33 152	2 393	2 393	-	2 393
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	43	-	-	43	833	833	-	833	1 055	15	-	15	4	-	-	4
Dettes	173	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	569	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	215	-	-	43	833	833	-	833	1 055	15	-	15	573	-	-	4
Engagements donnés	-	5 484	-	5 484	-	20 098	302	19 827	-	1 920	-	1 920	-	1 445	-	1 445
Engagements de financement	-	5 387	-	5 387	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 258	-	1 258
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	20 129	302	19 827	-	-	-	-	-	187	-	187
Autres	-	97	-	97	-	-	-	-	-	1 920	-	1 920	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(31)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	5 484	-	5 484	-	20 098	302	19 827	-	1 920	-	1 920	-	1 445	-	1 445
Total Bilan des entités structurées non consolidées	16 423	-	-	-	94 702	-	-	-	297 806	-	-	-	2 349	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 15 Événements postérieurs au 31 décembre 2019

15.1 Démantèlement de 35% du mécanisme de garantie « Switch »

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A, soit moins d'un an après la publication de son nouveau Plan Moyen Terme.

Cette opération de démantèlement est soumise à l'audit de la valeur de mise en équivalence de l'assurance au 31 décembre 2019.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Le débouclage partiel de cette opération intragroupe constitue une nouvelle étape de la simplification de la structure de solvabilité de Crédit Agricole S.A. Il vient renforcer la capacité bénéficiaire de Crédit Agricole S.A. avec un impact relatif d'environ 70 millions d'euros en année pleine sur le résultat net part du groupe.

L'impact de cette opération sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. sera de l'ordre de -40 points de base. Crédit Agricole confirme ses objectifs de CET1 du Plan à Moyen Terme à un niveau de 11% pour Crédit Agricole S.A, niveau se comparant favorablement à l'exigence SREP de 8,7%. Crédit Agricole S.A, en sa qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, bénéficie par ailleurs pleinement du mécanisme légal de solidarité financière interne.

Cette opération n'aura aucun impact au niveau des résultats et ratios de solvabilité du groupe Crédit Agricole.

15.2 Acquisition par Amundi de Sabadell Asset Management

Le 21 Janvier 2020, Amundi et Banco Sabadell ont annoncé la signature d'un accord définitif en vue de l'acquisition par Amundi de Sabadell Asset Management, la filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell, pour un prix d'achat en numéraire de 430 millions d'euros auquel pourrait s'ajouter un complément de prix pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros payable en 2024. Cette acquisition serait financée exclusivement par le capital excédentaire d'Amundi.

A cette même date, Amundi et Banco Sabadell annonçaient la signature d'un partenariat stratégique d'une durée de 10 ans portant sur la distribution de produits de gestion d'actifs dans le réseau de Banco Sabadell en Espagne.

Compte-tenu de l'existence de clauses suspensives, cette transaction notamment soumise à l'approbation des régulateurs devrait se conclure au cours du 3^{ème} trimestre 2020.

15.3 Litige Échange Images Chèques

La cour d'Appel de Paris, dans son arrêt du 21 décembre 2017, a confirmé la décision de l'Autorité de la Concurrence (ADLC) qui avait sanctionné en 2010 les principales banques françaises pour entente dans la détermination des tarifs et conditions liées aux chèques remis à l'encaissement. Suite à cet arrêt, la sanction du groupe Crédit Agricole s'élevait à 97,5 millions d'euros, dont 59,2 millions d'euros pour Crédit Agricole SA et LCL enregistrés en Produit net bancaire au cours de l'exercice 2017.

Comme les autres banques parties à cette procédure, le groupe Crédit Agricole s'était pourvu en cassation.

L'arrêt de la cour de cassation du 29 janvier 2020 invalide cette décision de la cour d'Appel de Paris. La cour de cassation a également renvoyé le litige devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Cette décision ne porte aucune conséquence comptable sur l'exercice 2019.